

N° 6803



# SAINT BRIEUC AGGLOMERATION BAIE D'ARMOR

---

6, rue Gurvand  
BP 40709  
35 007 Rennes Cedex  
Tél. : 02 99 30 59 96  
Fax. : 02 99 30 58 87  
[www.tmoregions.fr](http://www.tmoregions.fr)

Rapport final

Mars 2015



# Sommaire

---

Propos liminaires	3
<b>Volet A - Diagnostic</b>	<b>8</b>
Les besoins d'accueil	9
L'offre d'accueil	21
Taux de couverture et prospective	40
Le diagnostic – en synthèse	48
<b>Volet B - Enquête auprès des familles</b>	<b>52</b>
<b>Volet C - Enjeux et préconisations</b>	<b>122</b>



## Qui sommes-nous ?

PRÉSENTATION DE TMO

→ TMO Régions est un cabinet d'études indépendant **au service des collectivités et des institutions**, installé à Rennes et Nantes depuis plus de 30 ans.

→ Notre **équipe pluridisciplinaire** se compose de 14 permanents (sociologue, statisticien, démographe, psychologue, linguiste, économètre, économiste et géographe).

→ Nous travaillons depuis de nombreuses années sur le champ des politiques familiales, notamment les questions relevant de l'adéquation entre offre et besoins. Les études conduites nous ont permis :

- **D'écouter le point de vue des familles et publics allocataires**, de mesurer leurs difficultés mais aussi leur satisfaction vis-à-vis des services proposés, de recueillir leurs attentes ;
- **D'appréhender les différents dispositifs** mis en place par les collectivités, du point de vue de leur organisation et de leur efficacité.



## Quelques unes de nos références récentes

RÉFÉRENCES RÉCENTES

Ń **Caisse Nationale d'Allocations Familiales** (2014-2015-2016-2017)

Baromètre relatif à l'enfance sur le thème de l'accueil du jeune enfant et le thème des temps périscolaires, des temps extrascolaires et des rythmes éducatifs.

Ń **Caisse Nationale d'Allocations Familiales** (2011-2012-2013)

Baromètre national d'accueil du jeune enfant. Les résultats ont fait l'objet d'une publication dans l'e-ssentiel (n°140, 129 et 118).

Ń **Caisse Nationale d'Allocations Familiales** (2011)

Évaluation nationale du Contrat Enfance Jeunesse sur le volet petite enfance. Les résultats ont fait l'objet d'une publication dans l'e-ssentiel (n°128).

Ń **Ville de Nantes** (2013-2011-2009-2007)

Baromètre de l'adéquation offre / besoins en matière d'accueil du jeune enfant. L'approche a conduit au développement d'un outil de suivi conçu en partenariat avec la Ville de Nantes, la Caf et le Conseil général de Loire Atlantique. Le fruit de ce travail a été publié par Audrey Daniel (Ville de Nantes) dans la Revue française des affaires sociales, 2011/4, p 30 à 55.

Ń **Communauté d'agglomération des Portes de France, de l'Arc Mosellan, de Cattenom et Environs, du Pays Haut Val d'Alzette** (2013)

Étude des besoins en matière d'accueil du jeune enfant sur quatre territoires de la Moselle. L'étude a donné lieu à la réalisation d'une enquête en ligne auprès de 631 familles allocataires ayant un enfant de moins de 6 ans

Ń **Caf de la Charente** (2014)

Étude des besoins et attentes des familles en matière de soutien à la parentalité.

*Nos collaborations futures...*

Ń **Caf de la Marne** (2015)

Diagnostic territorial pour l'élaboration d'un schéma des services aux familles (accueil de la petite enfance et parentalité).

Ń **Caf de la Charente-Maritime** (2015)

Diagnostic parentalité visant à mieux connaître l'existant et identifier les besoins des parents et des professionnels intervenant sur ce champ.



# Contexte et objectifs de la démarche

CONTEXTE ET OBJECTIFS  
DE LA DÉMARCHÉ

Pour être en mesure de porter une politique efficace et impulser des actions en faveur d'une mise en cohérence territoriale de l'offre d'accueil au regard des besoins, Saint Brieuc Agglomération souhaite *se doter d'un état des lieux précis des besoins d'accueil du jeune enfant sur l'ensemble de son territoire (0-3 ans).*

**Ce type de démarche d'étude nous semble  
porter plusieurs enjeux :**

**Un enjeu d'objectivation**  
de la situation des territoires  
en matière de services existants

Dans un contexte où les besoins des familles font souvent l'objet de prises de parole passionnées, cette recherche d'objectivation apparaît comme un impératif

**Un enjeu d'équilibre territorial**

Dans un contexte d'étalement résidentiel et d'accroissement des mobilités, la question du maillage constitue un élément central de l'égalité d'accès aux services

**Un enjeu d'efficience des actions engagées**

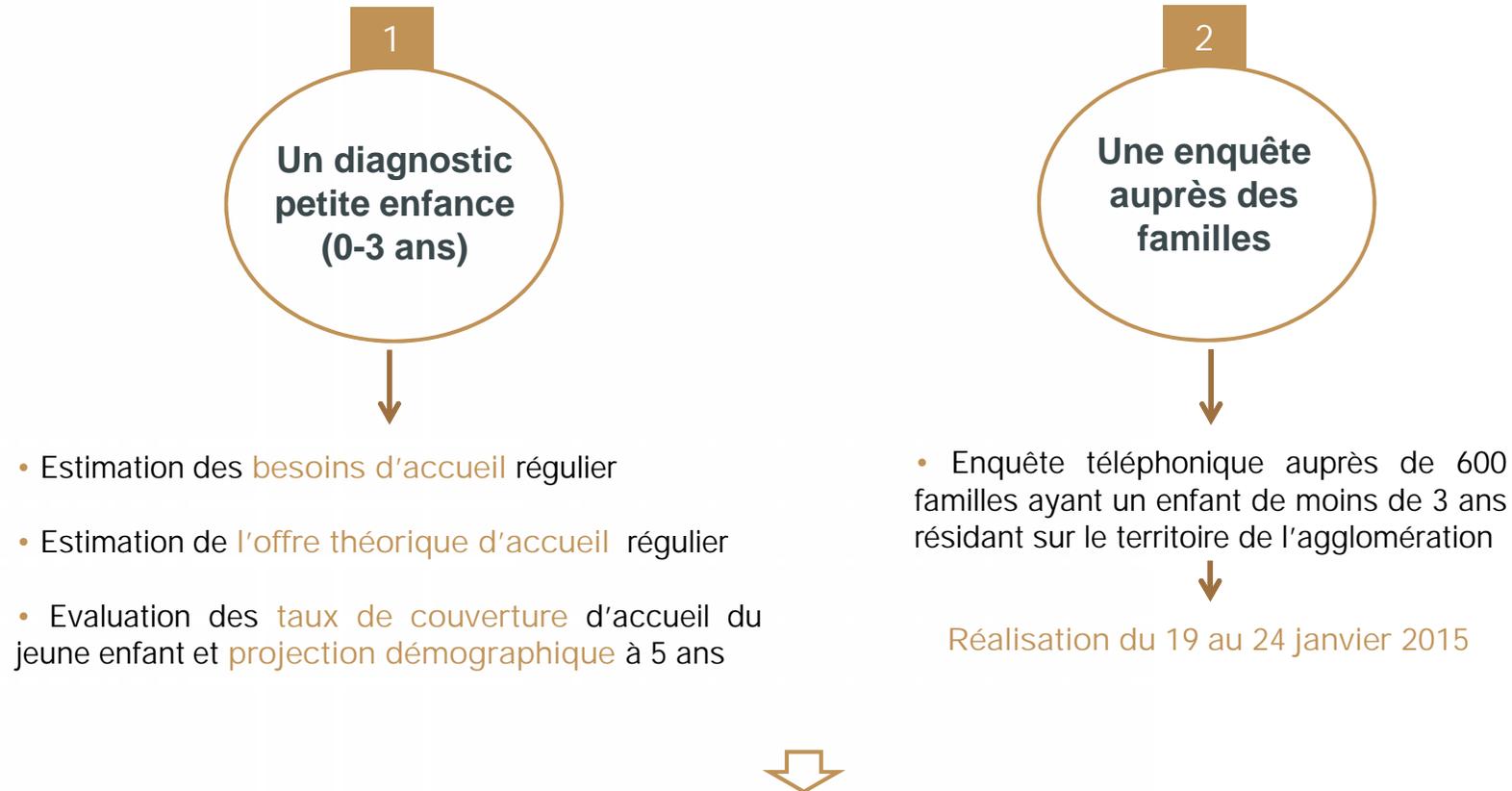
Dans un contexte budgétaire resserré, les politiques mises en œuvre doivent plus encore répondre de façon éclairée et opérationnelle aux besoins

→ En outre il s'agit bien de produire un schéma de référence « petite enfance » (0-3 ans) définissant un ensemble *d'orientations opérationnelles intercommunal précisant la nature, le nombre et l'emplacement des services à créer.*



# Notre proposition méthodologique

PROPOSITION  
MÉTHODOLOGIQUE



CE DOCUMENT PRÉSENTE L'ENSEMBLE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE.



Volet A

# Diagnostic

---



Partie 1

# Les besoins d'accueil

---



# Estimation de l'effectif des enfants âgés de moins de 3 ans (1)

1 / 1

LES BESOINS D'ACCUEIL

## Méthode

La première étape de la quantification des besoins d'accueil est purement démographique. Elle consiste à dénombrer l'effectif total d'enfants de moins de 3 ans résidant sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor. Nous disposons pour cela de deux types de données : les données Insee et les données Caf.

**1. Données Insee 2011** : selon le dernier recensement de la population conduit par l'Insee et millésimé 2011, **l'effectif des moins de 3 ans sur Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor s'établit à 3 899 enfants.**

→ Cet effectif, s'il présente un caractère « officiel » et s'avère a priori exhaustif, peut souffrir d'une relative imprécision : pour les communes de 10 000 habitants et plus (Plérin, Ploufragan, Saint-Brieuc), il correspond à la moyenne des enquêtes de recensement 2009-2013, pour les communes de moins de 10 000 habitants, il correspond à une interpolation ou une extrapolation à partir des enquêtes quinquennales exhaustives (Langueux, qui a été enquêtée en 2011, mise à part). Par ailleurs, l'effectif Insee peut avoir été perturbé par les grandes opérations ANRU de ces dernières années réalisées sur l'agglomération.

**2. Données Caf 2013** : dans le cadre du partenariat d'étude, la Caf des Côtes d'Armor nous a fourni ses données les plus récentes. Il s'agit du nombre **d'enfants de parents allocataires Caf et MSA au mois de décembre 2013, qui s'élève à 3 662.**

→ Cet effectif, s'il a l'avantage d'être très récent (2013), ne couvre pas tous les enfants, notamment certaines domiciliations administratives et certaines situations spécifiques comme le fait d'avoir un enfant unique et de disposer de revenus au-delà du plafond Paje et d'utiliser un mode de garde autre que l'assistante maternelle.

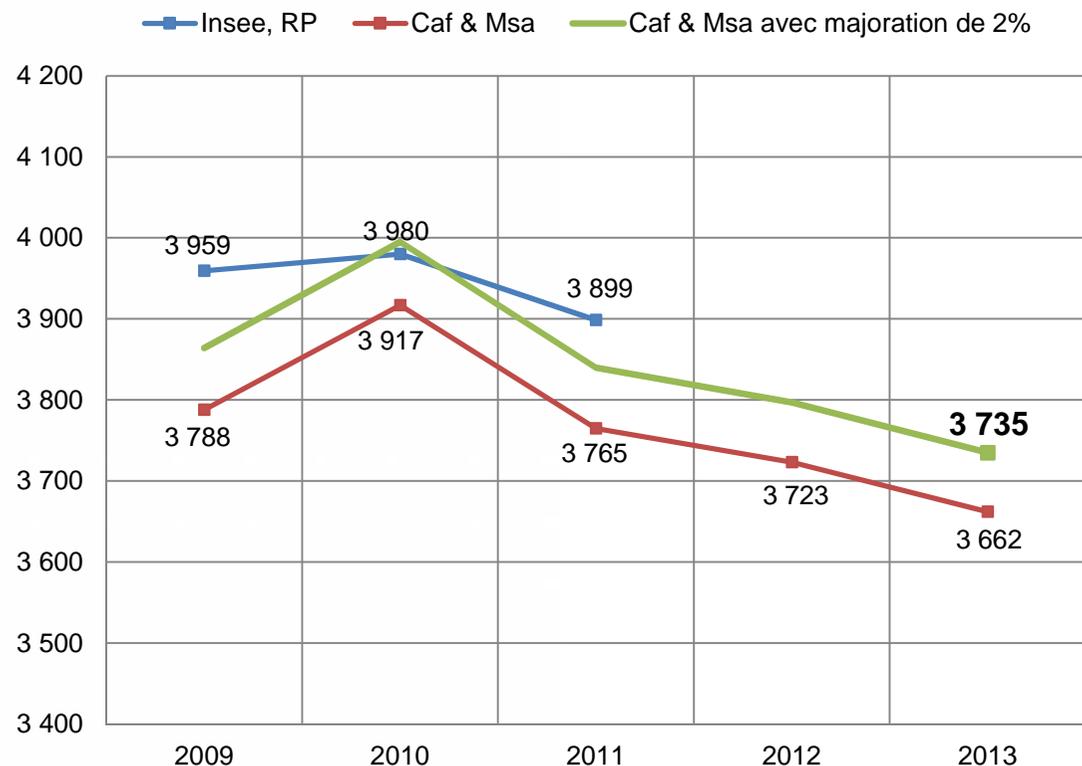
# Estimation de l'effectif des enfants âgés de moins de 3 ans (2)

## Méthode

Afin de coller au mieux à la situation actuelle, après analyse des séries statistiques historiques et échanges avec les services de la Caf, il nous a semblé préférable de considérer un effectif des moins de trois ans qui soit le plus récent possible (source Caf 2013) en lui appliquant une légère « majoration » de 2%. Ce principe a été indistinctement mise en œuvre pour chacune des 14 communes de l'agglomération.



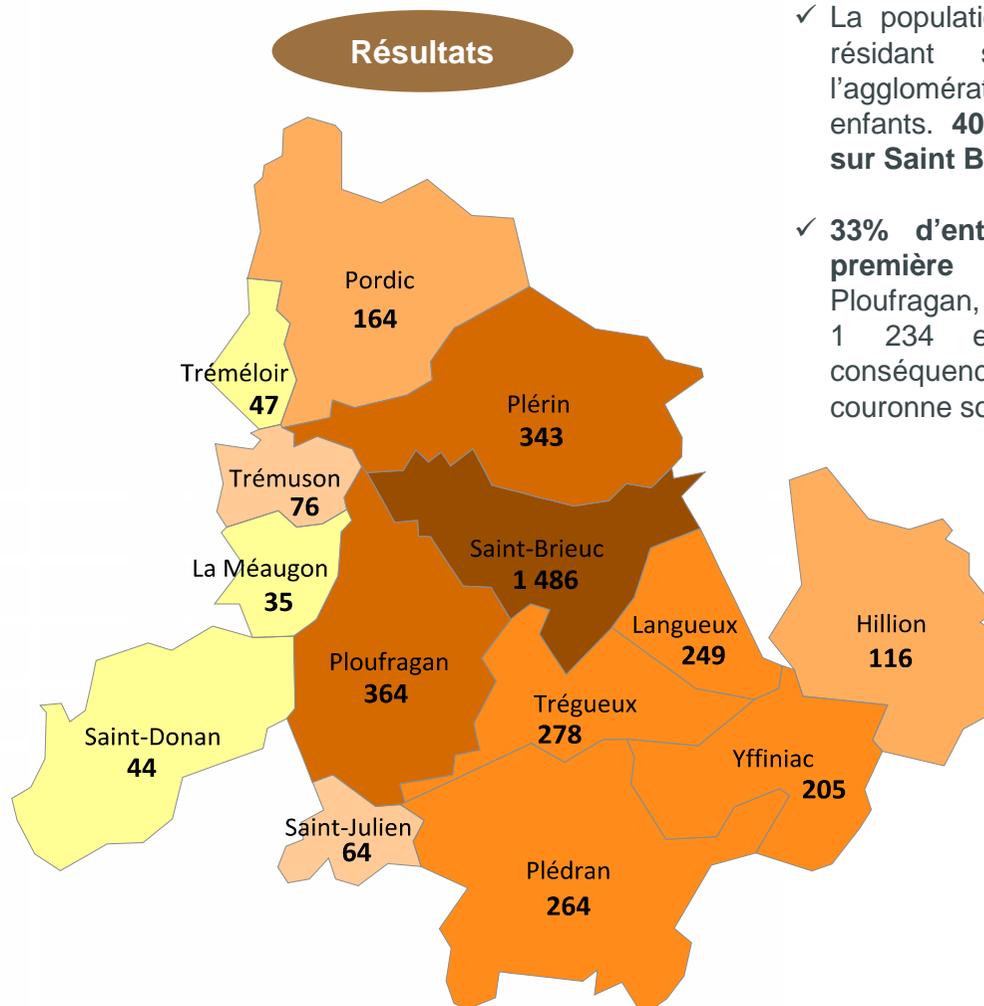
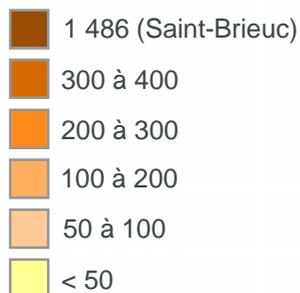
EFFECTIF DES MOINS DE 3 ANS  
À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION  
=  
3 735 ENFANTS



# Estimation de l'effectif des enfants âgés de moins de 3 ans (3)

## Résultats

Estimation de l'effectif des  
enfants âgés de moins de 3 ans



✓ La population des moins de 3 ans résidant sur le territoire de l'agglomération est estimée à **3 735** enfants. **40% d'entre eux résident sur Saint Brieuc Agglomération.**

✓ **33% d'entre eux vivent sur la première couronne** (Plérin, Ploufragan, Trégueux, Langueux) soit **1 234** enfants. Par voie de conséquence **27% sur la 2ème couronne** soit **1 015** enfants.

## Méthode

**Naturellement, tous les enfants de moins de 3 ans comptabilisés n'ont pas besoin d'être pris en charge par un mode de garde.**

**Ainsi, certains sont scolarisés lorsqu'ils sont âgés de 2 ans et n'ont conséquemment plus besoin d'être accueillis**, du moins de manière régulière. En effet, la plupart de ces enfants (7 sur 10) fréquentent l'école uniquement le matin et sont gardés, pour une majorité d'entre eux, par leurs parents le reste de la journée.

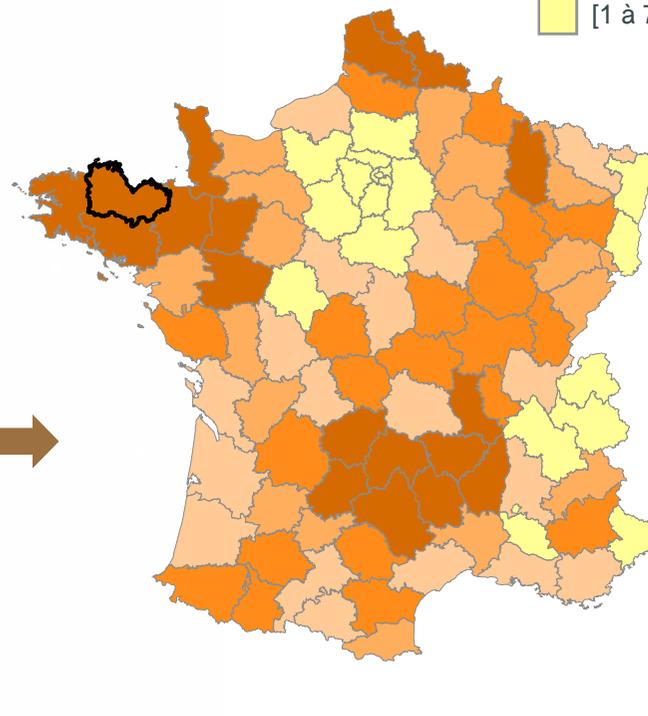
La scolarisation à 2 ans est pratiquée de façon assez diverse sur le territoire national : très développée en Bretagne ou dans le Nord-Pas-de-Calais par exemple, elle est en revanche assez rare dans d'autres régions comme l'Île-de-France ou l'Alsace et touche davantage les agglomérations que les communes rurales.

**Dans le département des Côtes d'Armor, le nombre de places offertes par les écoles s'établit en 2010 à 35 pour 100 enfants âgés de 2 ans. C'est plus de deux fois plus que le niveau national de 14% (12% en 2011 et 2012).**

*Être né au 1<sup>er</sup> trimestre augmente les chances d'être scolarisé avant l'âge de 3 ans. En effet, la maturité et la propreté de l'enfant, deux éléments qui conditionnent l'intégration scolaire, font que la majorité des enfants scolarisés à 2 ans sont nés en début d'année.*

Nombre de places proposées par les écoles pour 100 enfants âgés de 2 ans

- >= 22
- [16 à 22[
- [12 à 16[
- [7 à 12[
- [1 à 7[





# Prise en compte de la scolarisation des enfants âgés de 2 ans (2)

1 / 2

LES BESOINS D'ACCUEIL

## Résultats

Commune	Nombre d'enfants de 2 ans scolarisés	Nombre estimé* d'enfants de 2 ans	Taux de scolarisation estimé* des 2 ans
Saint-Brieuc	176	495	36%
Plérin	67	114	59%
Ploufragan	65	121	54%
Plédran	60	88	68%
Pordic	37	55	68%
Langueux	27	83	33%
Tréguieux	27	93	29%
Saint-Donan	12	15	82%
Hillion	9	39	23%
La Méaugon	7	12	60%
Saint-Julien	4	21	19%
Tréméloir	3	16	19%
Trémuson	0	25	0%
Yffiniac	0	68	0%
<b>Ensemble de l'agglomération</b>	<b>494</b>	<b>1 245</b>	<b>40%</b>

\* Estimation reposant sur l'hypothèse théorique que l'effectif des 2 ans (correspondant à une génération) représente un tiers (33,3%) de l'effectif global des 0-2 ans (correspondant à trois générations). Selon le recensement Insee, le poids des 2 ans parmi les 0-2 ans atteint 33,7% en moyenne entre 2006 et 2011.



# Répartition des enfants de moins de 3 ans par type de familles (1)

1 / 3

LES BESOINS D'ACCUEIL

## Méthode

Parmi les jeunes enfants qui ne sont pas encore scolarisés, tous n'ont pas besoin d'être pris en charge par un mode d'accueil. En effet, **certaines familles souhaitent elle-même s'occuper de la garde de leur enfant** : un tiers serait dans ce cas selon une enquête nationale conduite pour la Cnaf (E-sentiel n°140, novembre 2013).

L'activité (ou la non-activité) d'au moins l'un des parents conditionne largement les modes d'accueil souhaités.



**Dans les familles où au moins un parent n'exerce pas d'activité professionnelle**, le besoin de recourir à un mode d'accueil « externe » à la famille est peu fréquemment exprimé. Ce besoin s'exprime rarement car le ou les parents désirent garder leur enfant et ont en conséquence choisi de ne pas avoir d'activité professionnelle. Ce besoin s'exprime rarement mais pas jamais car il reste certains parents pour qui la garde de l'enfant n'est pas choisie mais « contrainte » : ils souhaiteraient reprendre une activité professionnelle à fins de socialisation, d'augmentation des revenus du foyer... mais n'ont pu trouver une solution d'accueil répondant à leurs attentes.



**Dans les familles où tous les parents sont en emploi**, le besoin de recourir à un mode d'accueil « externe » à la famille est très fréquent. Ce besoin s'exprime le plus souvent car les parents souhaitent conserver leur activité professionnelle et entendent pour ce faire confier leur enfant à un mode d'accueil. Ce besoin s'exprime le plus souvent mais pas systématiquement car il reste certains parents qui comptent sur les solidarités familiales et/ou amicales pour prendre en charge leur enfant. Ces solidarités étant un peu plus prononcées pour les familles monoparentales actives, ces dernières sont un peu moins nombreuses à exprimer un besoin d'accueil que les familles biparentales actives.

La prise en compte des besoins d'accueil des familles nécessite donc **3 situations familiales** soient distinguées :

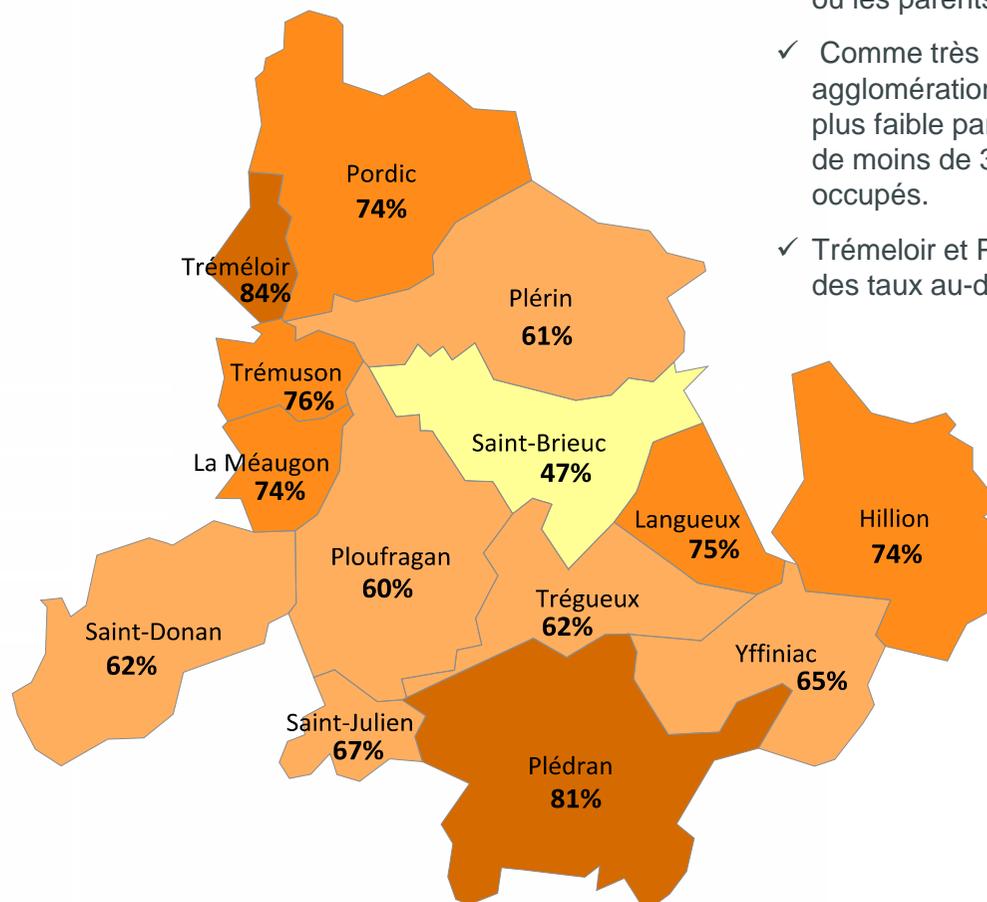
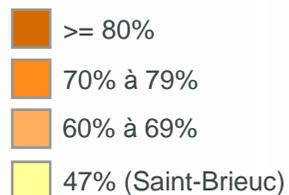
	% de 0-2 ans concernés au sein de l'agglomération
1. Les familles avec au moins un parent inoccupé, aux besoins d'accueil réduits	41%
2. Les familles monoparentales actives, aux besoins d'accueil prononcés	5%
3. Les familles biparentales actives, aux besoins un peu plus prononcés encore	54%
	100%

59% (grouped for items 2 and 3)

# Répartition des enfants de moins de 3 ans par type de familles (2)

## Résultats

% de moins de 3 ans dans des familles où les parents sont actifs occupés



- ✓ A l'échelle de l'agglomération 59 % des moins de trois ans vivent dans une famille où les parents sont actifs occupés.
- ✓ Comme très souvent observé sur les agglomérations, la ville centre compte une plus faible part de familles ayant un enfant de moins de 3 ans où les parents sont actifs occupés.
- ✓ Tréméloir et Plédran se démarquent avec des taux au-delà de 80%.



# Application des ratios de besoin d'accueil régulier

1 / 4

LES BESOINS D'ACCUEIL

## Méthode

L'exploitation des **enquêtes d'adéquation offre / besoins** conduites par le cabinet auprès des familles a permis de mesurer, pour chacun des trois types de famille précédemment décrits, le pourcentage de celles qui expriment un besoin de garde régulier. Les ratios utilisés s'appuient sur un volume conséquent d'enquêtes (près d'une cinquantaine) réalisées auprès de communes, intercommunalités et grandes villes. Ils ont ainsi pu être consolidés et estimés, avec un niveau de fiabilité élevé, le nombre de familles en attente d'une prise en charge de leur enfant.

→ Les pourcentages utilisés se réfèrent aux **besoins d'accueil au moins un jour par semaine**. Les besoins d'accueil sur des temps courts (1 à 2 jours par semaine) signifient que certaines familles sont en attente d'un mode d'accueil suffisamment souple pour s'adapter à leurs contraintes organisationnelles et méritent en ce sens d'être considérés.

→ Ces pourcentages rendent par ailleurs compte des **besoins d'accueil effectifs**, non des besoins d'accueil hypothétiques émanant de familles actuellement en capacité de garder leur enfant mais se déclarant susceptibles de recourir à un mode d'accueil dans l'éventualité où elles ne pourraient / ne souhaiteraient plus s'en charger. Ces logiques se retrouvent principalement au sein des foyers où au moins un parent n'a pas d'activité professionnelle et qui anticipent une possible reprise d'emploi.



# Estimation des besoins d'accueil régulier du jeune enfant (1)

1 / 5

LES BESOINS D'ACCUEIL

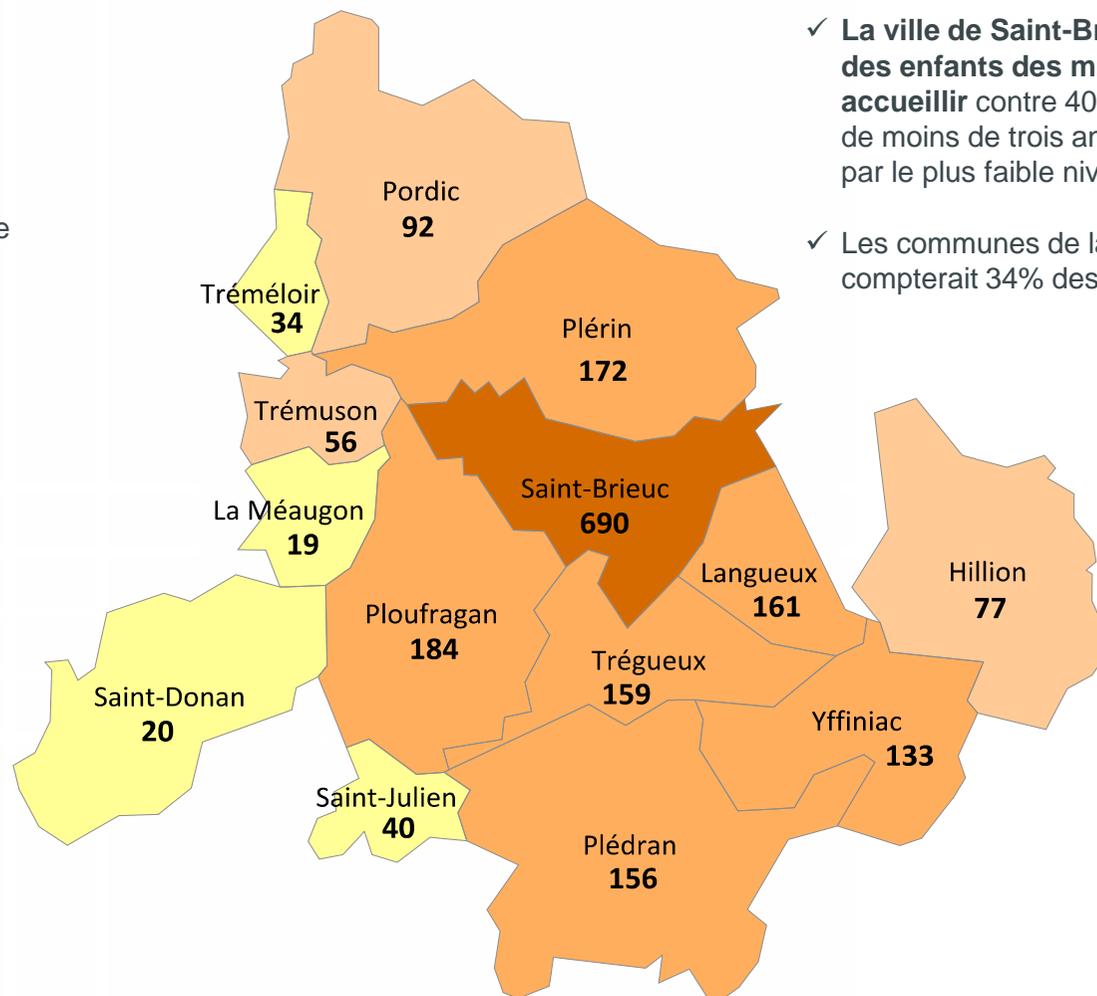
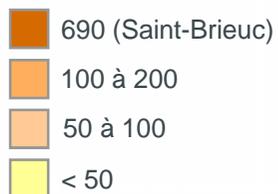
Estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans susceptibles  
de relever de la garde régulière sur Saint-Brieuc Agglomération

	Paramètre	Nombre estimé d'enfants de moins de 3 ans à accueillir
1ère déduction	ÉTAPE 1 : Nombre d'enfants résidant sur Saint Brieuc agglomération	3 735
	ÉTAPE 2 : Prise en compte de la scolarisation des enfants de 2 ans -494 enfants	3 241
2ème déduction	ÉTAPE 3 : Répartition des enfants par type de familles puis ÉTAPE 4 : Application des ratios de besoins d'accueil - 41% des enfants vivent dans des familles avec au moins un parent sans emploi et moins demandeuses d'un mode d'accueil - 5% des enfants vivent dans des familles monoparentales actives et 54% dans des familles biparentales actives où les besoins d'accueil sont forts	1 993

Amputation  
globale des  
effectifs de  
47%

# Estimation des besoins d'accueil régulier du jeune enfant (2)

Nombre estimé d'enfants de moins de 3 ans à accueillir



- ✓ La ville de Saint-Brieuc compterait 35% des enfants des moins de trois ans à accueillir contre 40% du volume d'enfants de moins de trois ans, cet écart s'explique par le plus faible niveau d'activité sur la ville.
- ✓ Les communes de la première couronne compterait 34% des besoins soit 676 enfants.

**Les besoins d'accueil estimés correspondent, au volume théorique d'enfants résidents pour lesquels la commune doit être en mesure de proposer une solution d'accueil.**

Dans les faits, les besoins peuvent être plus ou moins impactés par les **phénomènes de mobilité** liés principalement aux déplacements domicile - travail.

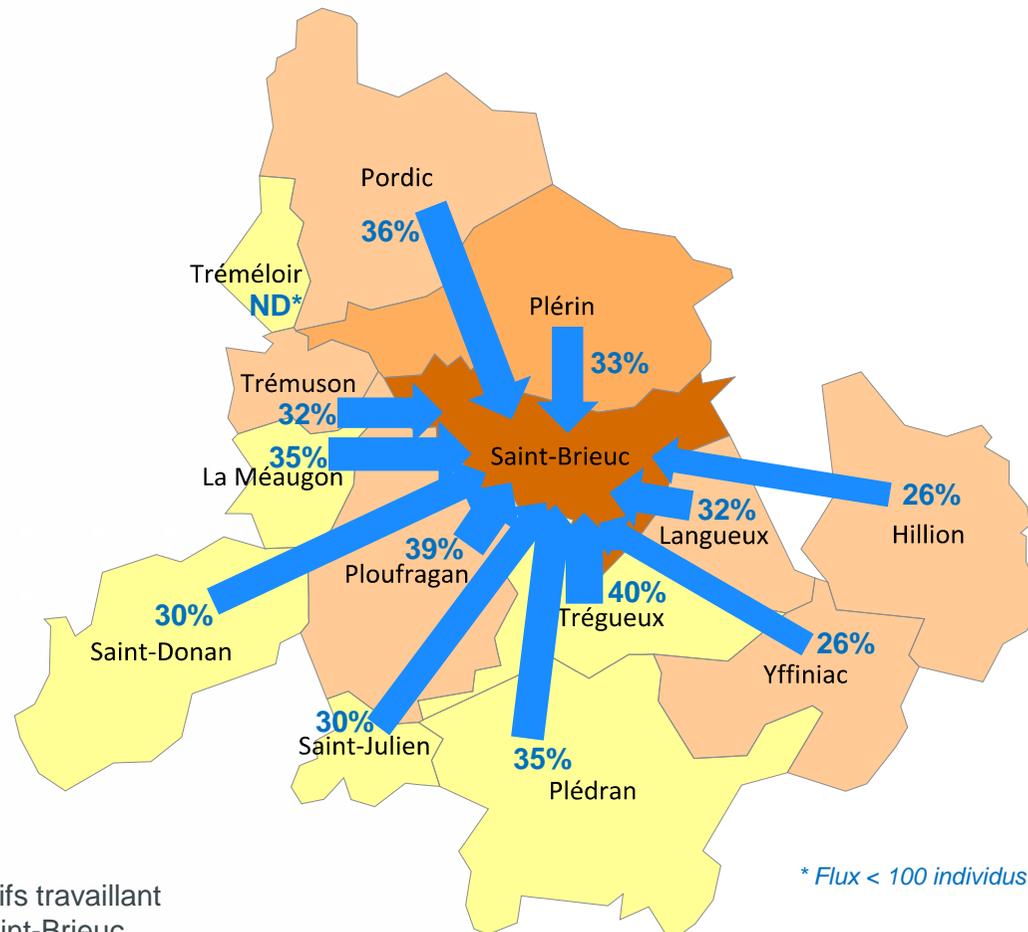
Afin de nuancer les résultats concernant les niveaux de besoin, il convient sans doute d'analyser en complément ces déplacements.

Cela ne peut toutefois se faire, non sur la base des familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans, pour lesquelles nous ne disposons pas de données, mais sur la base de l'ensemble des actifs occupés âgés de 15 ans et plus résidant au sein de l'agglomération.

Part des actifs occupés travaillant au sein de leur commune de résidence (en %)



40% % d'actifs travaillant à Saint-Brieuc



\* Flux < 100 individus



Partie 2

L'offre

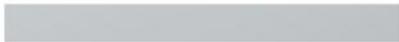
---



-----  
-----  
-----



# ***L'offre d'accueil collectif***





# L'accueil en EAJE (accueil collectif et familial)

## Nombre de places agréées PMI

2 / 1

L'OFFRE D'ACCUEIL

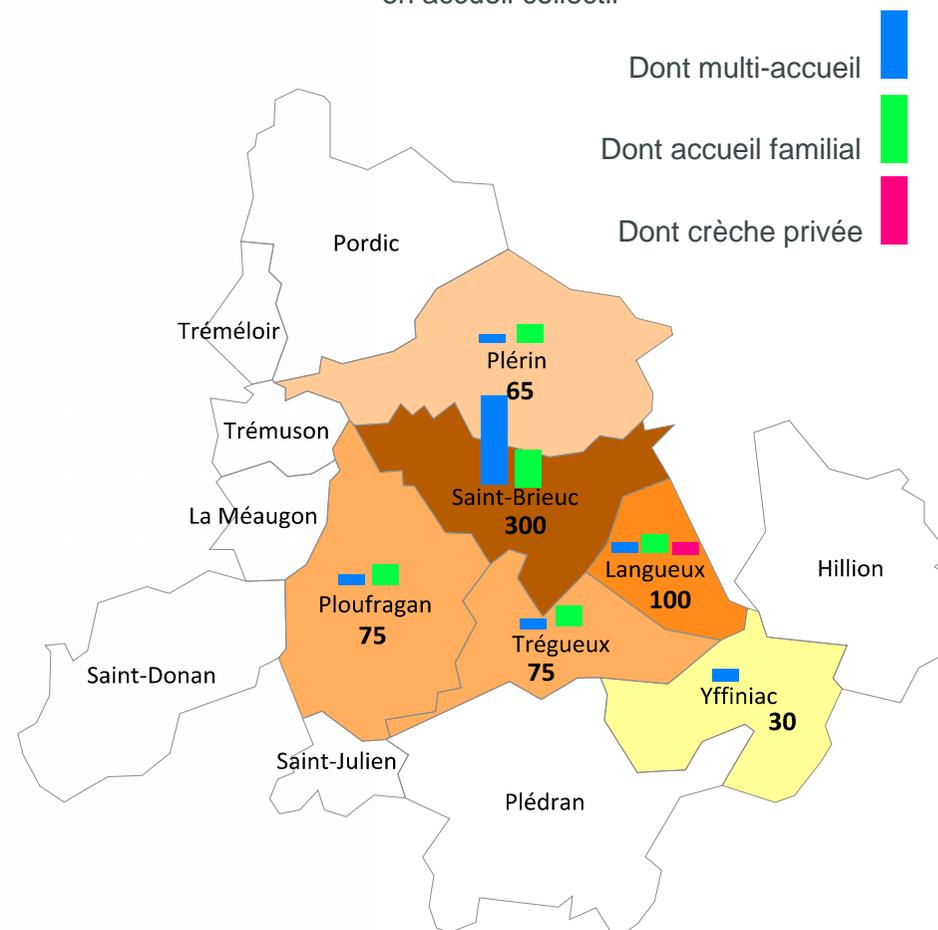
✓ Le territoire de **Saint-Brieuc Agglomération** compte **645 places d'accueil collectif**.

✓ On dénombre sur le territoire **9 multi-accueil et 5 services d'accueil familial**, toutes ces structures sont en gestion communale. Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor se distingue par une offre importante en accueil familial, **43% des places proposées en accueil collectif le sont sous cette modalité contre 15% au niveau national\***. Plérin, Ploufragan et Langueux présentent la particularité d'avoir une offre collective majoritairement portée par l'accueil familial, respectivement 69%, 67% et 65%.

✓ Seule la commune de Langueux compte une structure privée gérée par la société Babilou, celle-ci est conventionnée avec la Caf et propose une tarification barème CNAF.

COMMUNE	Nombre de places en multi-accueil	Nombre de places en accueil familial	Nombre de places en crèche privée	TOTAL
Hillion				
Langueux	25	45	30	100
La Méaugon				
Plédran				
Plérin	20	45		65
Ploufragan	25	50		75
Pordic				
Saint-Brieuc	210	90		300
Saint-Donan				
Saint-Julien				
Trégueux	26	49		75
Tréméloir				
Trémuson				
Yffiniac	30			30
<b>AGGLO</b>	<b>336</b>	<b>279</b>	<b>30</b>	<b>645</b>

Nombre total de places en accueil collectif



\*Source DRESS - N° 840 • mai 2013

Source des données : Saint-Brieuc Agglomération

Source cartographique : Artique



## L'accueil en EAJE (accueil collectif et familial)

### Nombre de places pour 100 enfants

2 / 2

L'OFFRE D'ACCUEIL

COMMUNES	Nb places en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans
Hillion	-
Langueux	40,2
La Méaugon	-
Plédran	-
Plérin	19,0
Ploufragan	20,6
Pordic	-
Saint-Brieuc	20,2
Saint-Donan	-
Saint-Julien	-
Trégueux	26,9
Tréméloir	-
Trémuson	-
Yffiniac	14,6
<b>AGGLOMERATION</b>	<b>17,3</b>
Moyenne nationale*	15,7

✓ **Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor compte 17,3 places en EAJE pour 100 enfants de moins de trois ans.** Ce résultat est légèrement **au dessus de la moyenne nationale qui s'élève à 15,7** places pour 100 enfants, et nettement au dessus de la moyenne départementale qui s'établit entre 5 et 9 places pour 100 enfants\*.

✓ On observe des écarts entre les communes notamment **Langueux et Trégueux qui se démarquent avec respectivement 40,2 et 26,9 places** pour 100 enfants de moins de trois ans.



## L'accueil en EAJE (accueil collectif et familial) Estimation du potentiel d'accueil régulier (1)

2 / 3

L'OFFRE D'ACCUEIL

Les places comptabilisées ne correspondent pas à la capacité d'accueil réelle du dispositif dans le sens où elles permettent d'accueillir en moyenne plus d'un enfant. Aussi convient-il de raisonner sur le nombre d'enfants accueillis par place. Selon les structures et les spécificités du territoire une place est ainsi susceptible d'accueillir en réalité plus d'un enfant.

	<b>Nombre d'enfants accueillis en accueil régulier sur une place offerte (2014)</b>			<b>Total</b>
	<b>Multi-accueil</b>	<b>Services d'accueil familial</b>	<b>Crèche privée</b>	
Langueux	1,48	1,16	2,43	1,62
Plérin	2,65	1,42	-	1,8
Ploufragan	6	1,68	-	3,12
Saint-Brieuc	1,31	1,08	-	1,24
Trégueux	2,65	1,35	-	1,8
Yffiniac	1,70		-	1,7
<b>AGGLOMERATION</b>	<b>1,89</b>	<b>1,34</b>	<b>2,43</b>	<b>1,66</b>

Sur des territoires comparables, on observe des ratios variant de 1,07 à 1,25 enfants par place

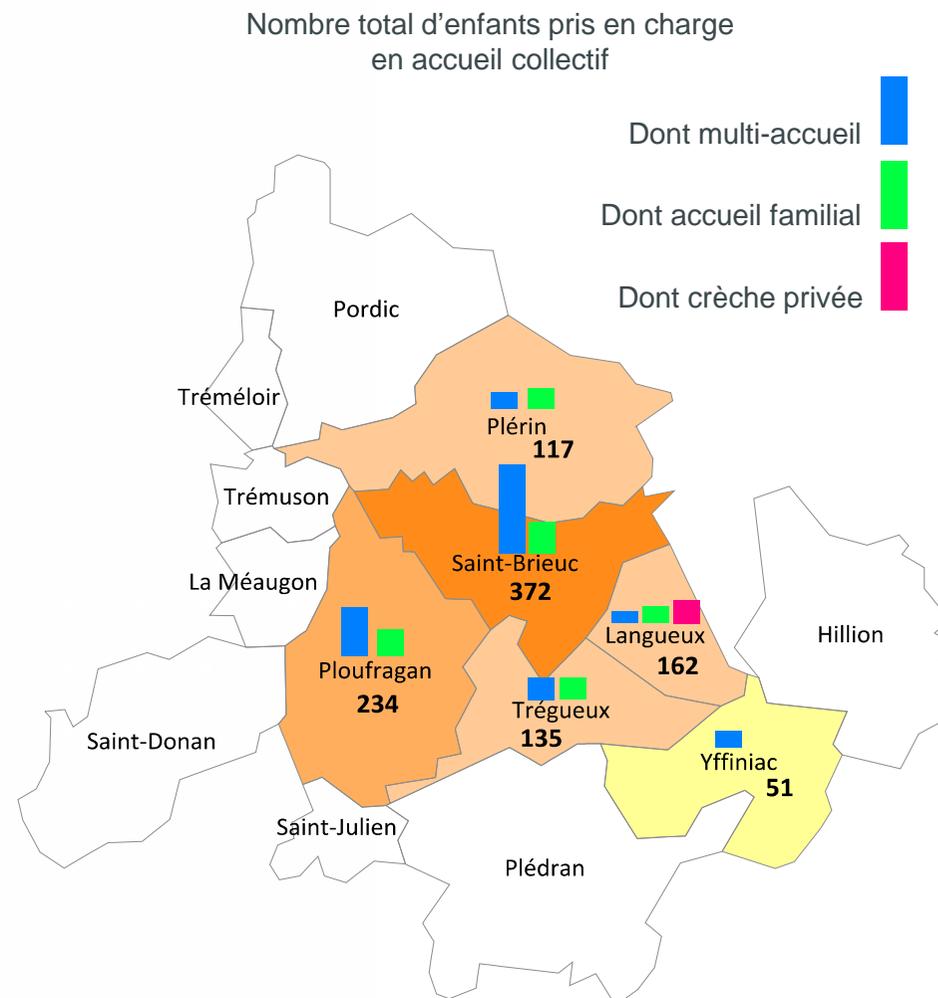
- ✓ Cet indicateur illustre **la spécificité de la nature des besoins d'accueil du jeune enfant sur le territoire de Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor**. Si les besoins d'accueil sont réguliers ils sont souvent sur de « **petits contrats** » parfois appelés « **contrats gryère** » dans la profession, une grande partie des demandes de parents variant de 1,5 à 3 jours par semaine, souvent non consécutifs. Certains multi-accueil ne compteraient aucun contrat de 5 jours par semaine.
- ✓ Ce constat est également établi par les animatrices RPAM concernant l'accueil individuel. En effet, ce serait moins de 10% des assistantes maternelles qui travailleraient en contrat « plein » soit 5 jours par semaine à raison de 35 à 45 heures hebdomadaires.
- ➔ Ce phénomène s'explique d'une part par les profils des familles en termes de situation d'emploi (temps partiel, horaires décalés...) mais également par une volonté des parents de réduire les frais d'accueil en ayant des relais familiaux et en demandant des temps d'accueil partiel.

# L'accueil en EAJE (accueil collectif et familial)

## Estimation du potentiel d'accueil régulier (2)

- ✓ Nous raisonnons ici sur le nombre d'enfants de moins de trois ans accueillis de manière régulière au sein des accueils collectifs du territoire.
- ✓ Sur le territoire de l'agglomération, 1071 enfants de moins de trois ans ont été accueillis en accueil régulier en 2014 sur les 645 places que propose le territoire.
- ✓ En d'autres termes nous pourrions considérer que le dispositif d'accueil collectif du territoire permet de répondre aux besoins d'accueil régulier de 1071 enfants résidant sur le territoire.

COMMUNES	Nombre d'enfants accueillis en multi-accueil	Nombre d'enfants accueillis en accueil familial	Nombre d'enfants accueillis en crèche privée	TOTAL
Hillion				
Langueux	37	52	73	162
La Méaugon				
Plédran				
Plérin	53	64		117
Ploufragan	150	84		234
Pordic				
Saint-Brieuc	275	97		372
Saint-Donan				
Saint-Julien				
Trégueux	69	66		135
Tréméloir				
Trémuson				
Yffiniac	51			51
<b>AGGLO</b>	<b>635</b>	<b>363</b>	<b>73</b>	<b>1071</b>



Source des données : Saint-Brieuc Agglomération

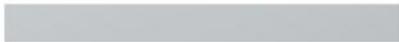
Source cartographique : Articque



-----  
-----  
-----



# ***L'offre d'accueil individuel***

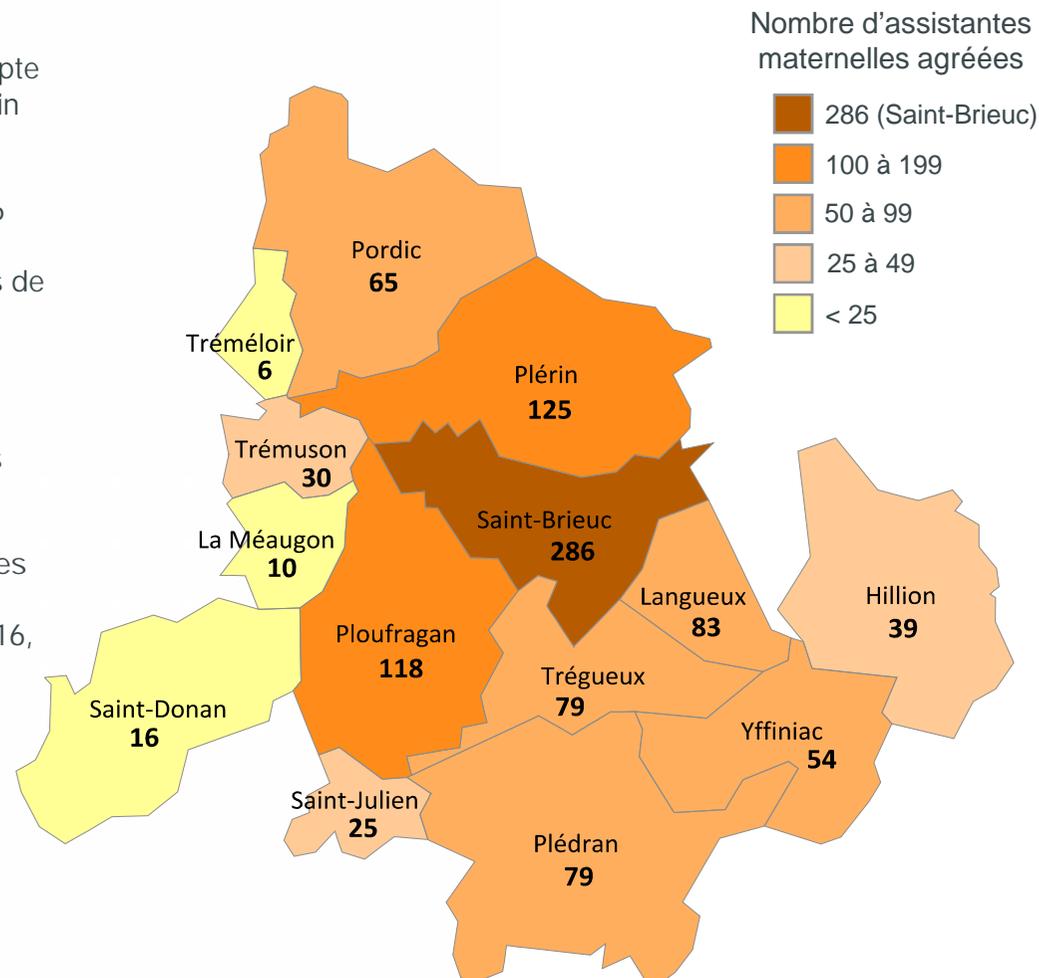


✓ Le territoire de Saint-Brieuc Agglomération compte au total 1 015 assistantes maternelles agréées fin décembre 2013

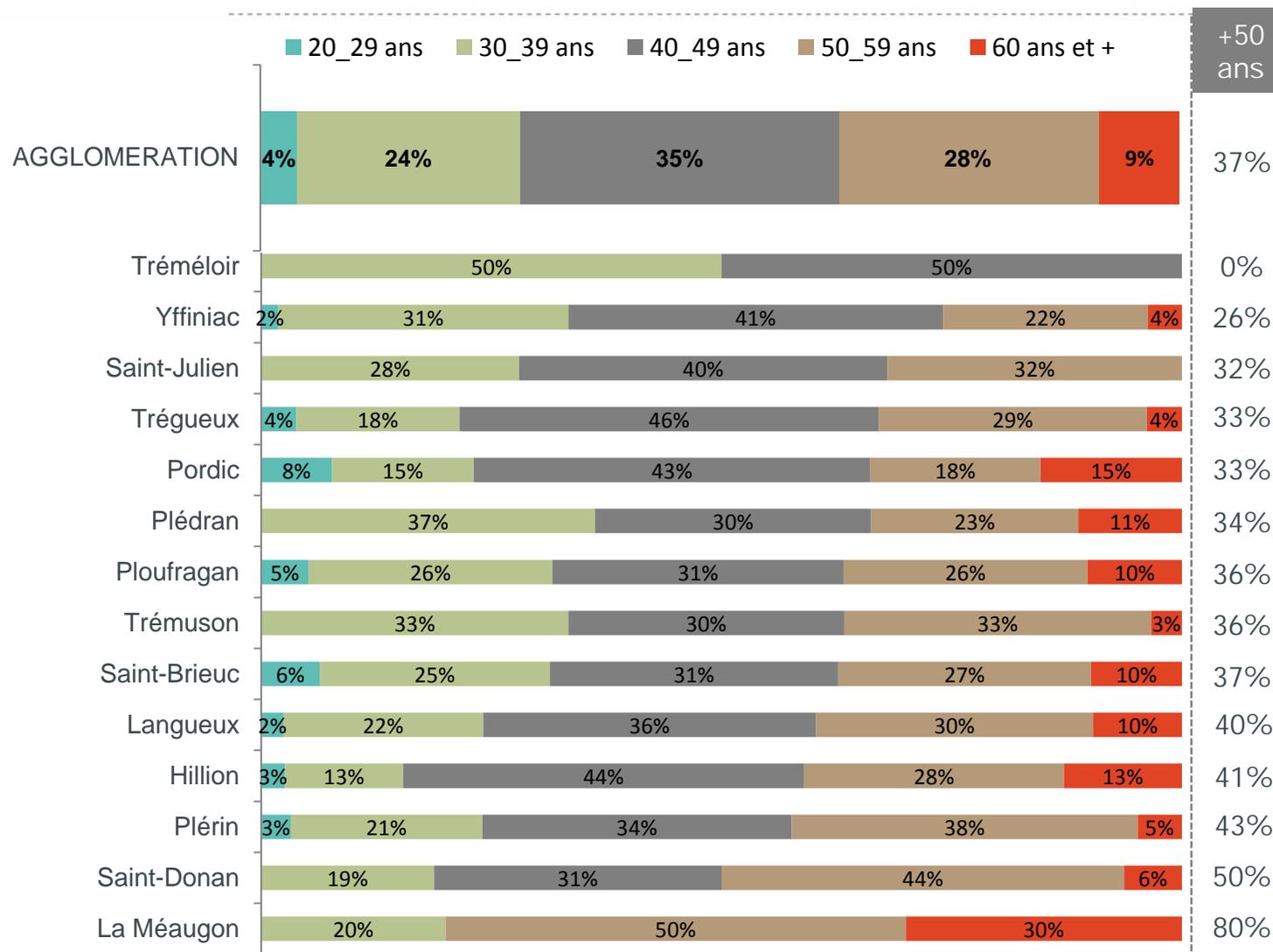
✓ Avec près de 300 assistantes maternelles (286 précisément), la ville de Saint Brieuc concentre 28% de l'ensemble des assistantes maternelles de l'agglomération (tandis qu'elle regroupe 40% de la population des moins de 3 ans)

✓ Plérin et Ploufragan arrivent ensuite avec respectivement 125 et 118 assistantes maternelles agréées

✓ Saint Donan, La Méaugon et Trémeloir sont les communes disposant du plus faible nombre d'assistantes maternelles avec respectivement 16, 10 et 6 assistantes maternelles en activité.



# Répartition des assistantes maternelles agréées par âge



✓ Le territoire de Saint-Brieuc Agglomération compte 37% d'assistantes maternelles agréées de plus de 50 ans fin décembre 2013.

✓ Ce résultat apparaît dans les normes généralement observées, on retrouve ce résultat sur certaines métropoles (entre 35 et 40%).

✓ La commune de La Méaugon et dans une moindre mesure Saint Donan doivent néanmoins observer une vigilance sur l'évolution de la situation.

Source des données : Conseil général des Côtes d'Armor, données au 31/12/2013



# Estimation du nombre d'agréments dédié au moins de 3 ans

2

L'OFFRE

## - Méthode -

- L'objectif est ici d'estimer au plus juste le nombre d'agréments dédié aux moins de trois ans sur le territoire -

Les données remises par le Conseil général des Côtes d'Armor recensent un total de 3 260 agréments répartis sur 1 015 assistantes maternelles résidant sur le territoire de l'agglomération. Ce volume ne correspond pas à la capacité d'accueil réel des assistantes maternelles et ce pour au moins deux raisons :

1- Un nombre significatif d'assistantes maternelles sont en cessation momentanée ou définitive de leur activité sans l'avoir nécessairement signalé aux services du Conseil Général.

Considérant les observations réalisées sur de nombreux territoires où nous avons pu réaliser ce type de diagnostic et suite à échanges et comparaisons de données avec le RPAM qui opère un suivi actualisé de l'activité des assistantes maternelles, nous pouvons estimer à 12% la part d'agréments qui ne sont pas « actifs » ou « disponibles ».

→ Nous appliquons alors aux 3 260 agréments une première amputation de 12%

2- Une part des agréments des assistantes maternelles est occupée par des enfants âgés de plus de 3 ans.

Sur ce point, la Caf des Côtes d'Armor nous a transmis la répartition par âge des enfants gardés par une assistante maternelle en 2013. Cette donnée nous révèle que 25% des enfants gardés par une assistantes maternelles ont entre 3 et 6 ans\* (chiffre qui correspond par ailleurs à la norme généralement constatée).

→ Nous appliquons alors au volume d'agréments une seconde amputation de 25%

Un troisième et dernier point nécessite d'être intégré : certaines assistantes maternelles gardent moins d'enfants que ce que leur agrément permet, soit qu'elles souhaitent limiter le nombre d'enfants accueillis, soit en raison de contraintes organisationnelles ou de gestion de planning. Ce volume étant délicat à estimer, nous considérerons ici le volume d'agréments comme une estimation haute du potentiel d'accueil des assistantes maternelles.

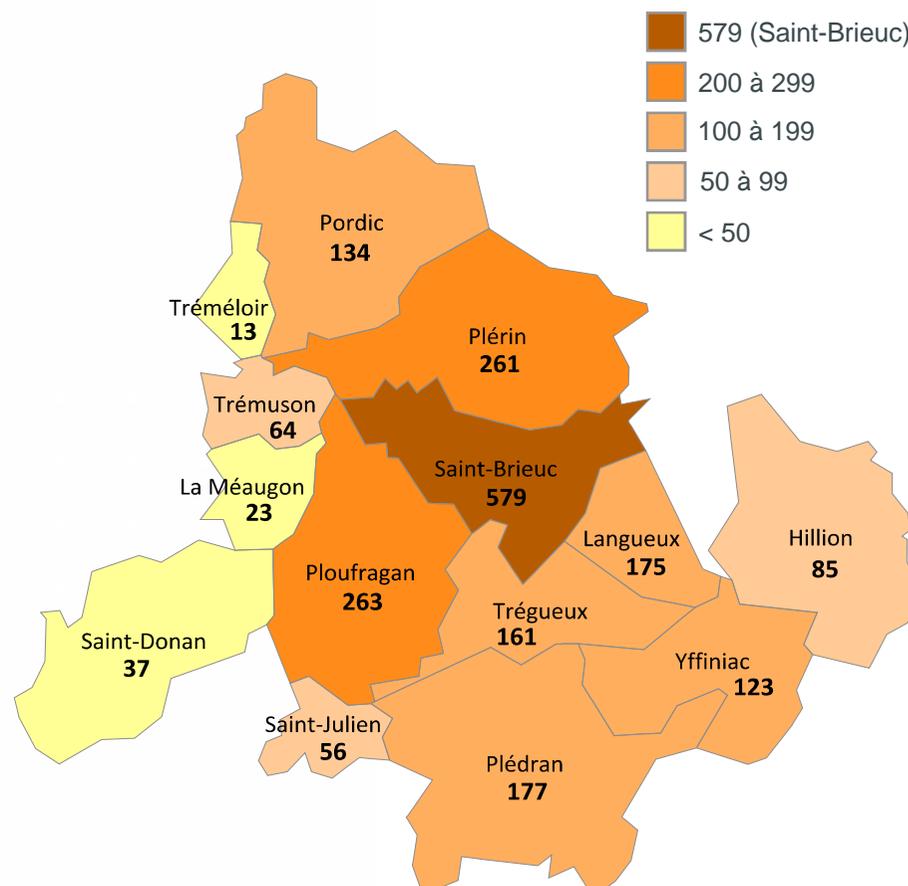
\*Source des données : Caf des Côtes d'Armor, données 2013

# Estimation du nombre d'agréments dédiés aux moins de 3 ans (2)

## Résultats

- ✓ L'estimation réalisée porte à 2 152 le nombre d'agréments dédié aux moins de trois ans sur le territoire de Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor.
- ✓ Avec 579 agréments dédiés aux moins de trois ans la ville de Saint Brieuc porte 27% du potentiel de l'agglomération.
- ✓ Les communes de la première couronne (Plérin, Ploufragan, Trégueux, Langueux) comptent 859 agréments soit 40% du total du potentiel de l'agglomération.
- ✓ Les communes de Plérin et Ploufragan comptabilisent le même nombre d'agréments (à deux unités près) pour une population de moins de 3 ans quasi identique.
- ✓ Trémeloir et La Méaugon se distinguent par un faible volume d'agréments dédié au moins de trois ans.

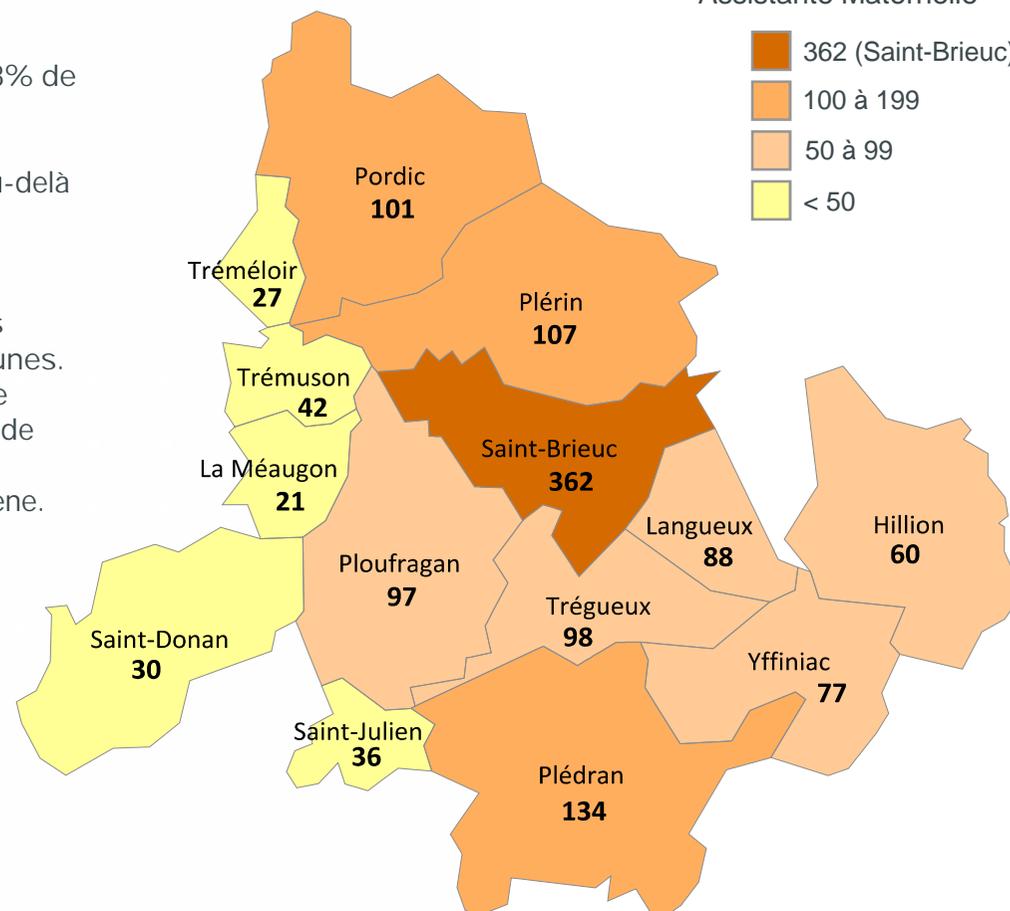
Nombre estimé d'agréments pour les moins de 3 ans



# Nombre d'enfants bénéficiaires du CMG Assistante Maternelle

- ✓ On compte 1 280 enfants Caf bénéficiaires du CMG Assistantes maternelles résidant sur le territoire de l'agglomération.
- ✓ Avec 362 CMG la ville de Saint Briec compte 28% de l'ensemble des enfants Caf bénéficiaires.
- ✓ Les communes de Pordic, Plérin et Plédran sont au-delà de la centaine d'enfants bénéficiaires CMG.
- ✓ La question de l'accueil du jeune enfant par les assistantes maternelles est également soumis à des effets de mobilité et de mouvements entre communes. En outre, des assistantes maternelles résidant sur une commune accueillent des enfants résidant en dehors de leur commune, Langueux, Trémuson et Yffiniac par exemple sont davantage concernées par ce phénomène.

Nombre de moins de 3 ans  
bénéficiaires du CMG  
Assistante Maternelle



Source des données : Caf des Côtes d'Armor 2013

Source cartographique : Articque

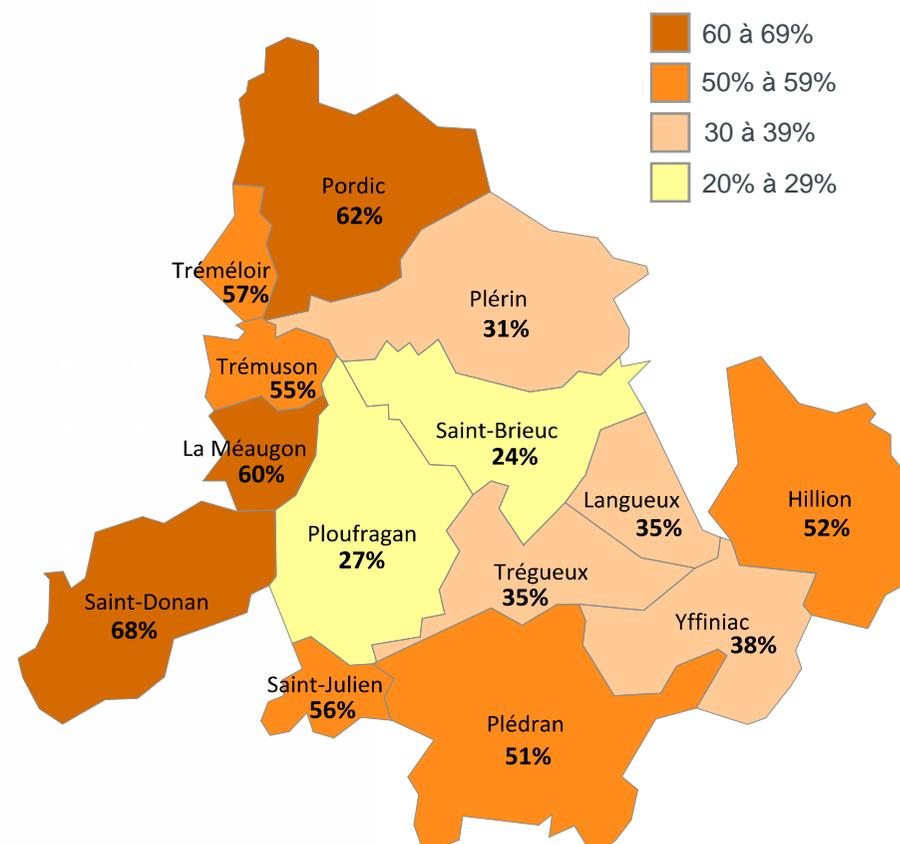
## % de moins de 3 ans bénéficiaires du CMG Assistante Maternelle

✓ Parmi les enfants de moins de 3 ans présents sur le territoire, plus d'un tiers (34%) est allocataire du CMG Assistante Maternelle. C'est un résultat généralement observé sur des territoires comparables.

✓ Autour de ce résultat générique s'observe des variations non négligeables entre communes. Ainsi sur Saint-Brieuc, la proportion d'enfants bénéficiaires du CMG s'établit à 24%, plus de 10 points de moins que la moyenne de l'agglomération, résultat à mettre en lien avec l'importance de l'offre collective sur ce secteur. Le constat est identique sur Ploufragan, avec 27% d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du CMG.

✓ Les communes de Pordic, La Méaugon et Saint-Donan affichent plus de 60% d'enfants bénéficiaires du CMG. De manière générale, hormis Yffiniac qui possède une offre collective, la part d'enfants qui ont recours à l'accueil individuel est beaucoup plus important sur la 2<sup>ème</sup> couronne.

Part des moins de 3 ans bénéficiaires du CMG Assistante Maternelle





# Estimation de l'offre d'accueil individuel

2 / 8

L'OFFRE

## - Méthode -

L'objectif est ici de parvenir à une estimation aussi précise que possible, c'est-à-dire dans la limite du jeu d'hypothèses retenues, du nombre théorique de places dévolues à l'accueil régulier des enfants de moins de 3 ans proposé par les assistantes maternelles, à l'échelle de l'agglomération et des 14 communes.

Nous disposons à ce stade de deux mesures :

1- Le nombre d'agrément dédié à l'accueil du jeune enfant de moins de trois ans qui s'apparente à une « estimation haute de l'offre théorique disponible ». Estimation haute dans le sens où elle ne tient pas compte de la sous-utilisation volontaire d'une partie des agréments de certaines assistantes maternelles (gestion de planning, enfants à charge, refus des horaires de garde souhaités par les parents...). Phénomène accentué depuis la modification en 2009 de l'article L421-4 du code de l'action sociale et des familles, autorisant désormais l'accueil simultané de quatre enfants sous réserve de l'agrément délivré par le Président du Conseil général).

→ Ce volume s'élève à 2 152

2- Le nombre d'enfants bénéficiaires du CMG Assistante maternelle qui s'apparente davantage à un indicateur d'activité et donc à une « estimation basse de l'offre théorique disponible ». Estimation basse dans le sens où l'indicateur n'intègre pas l'inactivité ou la sous-activité subie des assistantes maternelles, c'est-à-dire les places qu'elles proposent mais qui restent inoccupées. Par ailleurs cet indicateur n'intègre pas les places occupées par des enfants résidant hors de l'agglomération (celles-ci s'élevaient à 12% de l'ensemble en 2009\*\*), néanmoins on peut penser que ce phénomène s'équilibre en partie avec le phénomène inverse (exemple : enfants étant accueillis par des assistantes maternelles de Plaintel, Quessoy, Lamballe...).

→ Ce volume s'élève à 1 280\*

Partant de ces deux mesures il peut être obtenu une estimation MOYENNE du potentiel d'accueil individuel, correspondant à la situation intermédiaire entre fourchette haute et basse. Selon cette estimation moyenne,

→ la capacité d'accueil régulier des assistantes maternelles agréées atteindrait 1 707 enfants.

\*Source : Caf des Côtes d'Armor, décembre 2013

\*\*Source : Caf des Côtes d'Armor, Diagnostic petite enfance 2011



# Estimation de l'offre d'accueil individuel (1)

2 / 9

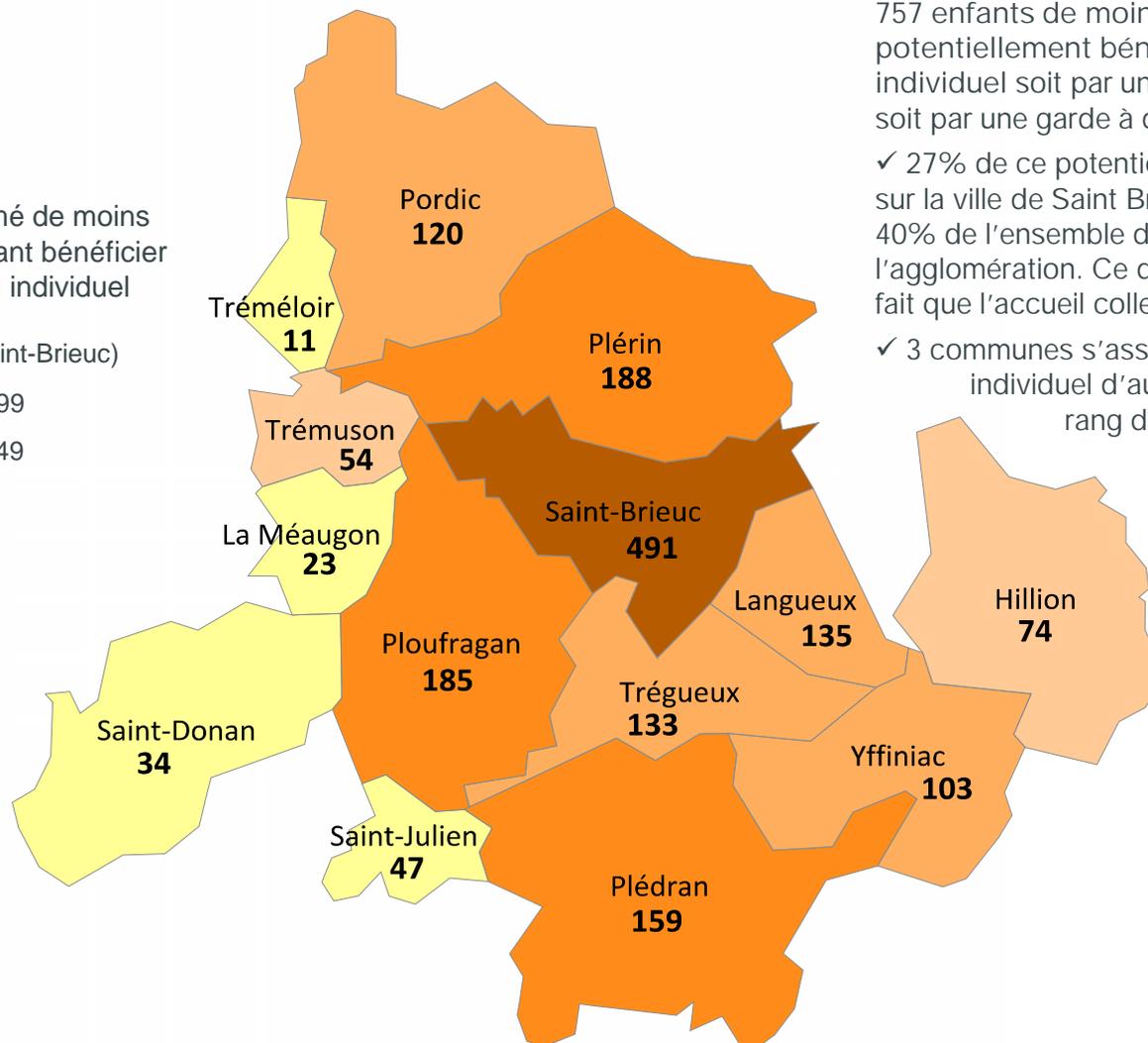
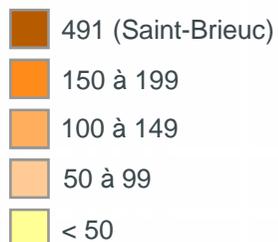
L'OFFRE D'ACCUEIL

Estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans pouvant bénéficier d'un mode de garde individuel sur Saint-Brieuc Agglomération

Paramètre	Nombre estimé d'enfants de moins de 3 ans pouvant bénéficier d'un mode d'accueil individuel	
ÉTAPE 1 : Nombre d'agrément pour les moins de 3 ans détenus par les assistantes maternelles (Estimation HAUTE)	2 152	
ÉTAPE 2 : Nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du CMG Assistante Maternelle (Estimation BASSE)	1 280	
ÉTAPE 3 : Potentiel d'accueil chez les assistantes maternelles Moyenne entre estimation haute et estimation basse	1 707	Ce potentiel représente 80% des agréments
+		
ÉTAPE 4 : Potentiel d'accueil de la garde à domicile 17 enfants bénéficiaires du CMG Garde à Domicile + 33 enfants bénéficiaires du CMG Structure	50	
<b>TOTAL (somme des potentiels d'accueil)</b>	<b>1 757</b>	

# Estimation de l'offre d'accueil individuel (2)

Nombre estimé de moins de 3 ans pouvant bénéficier d'un accueil individuel



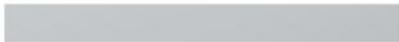
- ✓ Sur Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor, 1 757 enfants de moins de 3 ans peuvent potentiellement bénéficier d'un mode d'accueil individuel soit par une assistante maternelle agréée, soit par une garde à domicile
- ✓ 27% de ce potentiel d'accueil individuel se trouve sur la ville de Saint Brieuc, alors que celle-ci regroupe 40% de l'ensemble des moins de 3 ans de l'agglomération. Ce différentiel tient notamment au fait que l'accueil collectif est plus présent sur la ville.
- ✓ 3 communes s'associent un potentiel d'accueil individuel d'au moins 150 enfants au premier rang desquelles Plérin (188)



-----  
-----  
-----

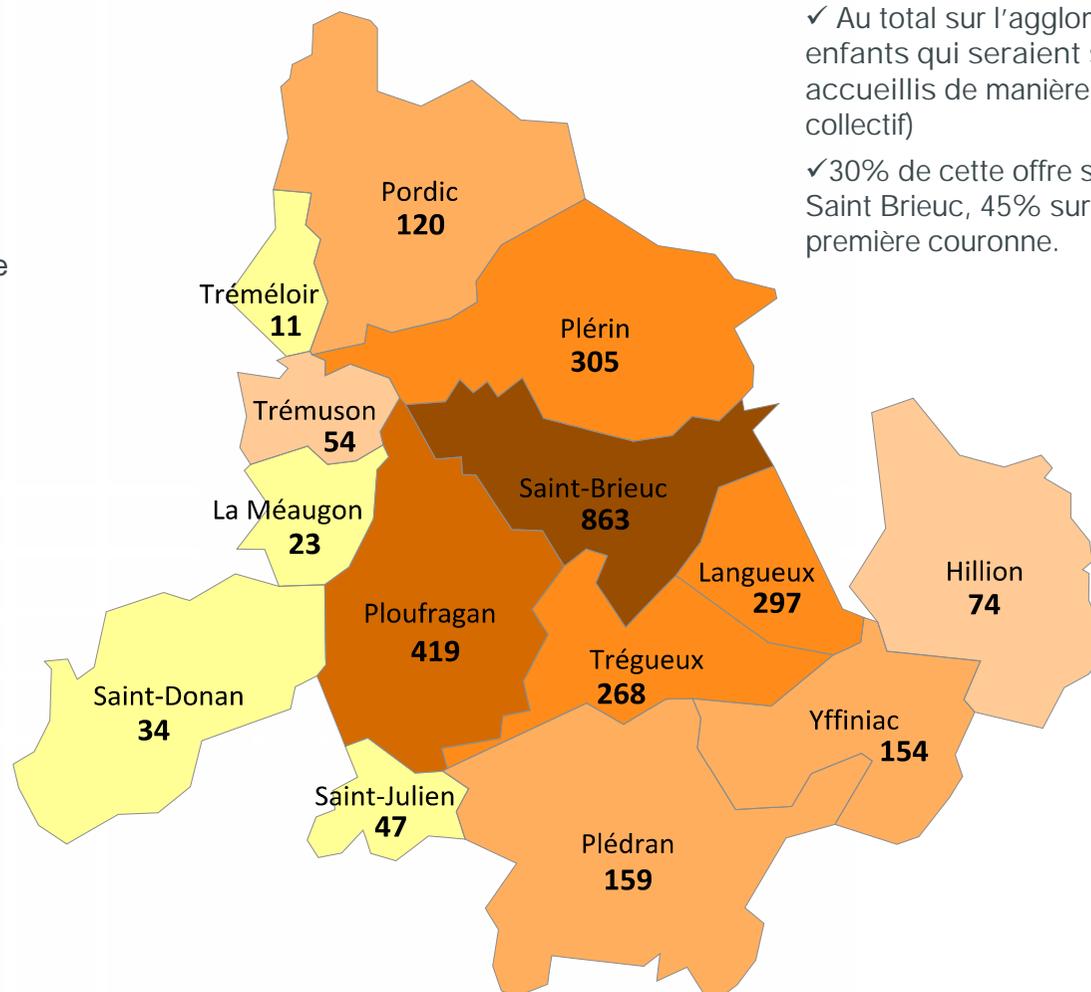
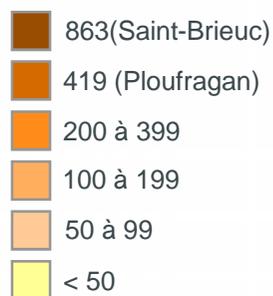


# ***L'offre d'accueil collectif + individuel***



# Estimation de l'offre d'accueil régulier à l'intention des moins de 3 ans

Nombre estimé de moins de 3 ans susceptibles d'être accueillis régulièrement



✓ Au total sur l'agglomération ce seraient 2 828 enfants qui seraient susceptibles d'être accueillis de manière régulière (individuel ou collectif)

✓ 30% de cette offre se trouve sur la ville de Saint Brieuc, 45% sur les communes de la première couronne.

## Répartition de l'offre d'accueil régulier à l'intention des moins de 3 ans

	Part de l'offre d'accueil individuel	Part de l'offre d'accueil collectif	Total
Hillion	100%	-	100%
Langueux	45%	55%	100%
La Méaugon	100%	-	100%
Plédran	100%	-	100%
Plérin	62%	38%	100%
Ploufragan	44%	56%	100%
Pordic	100%	-	100%
Saint-Brieuc	57%	43%	100%
Saint-Donan	100%	-	100%
Saint-Julien	100%	-	100%
Trégueux	50%	50%	100%
Trémeloir	100%	-	100%
Trémuson	100%	-	100%
Yffiniac	67%	33%	100%
<b>AGGLOMERATION</b>	<b>62%</b>	<b>38%</b>	<b>100%</b>

✓ A l'échelle de l'agglomération, la répartition de l'offre d'accueil régulier à l'endroit du jeune enfant de moins de 3 ans présente un équilibre que l'on observe assez fréquemment sur des territoires comparables, environ 2/3 de l'offre est portée par l'accueil individuel.

✓ Langueux et Ploufragan se distinguent par une offre d'accueil collectif majoritaire. Huit communes de l'agglomération n'ont quant à elle pas d'offre collective à proposer aux parents.



Partie 3

# Taux de couverture et prospective

---



## La couverture des besoins d'accueil (1)

3 / 1

TAUX DE COUVERTURE ET PROSPECTIVE

	Nombre estimé d'enfants à accueillir (BESOINS)	Nombre estimé d'enfants susceptibles d'être accueillis (OFFRE)	SOLDE OFFRE - BESOINS	TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS
Agglo. de Saint-Brieuc	1 993	2 828	+835	142%

Le niveau de couverture des besoins de prise en charge des jeunes enfants s'obtient par la différence entre offre d'accueil proposée et besoins d'accueil.

Sur la base des différentes sources mobilisées et des choix méthodologiques opérés, le constat dressé est que **l'offre d'accueil intercommunale, telle qu'elle existe actuellement, est non seulement en mesure de couvrir la totalité des besoins d'accueil des jeunes enfants, mais les surpasse selon toute vraisemblance**. En effet, notre estimation chiffre à 142% la part des besoins potentiellement couverts par l'offre d'accueil : celle-ci serait dimensionnée pour accueillir un peu plus de 2 800 enfants alors qu'environ 2 000 auraient effectivement besoin d'être gardés.

Cela étant, ce résultat nécessite, dans une seconde lecture, d'être nuancé à différents égards.

1. Il importe à nouveau de préciser que certains paramètres impactent le diagnostic produit, notamment : **les phénomènes de saisonnalité** (une place peut être plus compliquée à trouver certaines périodes de l'année) et **les phénomènes de mobilité** (recours à un mode d'accueil hors de l'agglomération dû aux déplacements professionnels).
2. Une offre d'accueil excédant les besoins n'exonère pas de **tensions au quotidien**. L'inclinaison des familles pour la garde collective est telle, qu'elles peuvent avoir le sentiment d'un déficit de places alors même que l'accueil individuel serait en mesure de couvrir numériquement leurs besoins. En ce sens, l'offre d'accueil ne peut être regardée à travers le seul prisme du dimensionnement. Elle appelle des réflexions connexes portant, entre autres, sur la promotion des différents modes d'accueil, notamment l'accueil par les assistantes maternelles agréées.

3. La démarche relève d'estimations théoriques comprenant de fait une part d'incertitude, l'enjeu étant bien entendu de réduire au maximum cette part d'incertitude. Ce rappel vise à définir le statut de l'information qui est fournie. Les résultats produits ont vocation à constituer un outil de veille et d'aide à la décision. Ils ne peuvent être interprétés comme une description absolument certaine de la situation actuelle en matière d'adéquation offre / besoins.

En ce sens, il nous est apparu opportun de **scénariser les résultats du diagnostic**. Ces derniers aboutissant à un **surdimensionnement de l'offre**, nous avons cherché à jouer sur certains paramètres afin de minorer autant que faire ce peut le taux de couverture.

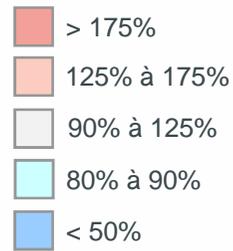
→ Agglo. de Saint-Brieuc	Nombre estimé d'enfants à accueillir (BESOINS)	Nombre estimé d'enfants susceptibles d'être accueillis (OFFRE)	SOLDE OFFRE - BESOINS	TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS
<b>Scénario « Normé bas »</b>				
- Hausse de 5% des ratios de besoins d'accueil				
- Baisse du potentiel d'accueil des assistantes maternelles : on pondère les CMG à 75% et les agréments à 25% (contre 50/50 dans le scénario central)				
- <i>Baisse du potentiel d'accueil collectif : on plafonne à 1,5 le nombre moyen d'enfants accueillis pour 1 place</i>				
	2 154	2 423	+269	112%
<b>Scénario « Théorique alternatif bas »</b>				
- Hausse de 5% des ratios de besoins d'accueil				
- Baisse du potentiel d'accueil des assistantes maternelles : on pondère les CMG à 75% et les agréments à 25% (contre 50/50 dans le scénario central)				
	2 154	2 604	+450	121%
<b>Scénario « Théorique »</b>	1 993	2 828	+835	142%

4. A l'échelle des communes de l'agglomération, les niveaux de couverture des besoins ne sont pas totalement homogènes.

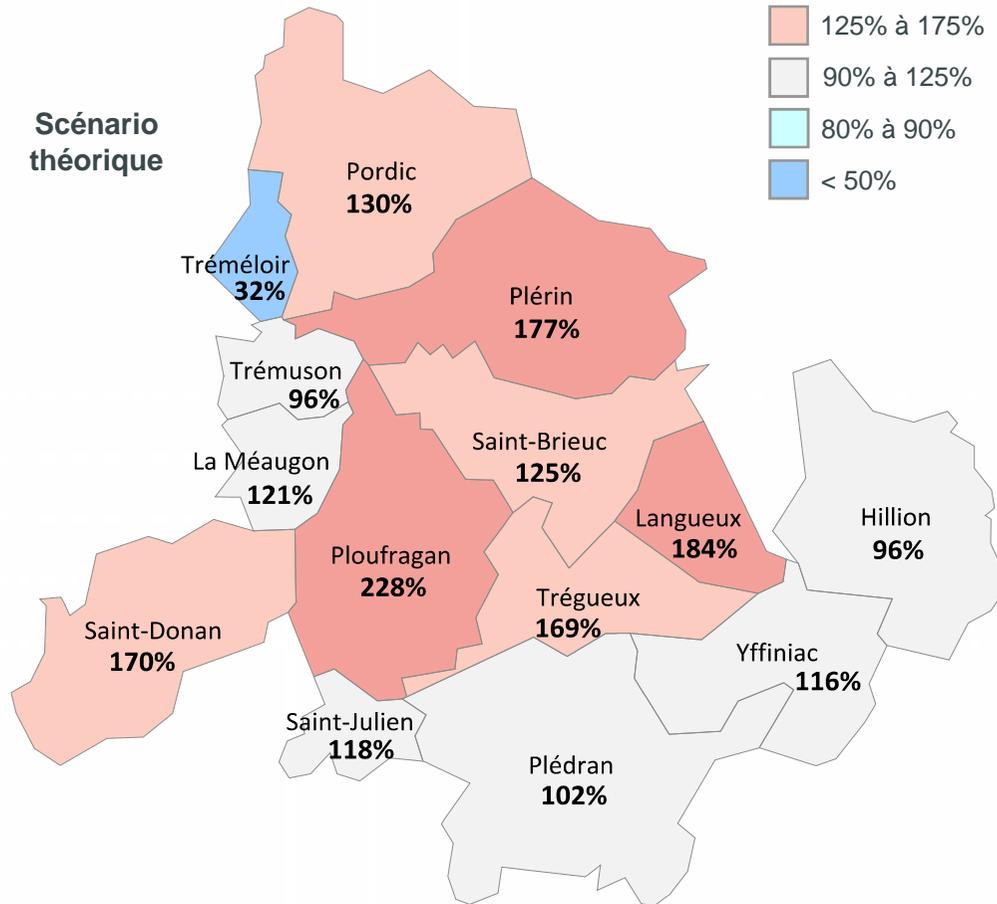
Commune	Nombre estimé d'enfants à accueillir (BESOINS)	Nombre estimé d'enfants susceptibles d'être accueillis (OFFRE)	SOLDE OFFRE - BESOINS	TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS (Scénario théorique)	TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS (Scénario théorique bas)	TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS (Scénario normé bas)
<b>AGGLO.</b>	<b>1 993</b>	<b>2 828</b>	<b>+835</b>	<b>142%</b>	<b>121%</b>	<b>112%</b>
Tréméloir	34	11	-23	32%	30%	30%
Hillion	77	74	-3	96%	83%	83%
Trémuson	56	54	-2	96%	82%	82%
Plédran	156	159	3	102%	89%	89%
Yffiniac	133	154	21	116%	99%	95%
Saint-Julien	40	47	7	118%	98%	98%
La Méaugon	19	23	4	121%	105%	105%
Saint-Brieuc	690	863	173	125%	107%	107%
Pordic	92	120	28	130%	114%	114%
Trégueux	159	268	109	169%	147%	134%
Saint-Donan	20	34	14	170%	145%	145%
Plérin	172	305	133	177%	144%	133%
Langueux	161	297	136	184%	161%	154%
Ploufragan	184	419	235	228%	189%	128%

# La couverture des besoins d'accueil (4)

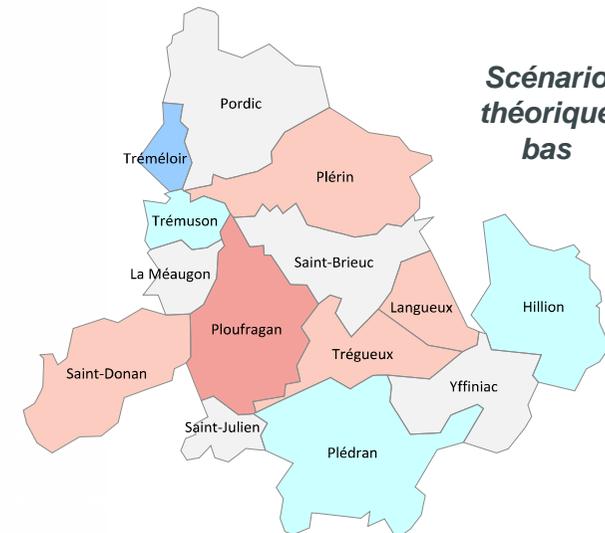
Taux de couverture des besoins d'accueil



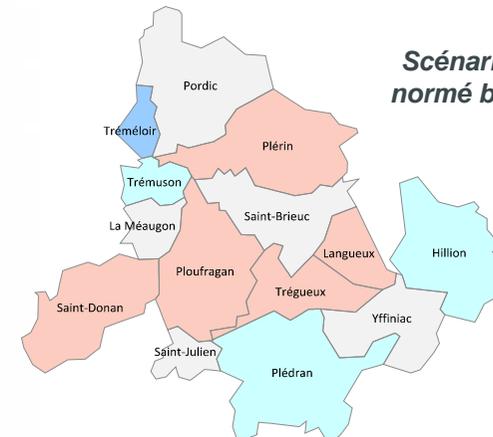
Scénario théorique



Scénario théorique bas



Scénario normé bas





# Réflexions prospectives (1)

3 / 2

TAUX DE COUVERTURE  
ET PROSPECTIVE

## Méthode

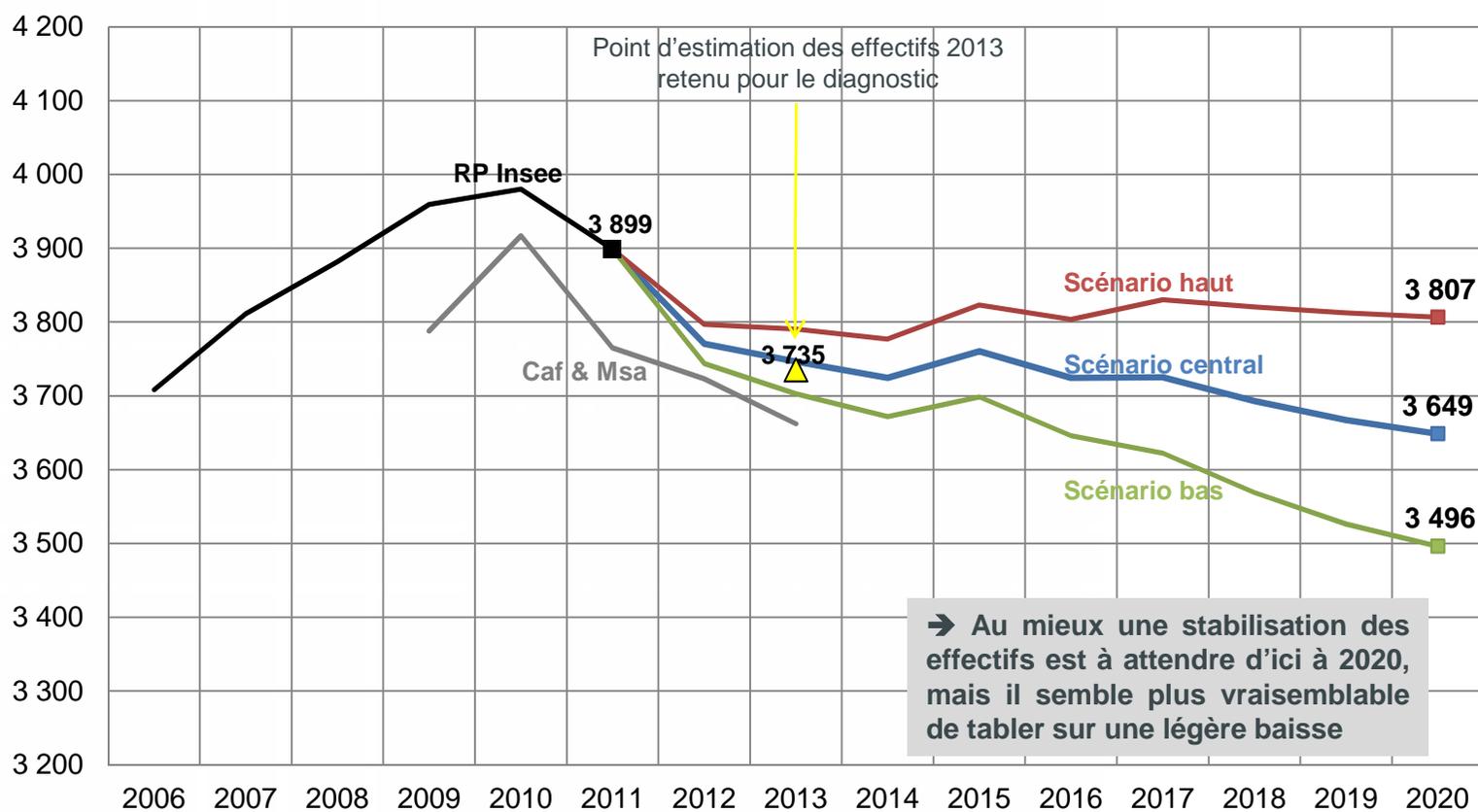
La démarche prospective engagée se centre sur **les dynamiques démographiques** susceptibles d'affecter la population des 0-2 ans de l'agglomération.

→ 1. Un travail de **projections démographiques** a été mis en œuvre afin d'estimer le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans, qui seront présents à l'**horizon 2020**.

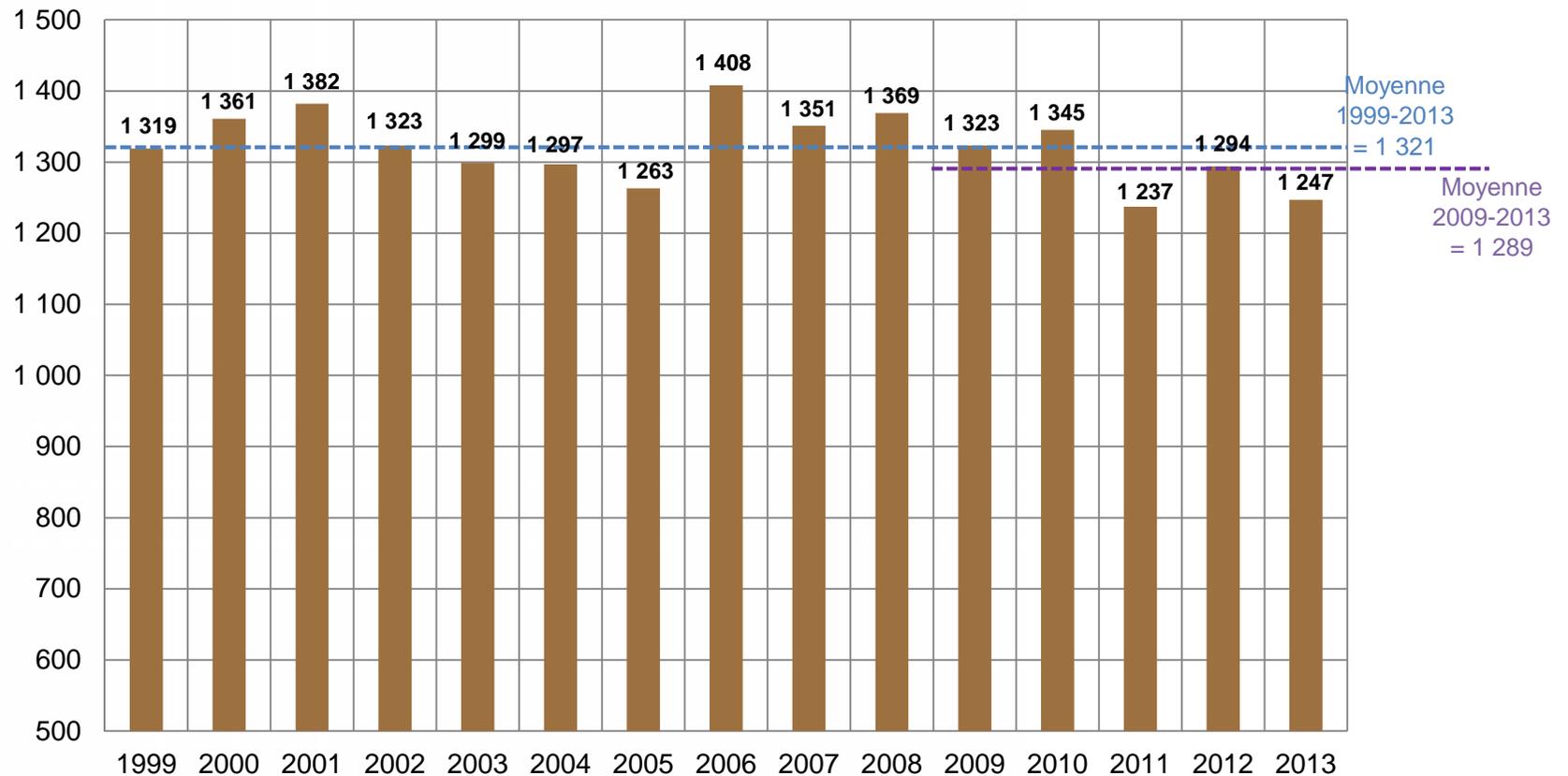
Pour ce faire, **une approche, dite par « vieillissement »**, a été mise en œuvre. Cette approche consiste à partir des effectifs recensés en 2011 par l'Insee puis à les reconduire l'année suivante à l'âge supérieur en leur appliquant un taux d'évolution entre l'âge  $n$  et l'âge  $n + 1$ . Ce taux d'évolution est la résultante de deux événements démographiques : la mortalité (anecdotique à ces jeunes âges) et les migrations (phénomène qui peut parfois être assez prononcé). En complément, il s'est avéré nécessaire d'ajouter un processus de renouvellement via les naissances.

Cette méthode s'avère assez opérationnelle sur le court terme puisque basée sur la reconduction d'effectifs déjà présents. Cependant, tout exercice projectif étant par définition source d'incertitudes - les tendances démographique récentes que la démarche prospective reconduit s'avèrent parfois instables - **3 scénarios prospectifs** ont été élaborés : un scénario dit « central », le plus probable, un scénario « haut », le plus optimiste et un scénario « bas », le plus pessimiste.

Résultats



→ 2. L'évolution annuelle des naissances domiciliées s'avère par ailleurs très éclairante en ce qu'elle se caractérise par une relative stabilité depuis 15 ans. Une tendance faible à la baisse semble toutefois s'opérer depuis 5 ans.





Partie 4

# Le diagnostic en synthèse...

---



En synthèse :

## le diagnostic, les besoins

La première étape du diagnostic consiste à dénombrer l'effectif total de moins de trois ans résidant sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor, pour ce faire les données de l'Insee et de la Caf des Côtes d'Armor ont été mobilisées. On estime alors à **3 735 le nombre d'enfants de moins de trois ans résidant sur le territoire en 2013**, 40% vivent sur la ville de Saint Brieuc, 33% sur la 1<sup>ère</sup> couronne et par voie de conséquence 27% sur la 3<sup>ème</sup> couronne. Sur l'ensemble de l'agglomération, cette population enregistre une **légère tendance à la baisse depuis 2010**.

La seconde étape vise à estimer au mieux le nombre d'enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'être pris en charge, ainsi, certains sont scolarisés lorsqu'ils sont âgés de 2 ans et n'ont conséquemment plus besoin d'être accueillis, du moins de manière régulière. On estime à **40% le taux de scolarisation des enfants de deux ans** sur l'agglomération de Saint Brieuc.

L'activité (ou la non-activité) d'au moins l'un des parents conditionne largement les modes d'accueil souhaités et le niveau de besoin sur un territoire. Dans **59% des cas, les moins de trois ans appartiennent à des familles où le ou les deux parents sont actifs occupés, profil de familles pour lesquels les besoins de garde sont importants**. Sur ce point, le territoire est assez hétérogène, la ville de Saint Brieuc compte 47% de où le ou les deux parents sont actifs occupés contre 84% à Tréméloir ou 81% à Plédran.

**Au final, 1 993 enfants seraient susceptibles de relever de la garde régulière sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor sur les 3 735 recensés.** Ils seraient 690 sur la ville de Saint Brieuc soient 35% du volume total et 676 sur les communes de la première couronne.

Les besoins d'accueil estimés ici correspondent, au volume théorique d'enfants résidants pour lesquels la commune doit être en mesure de proposer une solution d'accueil. Cela étant, **les phénomènes de mobilité et notamment les déplacements domicile-travail peuvent impacter la localisation des besoins, sur le territoire ce sont 40% des actifs occupés âgés de 15 ans et plus résidant au sein de l'agglomération qui travaillent sur Saint Brieuc**, à titre d'exemple, 35% des actifs occupés âgés de 15 ans et plus résidant à Plédran travaillent sur la ville centre. Saint Brieuc Agglomération doit en ce sens être considéré comme un bassin de vie en mouvement où les besoins d'accueil du jeune enfant doivent être appréhendés à cette échelle territoriale.



## En synthèse : le diagnostic, l'offre

En face des besoins, les structures d'accueil collectif, familial ou privé disposent de plus de 600 places. On dénombre sur le territoire 9 multi-accueil et 5 services d'accueil familial, toutes ces structures sont en gestion communale. **Saint Briec Agglomération Baie d'Armor compte 17,3 places en EAJE pour 100 enfants de moins de trois ans.** Ce résultat est légèrement **au dessus de la moyenne nationale qui s'élève à 15,7** places pour 100 enfants, et nettement au dessus de la moyenne départementale qui s'établit entre 5 et 9 places pour 100 enfants\*. Les communes de Languieux et Trégueux affichent des chiffres très au dessus de ces moyennes (respectivement 40,2 et 26,9 places), à l'inverse **8 communes de la 2<sup>ème</sup> couronne n'ont pas d'offre d'accueil collectif sur leur territoire.** Les places comptabilisés ne correspondent pas à la capacité d'accueil réelle du dispositif dans le sens où elles permettent d'accueillir en moyenne plus d'un enfant. Aussi convient-il **de raisonner sur le nombre d'enfants accueillis par place.**

→Au final, un peu plus de 1 000 enfants de moins de trois ans pourraient bénéficier d'un accueil collectif.

Le département compte par ailleurs **1 015 assistantes maternelles agréées qui disposeraient d'un peu plus de 2 150 agréments à destination des moins de trois ans.** Par ailleurs, **1 280 enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires du CMG assistantes maternelles** soit un tiers des enfants de moins de trois ans, résultat généralement observé sur des territoires comparables. Autour de ce résultat générique s'observe **des variations non négligeables entre communes.** Ainsi sur Saint-Briec, la proportion d'enfants bénéficiaires du CMG s'établit à 24%, plus de 10 points de moins que la moyenne de l'agglomération, résultat à mettre en lien avec l'importance de l'offre collective sur ce secteur. De manière analogique **la part d'enfants qui ont recours à l'accueil individuel est beaucoup plus important sur la 2<sup>ème</sup> couronne.**

→Au final, un peu plus de 1 700 enfants de moins de trois ans pourraient bénéficier d'un accueil individuel.

**Au total sur l'agglomération ce seraient 2 828 enfants qui seraient susceptibles d'être accueillis de manière régulière (individuel ou collectif)**

A l'échelle de l'agglomération, la répartition de l'offre d'accueil régulier à l'endroit du jeune enfant de moins de 3 ans présente un équilibre que l'on observe assez fréquemment sur des territoires comparables, environ 2/3 de l'offre est portée par l'accueil individuel.



En synthèse :

## le diagnostic, taux de couverture et prospective

Sur la base des différentes sources mobilisées et des choix méthodologiques opérés, le constat dressé est que **l'offre d'accueil intercommunale, telle qu'elle existe actuellement, est non seulement en mesure de couvrir la totalité des besoins d'accueil des jeunes enfants, mais les surpasse selon toute vraisemblance**. En effet, notre estimation chiffre à 142% la part des besoins potentiellement couverts par l'offre d'accueil : celle-ci serait dimensionnée pour accueillir un peu plus de 2 800 enfants alors qu'environ 2 000 auraient effectivement besoin d'être gardés.

Cela étant, ce résultat nécessite, dans une seconde lecture, d'être nuancé à différents égards. Tout d'abord l'impact **des phénomènes de saisonnalité** (une place peut être plus compliquée à trouver certaines périodes de l'année) et **des phénomènes de mobilité** (recours à un mode d'accueil hors de l'agglomération dû aux déplacements professionnels). En second lieu le fait qu'une **offre d'accueil excédant les besoins n'exonère pas de tensions au quotidien**. L'offre d'accueil ne peut être regardée à travers le seul prisme du dimensionnement. Elle appelle des réflexions connexes portant, entre autres, sur la promotion des différents modes d'accueil, notamment l'accueil par les assistantes maternelles agréées. Pour finir **la démarche relève d'estimations théoriques comprenant de fait une part d'incertitude**, l'enjeu étant bien entendu de réduire au maximum cette part d'incertitude. Ce rappel vise à définir le statut de l'information qui est fournie. Les résultats produits ont vocation à constituer un outil de veille et d'aide à la décision. Ils ne peuvent être interprétés comme une description absolument certaine de la situation actuelle en matière d'adéquation offre / besoins.

Considérant ces différents points, il nous est apparu pertinent de **moduler certains paramètres** pour minorer le taux de couverture et observer leur impact sur les taux de couverture. Les différents scénarios produits montrent que si les niveaux de couverture des besoins ne sont pas totalement homogènes d'un point de vue communal, le taux de couverture à l'échelle de l'agglomération reste selon les différentes hypothèses au-delà de 100% (variant de 142 à 112%). Par ailleurs, le travail de projection démographique réalisé laisse entrevoir **au mieux une stabilisation des effectifs des moins de trois ans à horizon 2020, au plus vraisemblable une légère baisse**.

**Il apparaît que la couverture des besoins d'accueil du jeune enfant sur le territoire de l'agglomération ne s'appréhende pas d'un point de vue quantitatif mais se pose davantage, à ce jour et pour l'avenir, sur des aspects d'équilibre et d'équité territorial notamment dans l'accès aux différents modes d'accueil.**



**Volet B**

# Enquête auprès des familles

---



---

## Sommaire

---

Méthodologie d'enquête	3
1. Le projet de garde	5
2. Le mode de garde principal utilisé	10
3. La garde de l'enfant par la famille ou un proche	15
4. La garde de l'enfant par chez une assistante maternelle	19
5. La garde de l'enfant en crèche collective	33
6. L'accueil collectif en dehors de la commune	45
7. La satisfaction vis-à-vis du mode de garde actuel	47
8. Le soutien à la fonction parentale	53
9. Profil de l'échantillon	59
10. L'enquête en synthèse	118



# Méthodologie d'enquête (1)

1. Constitution (par la Caf) d'une base regroupant l'ensemble des familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 3 ans et résidant au sein de Saint-Brieuc Agglomération (hors tutelle), soit au total : **2 925 familles**.

2. Envoi (par la Caf) d'un **courrier à 2 500 familles sélectionnées aléatoirement** parmi les 2 925. Ce courrier avait pour but d'informer les familles de la démarche engagée et de leur laisser la possibilité de ne pas y participer.

3. Après apurement des refus, le fichier a ensuite été transmis au prestataire en charge de réaliser l'enquête. Au global, le **taux de refus s'est avéré relativement faible** puisqu'il s'est établi à **4% (soit 100 refus)**. Ce taux est tout à fait dans la norme de ce qu'on observe habituellement sur ce genre d'enquêtes.

4. En complément du fichier d'appel, un plan d'échantillonnage a été fourni au prestataire. Ce plan, prévoyant l'**interrogation de 600 familles**, a été élaboré selon la **méthode des quotas**. 6 variables ont été mobilisées pour définir les quotas d'enquête...

→ **La zone de résidence** : Saint-Brieuc (200 enquêtes) / Les 4 communes de 1<sup>ère</sup> couronne (200 enquêtes) / Les 9 communes de 2<sup>ème</sup> couronne (200 enquêtes)

→ Au sein de chacune des trois zones :

Ñ la **commune du résidence** du foyer,

Ñ le **nombre total d'enfants à charge** vivant au sein du foyer,

Ñ le **type de foyer** (croisant la situation matrimoniale et l'exercice ou non d'une activité professionnelle),

Ñ les **revenus nets imposables du foyer**,

Ñ le fait que le foyer soit ou non **bénéficiaire du RSA** (Socle et/ou Activité).

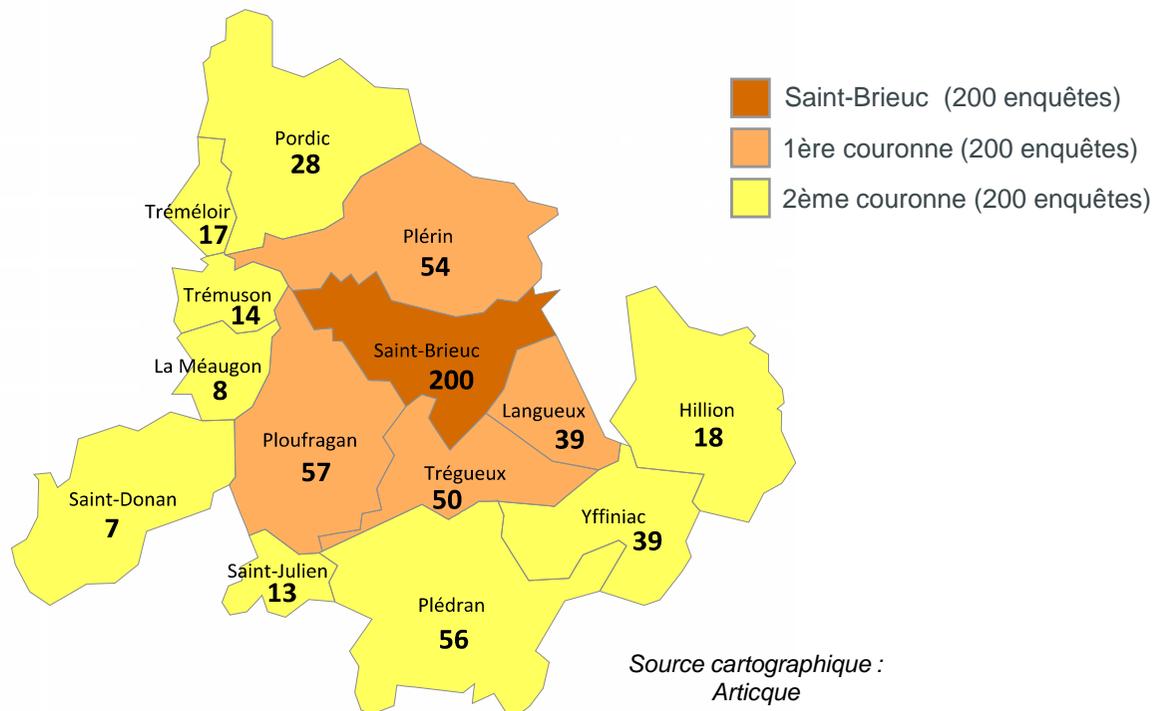


# Méthodologie d'enquête (2)

5. L'enquête téléphonique s'est déroulée du **mardi 20 au lundi 26 janvier 2015**.

6. A fins de représentativité, les résultats obtenus auprès des **600 familles** enquêtées et présentés ci-après ont été redressés (pondération a posteriori) selon les 6 variables de quotas. La structure prise en référence est celle de l'ensemble des **2 925 familles** allocataires.

7. On trouvera à suivre la répartition du nombre d'enquêtes effectuées par commune :





Partie 1

# Le projet de garde

---



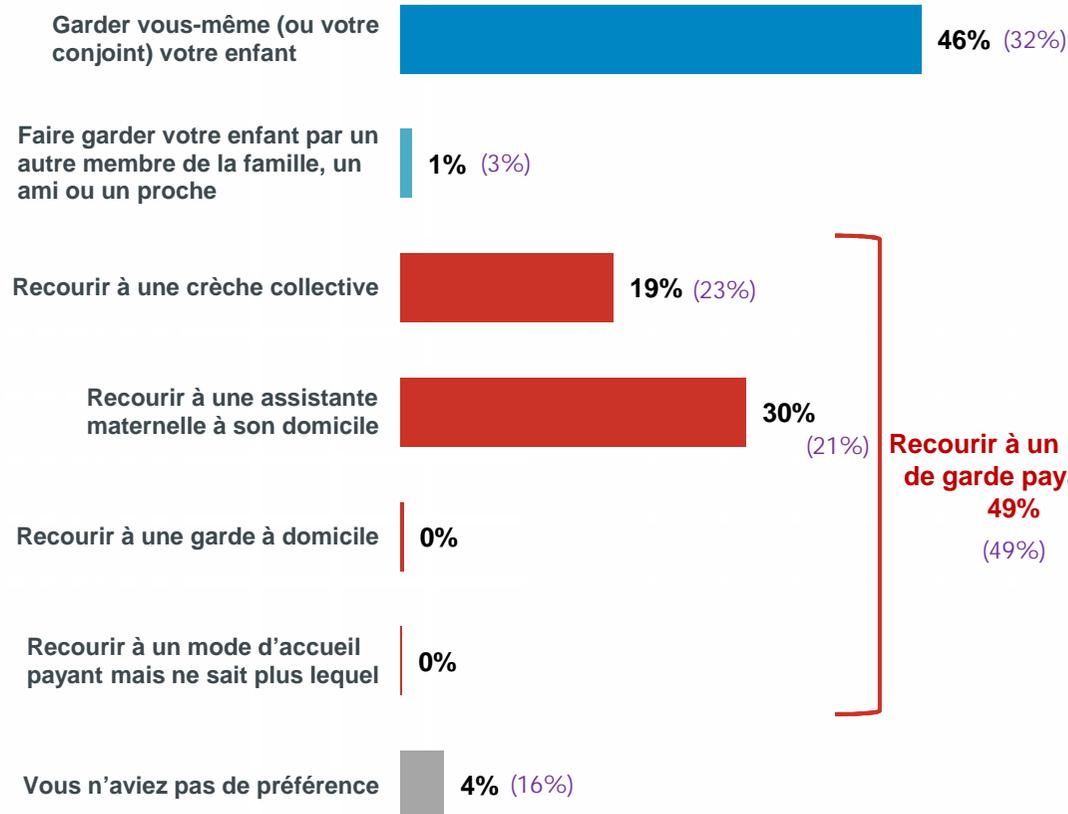
# Mode de garde souhaité (1)

1 / 1

LE PROJET DE GARDE

« A la naissance de votre enfant, vous souhaitez... »

Base : Ensemble des répondants



Recourir à un mode de garde payant :  
49%  
(49%)

Familles avec 1 à 2 enfants	55%
Familles avec 3 enfants et plus	32%

Familles où le ou les parents travaillent...	71%
... Avec horaires complexes	79%
... Avec horaires moyennement ou peu complexes	65%
Familles où au moins un parent ne travaille pas	26%

Familles bénéficiaires du RSA	20%
-------------------------------	-----

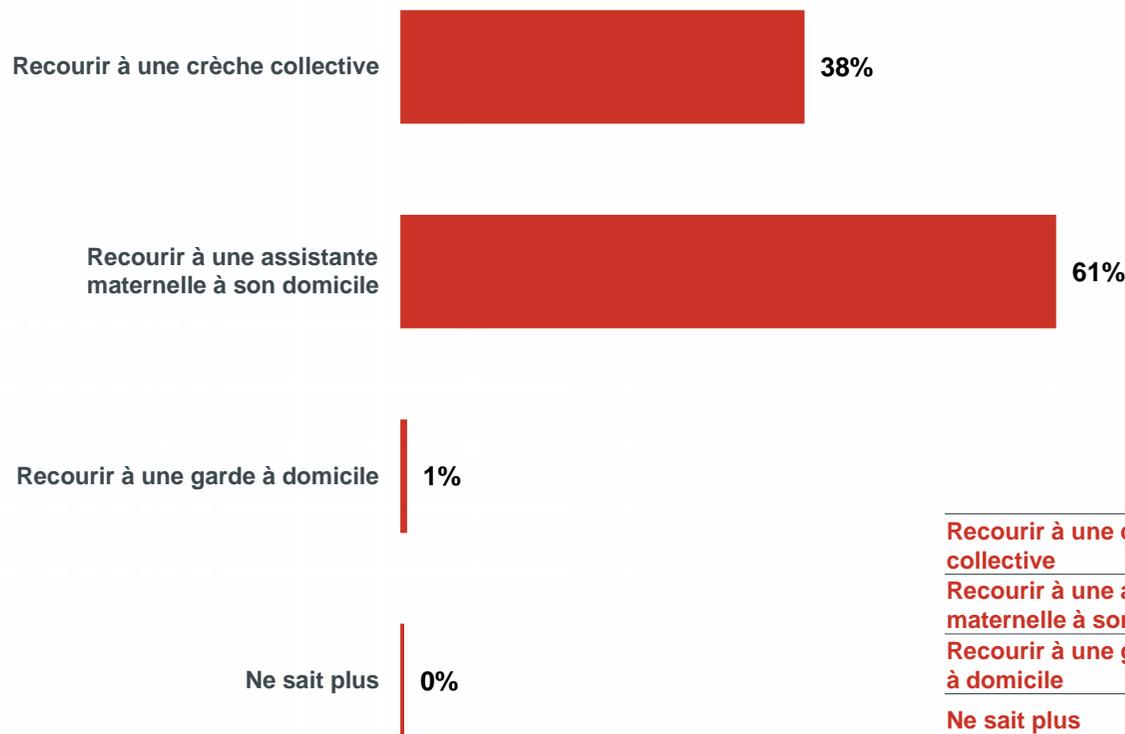
Familles habitant Saint-Brieuc	40%
Familles habitant en 1 <sup>ère</sup> couronne	48%
Familles habitant en 2 <sup>ème</sup> couronne	66%



# Mode de garde souhaité (2)

« A la naissance de votre enfant, vous souhaitez... »

Base : Répondants ayant pour projet de recourir à un mode de garde payant



### Focus publics vulnérables

On observe que les bénéficiaires RSA s'orientent massivement vers la crèche (attention effectif faible, il s'agit ici d'une observation tendancielle).

	Présence d'une crèche sur la commune	Pas de crèche sur la commune
Recourir à une crèche collective	45%	21%
Recourir à une assistante maternelle à son domicile	54%	78%
Recourir à une garde à domicile	1%	1%
Ne sait plus	1%	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

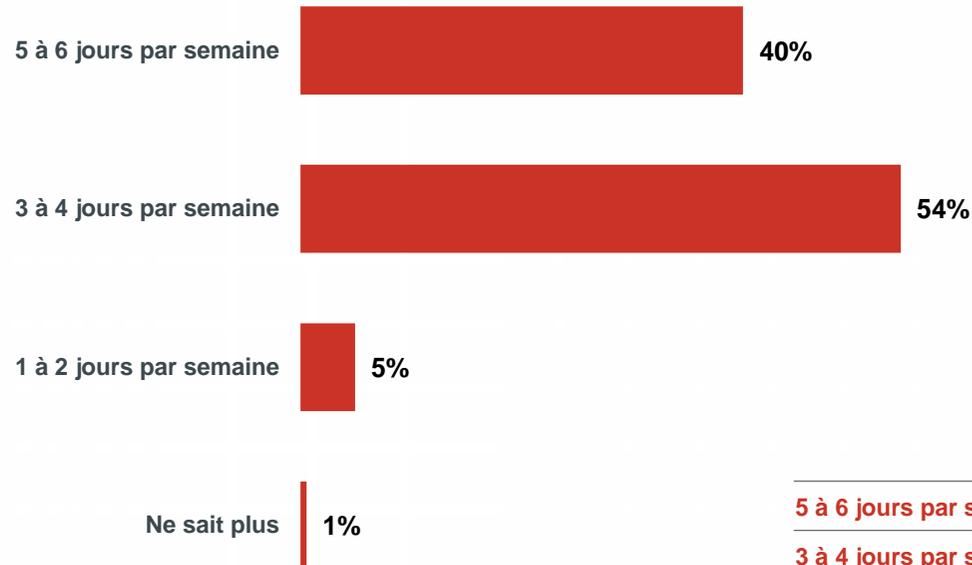
Suivant un principe de réalité, le souhait de recourir à une crèche est plus faible sur les communes qui ne proposent pas ce mode d'accueil (21%) néanmoins il s'agit tout de même d'une famille sur cinq qui aspire à ce mode d'accueil alors qu'elle ne peut « théoriquement » pas y avoir accès.



# Temps de garde souhaité

« Vous recherchez un mode de garde permettant d'accueillir votre enfant... »

Base : Répondants ayant pour projet de recourir à un mode de garde payant



### Focus publics vulnérables

On observe que les bénéficiaires RSA s'orientent principalement vers du 5 à 6 jours par semaine (attention effectif faible, il s'agit ici d'une observation tendancielle).

	Souhaitait recourir à une crèche collective	Souhaitait recourir à une assistante maternelle à son domicile
5 à 6 jours par semaine	49%	35%
3 à 4 jours par semaine	43%	61%
1 à 2 jours par semaine	8%	3%
Ne sait plus		1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



# Critère de garde le plus important

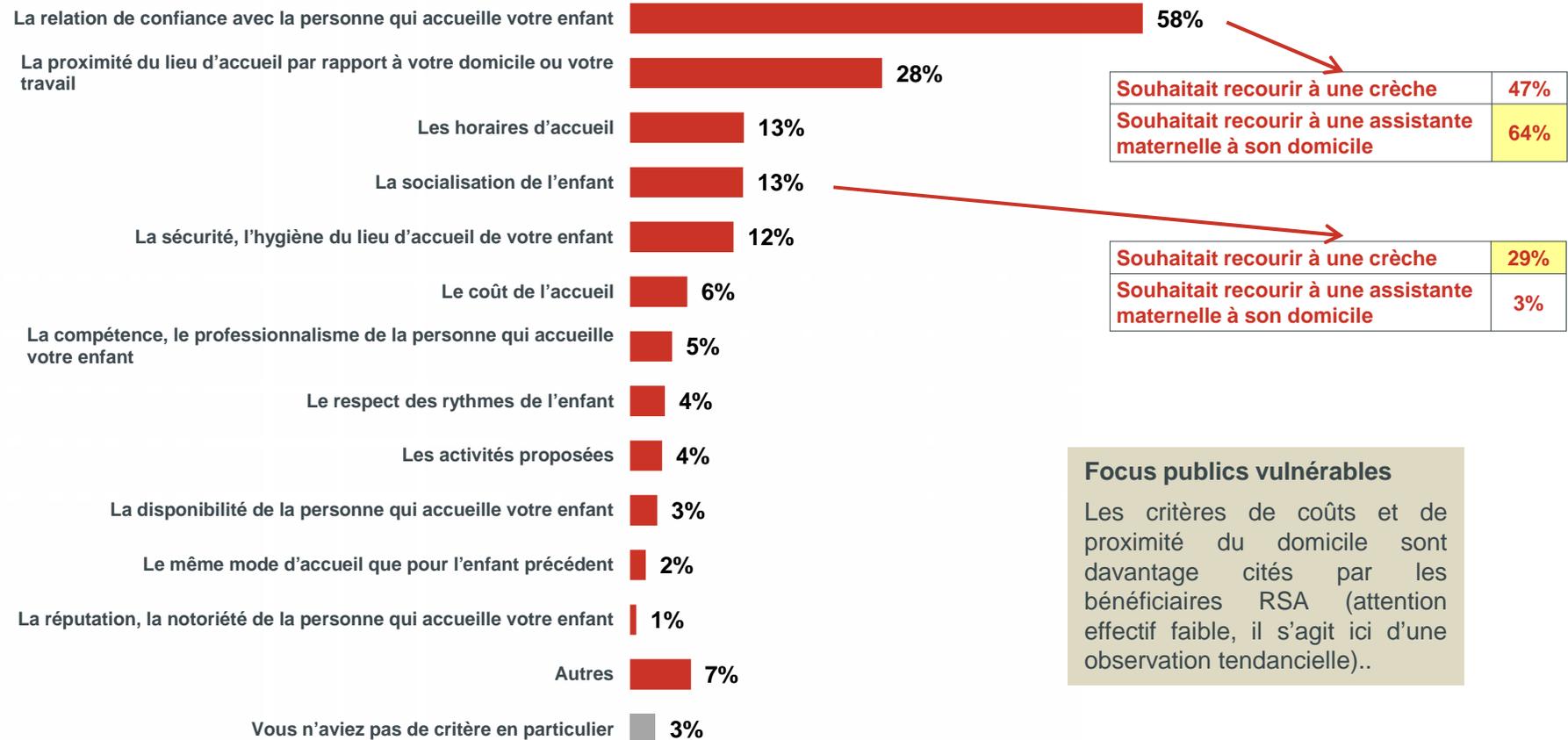
1 / 3

LE PROJET DE GARDE

« Quel était le critère de choix que vous jugiez le plus important pour la garde de votre enfant ? »

(Spontané, plusieurs réponses possibles)

Base : Répondants ayant pour projet de recourir à un mode de garde payant



**Focus publics vulnérables**  
Les critères de coûts et de proximité du domicile sont davantage cités par les bénéficiaires RSA (attention effectif faible, il s'agit ici d'une observation tendancielle)..



## Partie 2

# Le mode de garde principal utilisé

---



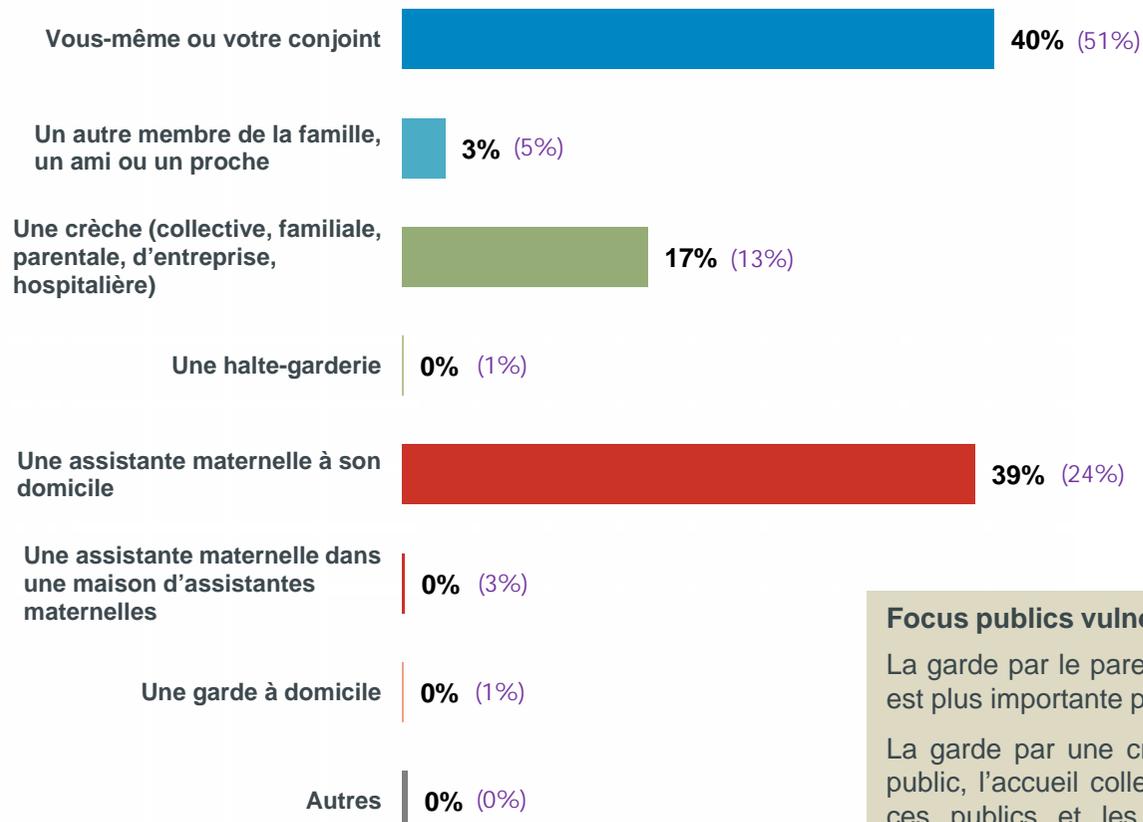
## Mode de garde principal utilisé (1)

2 / 1

LE MODE DE GARDE PRINCIPAL UTILISÉ

« Quel est aujourd'hui le mode d'accueil principal que vous utilisez pour faire garder votre enfant en journée ? »

Base : Ensemble des répondants



### Focus publics vulnérables

La garde par le parent répondant ou son conjoint est plus importante pour ce public (72%).

La garde par une crèche s'établit à 16% sur ce public, l'accueil collectif apparaît accessible pour ces publics et les politiques d'attribution des places semble favoriser la mixité sociale et la réinsertion.



# Mode de garde principal utilisé (2)

2 / 1

LE MODE DE GARDE PRINCIPAL UTILISÉ

« Quel est aujourd'hui le mode d'accueil principal que vous utilisez pour faire garder votre enfant en journée ? »

Base : Ensemble des répondants

	Familles avec 1 à 2 enfants	Familles avec 3 enfants et plus	Familles où le ou les parents travaillent	Familles où au moins 1 parent ne travaille pas	Familles bénéficiaires du RSA	Familles avec moins de 1 000 € nets / mois	Familles avec 1 000 à 2 000 € nets / mois	Familles avec 2 000 à 3 000 € nets / mois	Familles avec plus de 3 000 € nets / mois	Familles habitant Saint-Brieuc	Familles habitant en 1 <sup>ère</sup> couronne	Familles habitant en 2 <sup>ème</sup> couronne
<b>Vous-même ou votre conjoint (Global = 40%)</b>	34%	62%	7%	75%	72%	65%	61%	34%	11%	50%	36%	32%
<b>Un autre membre de la famille, un ami ou un proche (Global = 3%)</b>	3%	3%	3%	3%	4%	4%	5%	2%	1%	5%	2%	2%
<b>Une crèche (Global = 17%)</b>	17%	15%	22%	12%	16%	22%	11%	17%	19%	21%	22%	4%
<b>Une assistante maternelle (Global = 39%)</b>	45%	21%	67%	9%	6%	6%	22%	47%	68%	23%	40%	61%
<b>Autres (Global = 1%)</b>	1%		0%	1%	2%	3%	1%		1%	0%	0%	1%
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Comme très fréquemment observé, la garde de l'enfant par les parents est plus importante à partir du 3<sup>ème</sup> enfant. L'activité est la variable centrale de l'expression d'un besoin de garde, 75% des familles où au moins un parent ne travaille pas gardent leur enfants eux-mêmes.

La proportion de famille dont l'enfant est accueilli en crèche montre également une bonne stabilité selon les différents profils. Les bénéficiaires RSA, les haut et bas revenus, les familles actives ou non, toutes ont apparemment la possibilité de faire garder leur enfant en crèche. La politique d'attribution des places en crèche semble assurer la mixité sociale et l'accessibilité, **seule l'équité territoriale n'apparaît pas, en effet seules 4% des familles de la 2<sup>ème</sup> couronne ont accès à ce mode d'accueil.**



# Mode de garde principal utilisé mis en regard avec mode de garde souhaité (1)

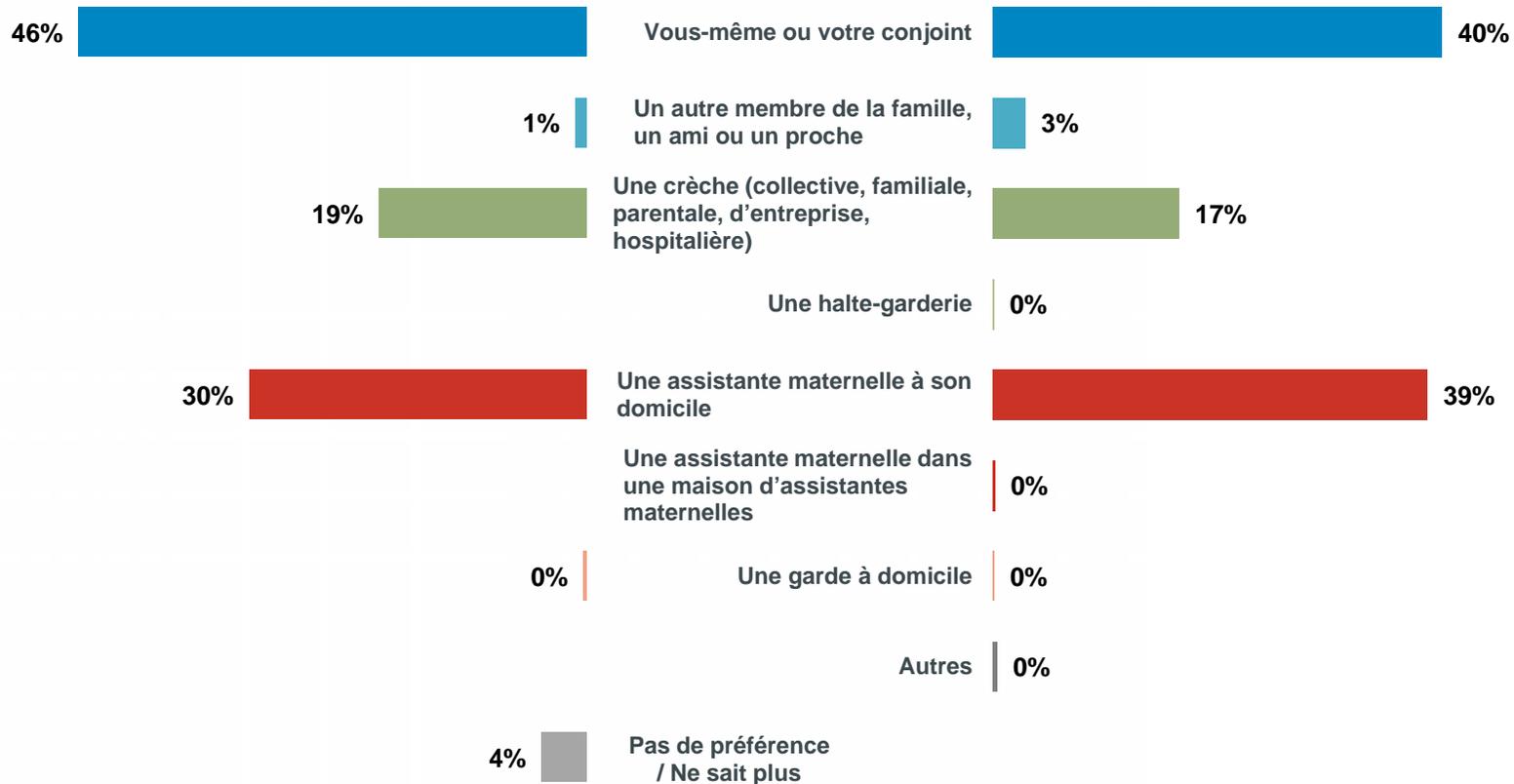
2 / 2

LE MODE DE GARDE PRINCIPAL UTILISÉ

« A la naissance de votre enfant, comment souhaitiez-vous faire garder votre enfant ? »

« Quel est aujourd'hui le mode d'accueil principal que vous utilisez pour faire garder votre enfant en journée ? »

Base : Ensemble des répondants





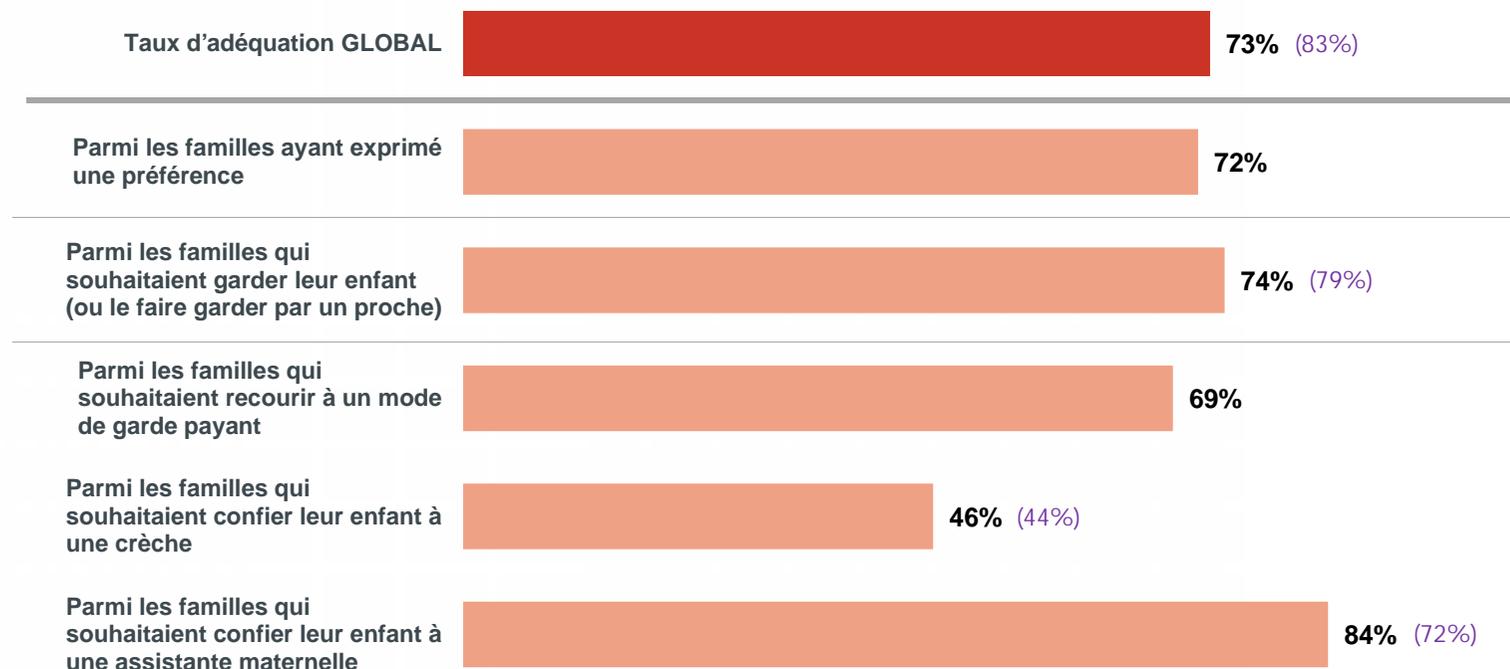
## Mode de garde principal utilisé mis en regard avec mode de garde souhaité (2)

2 / 2

LE MODE DE GARDE PRINCIPAL UTILISÉ

### Estimation du niveau d'adéquation entre le mode d'accueil souhaité et utilisé

L'enquête permet d'appréhender l'adéquation entre d'une part, ce qu'attendent les familles en matière de prise en charge de leur jeune enfant et d'autre part, le mode d'accueil auquel elles ont finalement recours...



Le taux d'adéquation globale de 73% (contre 83% au niveau national) ne doit pas être lu négativement, en effet on constate que parmi les familles qui souhaitaient confier leur enfant à une crèche 46% ont eu ce qu'ils souhaitaient, taux qui s'élèvent à 84% pour les familles souhaitant recourir à une assistante maternelle. Le « décrochage » au niveau global est a priori la conséquence du résultat sur les familles qui souhaitaient garder eux-mêmes leur enfant (74% seulement), on peut penser qu'une part de ces familles ont finalement opté pour une assistante maternelle en raison de l'abondance de l'offre. En tout état de cause ces résultats démontrent d'une très faible tension sur les modes d'accueil.



## Partie 3

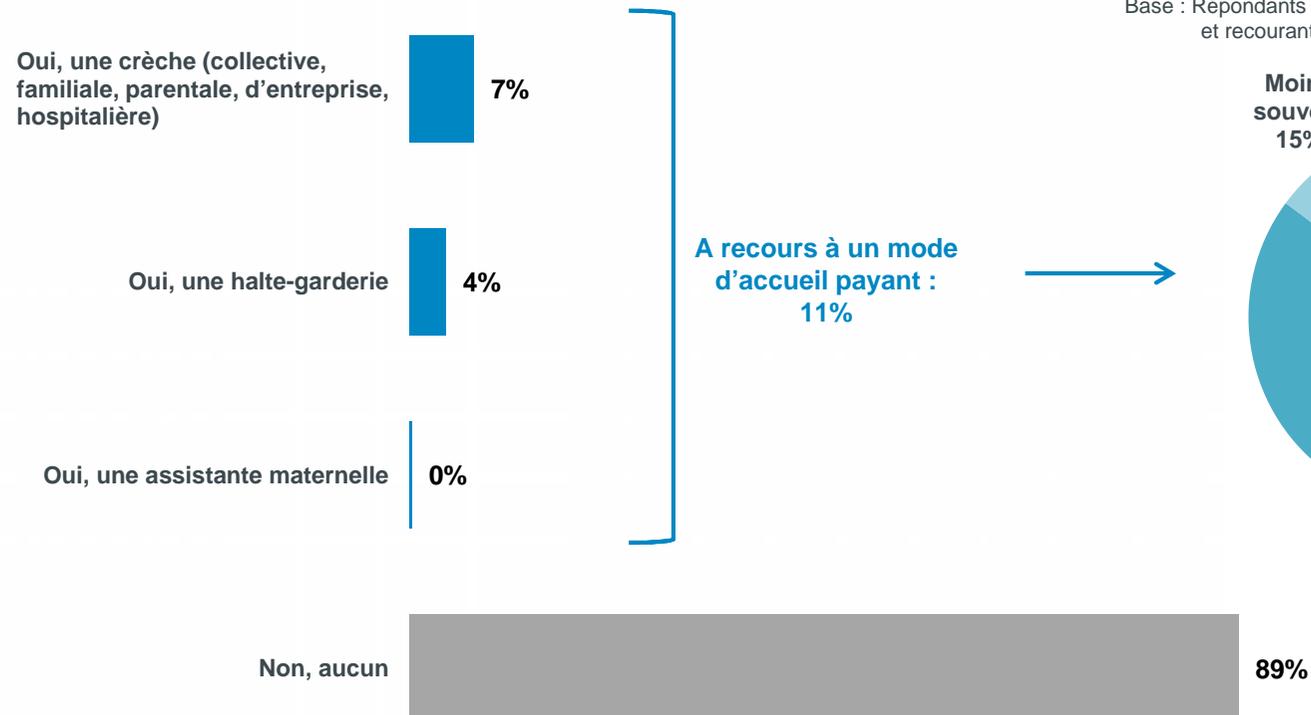
# La garde de l'enfant par la famille ou un proche

---

# Recours à un mode d'accueil payant en complément

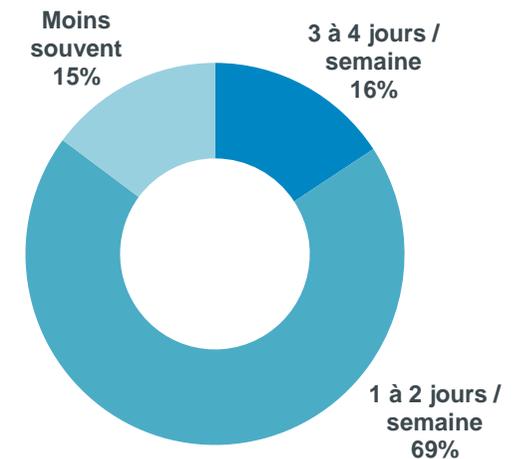
« Aujourd'hui, vous ou un proche gardez le plus souvent votre enfant. Avez-vous néanmoins recours à un mode d'accueil payant en complément ? »

Base : Répondants gardant leur enfant ou le confiant à un proche



« Ce mode d'accueil, vous l'utilisez... »

Base : Répondants gardant leur enfant ou le confiant à un proche et recourant à un mode d'accueil complémentaire



### Focus publics vulnérables

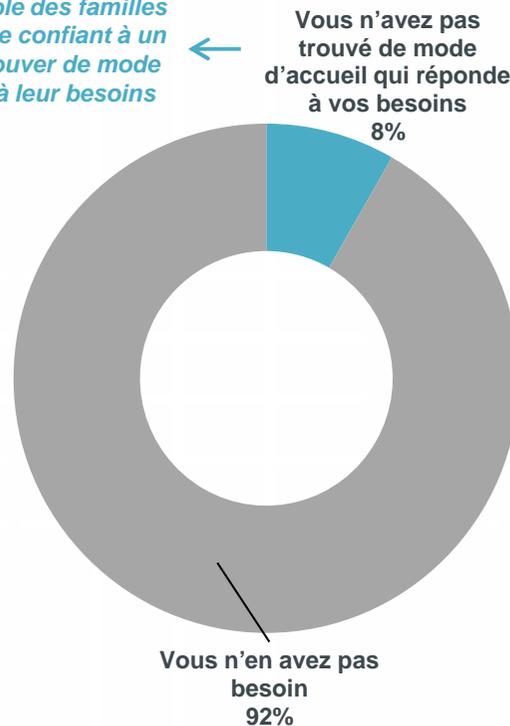
Le recours à un mode d'accueil complémentaire est légèrement moins important pour ces publics.

# Non recours à un mode d'accueil payant en complément

« Si vous n'avez pas recours à mode d'accueil complémentaire, est-ce parce que... »

Base : Répondants gardant leur enfant ou le confiant à un proche et ne recourant pas à un mode d'accueil complémentaire

Sur la base de l'ensemble des familles gardant leur enfant ou le confiant à un proche, 7% n'ont pu trouver de mode d'accueil qui réponde à leur besoins



« En quoi le ou les modes d'accueil que vous visiez ne répondaient pas à vos besoins ?

➔ **N'a pas pu obtenir de place en crèche**

« Je ne veux pas de nourrice agréée. Je veux être en crèche et comme j'ai déménagé, je n'ai pas eu de place et j'en ai toujours pas »

« La place en crèche a été donnée à quelqu'un d'autre pendant ma période d'accouchement »

« J'ai des jumelles et j'aurais bien aimé trouver une crèche une demi journée par semaine mais je n'ai pas trouvé de place »

➔ **Horaires complexes**

« Ma demande à la crèche a été refusée parce nos horaires étaient trop lourds »

« Difficulté de trouver une nourrice là ou j'habite surtout que je travaille le week-end »

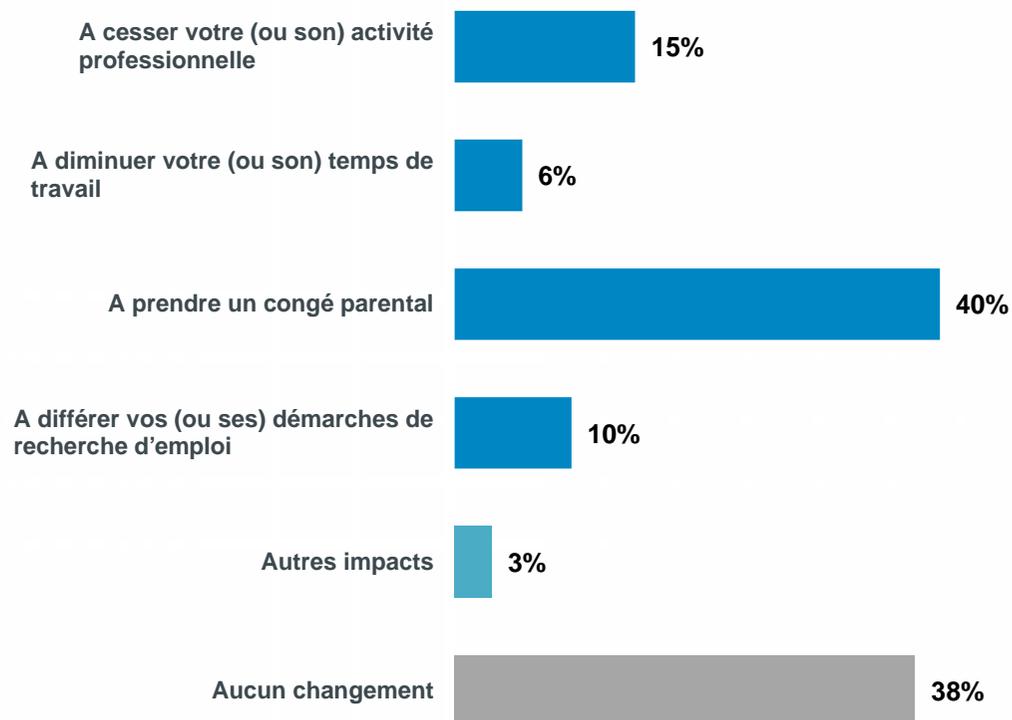
« Travail en intérim avec des horaires contraignants, donc difficulté à trouver un mode d'accueil adapté »



# Impact(s) de la garde de l'enfant par la famille ou un proche

« Le fait de vous occuper vous-même de votre enfant ou de le confier à un membre de votre famille vous a-t-il conduit, vous ou votre conjoint... » (Plusieurs réponses possibles)

Base : Répondants gardant leur enfant ou le confiant à un proche



	Souhaitait garder son enfant ou le confier à un proche	Ne souhaitait pas garder son enfant ou le confier à un proche
A cesser votre (ou son) activité professionnelle	13%	23%*
A diminuer votre (ou son) temps de travail	6%	6%
A prendre un congé parental	39%	43%
A différer vos (ou ses) démarches de recherche d'emploi	9%	11%
Autres impacts	1%	10%
Aucun changement	40%	30%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Focus publics vulnérables

Pour 60% d'entre eux la situation n'a engendré aucun changement.

\*Sur l'ensemble des familles, 2% gardent actuellement leur enfant alors qu'elle ne le souhaitaient pas initialement et déclarent avoir cessé pour ce faire leur activité



## Partie 4

# La garde de l'enfant chez une assistante maternelle

---

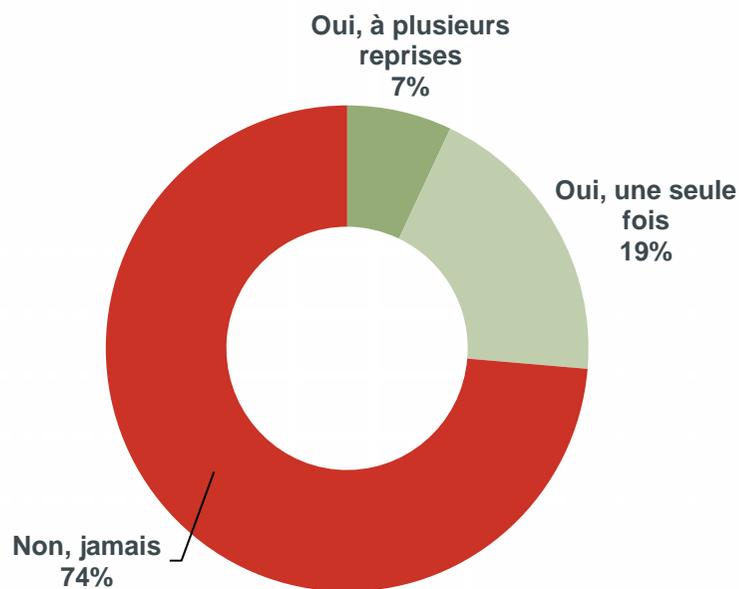


# Positionnement par rapport à la crèche (1)

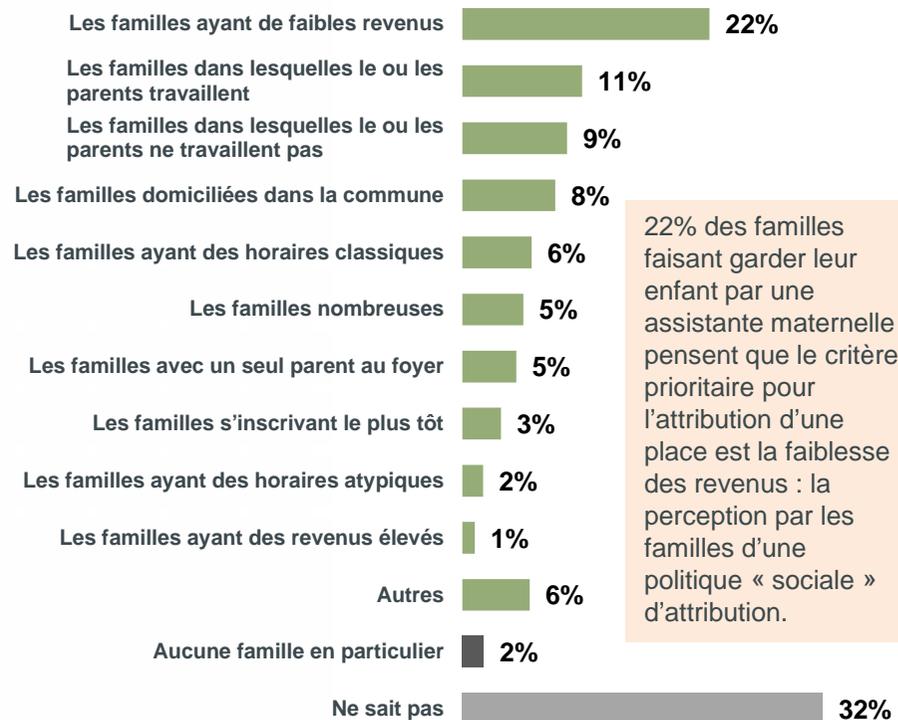
« Aujourd'hui, vous faites garder votre enfant par une assistante maternelle. Avez-vous néanmoins fait une demande pour obtenir une place en crèche ? »

« Selon vous, quelles familles sont actuellement prioritaires pour obtenir une place en crèche ? »  
(Spontané, plusieurs réponses possibles)

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle



26 % des familles faisant garder leur enfant par une assistante maternelle ont fait une demande pour une place en crèche, un résultat très élevé qui peut probablement s'expliquer par l'importance de l'offre en accueil collectif sur le territoire et donc la propension des familles à envisager cette solution.



22% des familles faisant garder leur enfant par une assistante maternelle pensent que le critère prioritaire pour l'attribution d'une place est la faiblesse des revenus : la perception par les familles d'une politique « sociale » d'attribution.



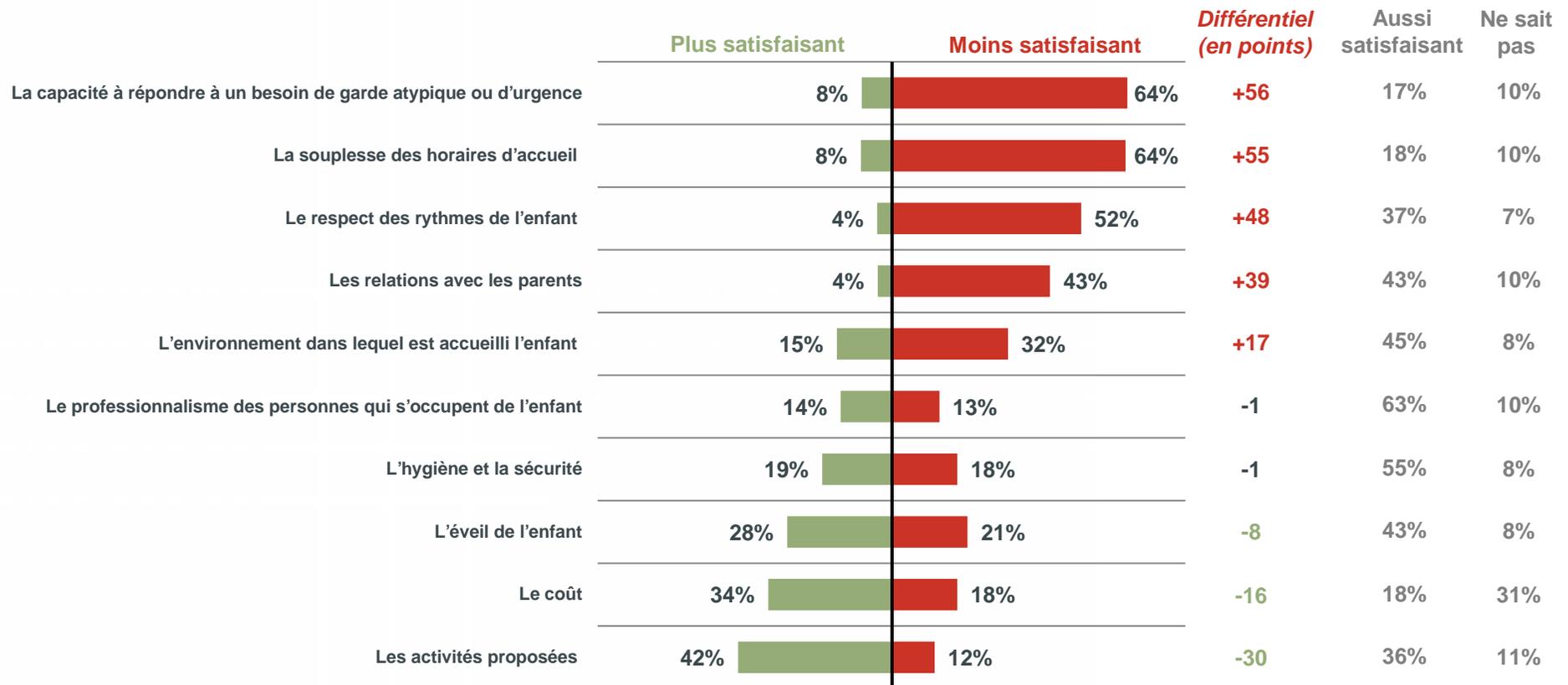
# Positionnement par rapport à la crèche (2)

4 / 1

LA GARDE DE L'ENFANT  
CHEZ UNE ASSISTANTE  
MATERNELLE

« Jugez-vous que l'accueil en crèche collective est plus, moins ou aussi satisfaisant que l'accueil chez une assistante maternelle sur les aspects suivants... »

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle





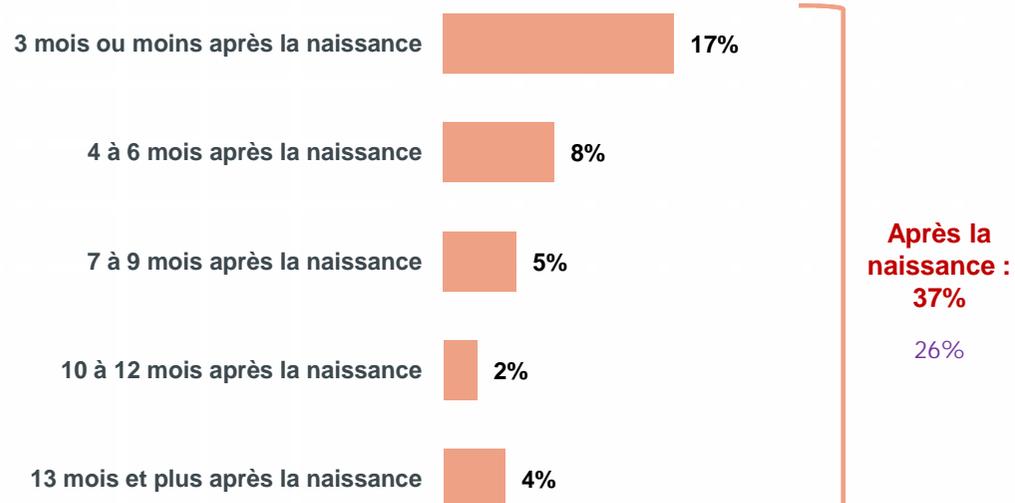
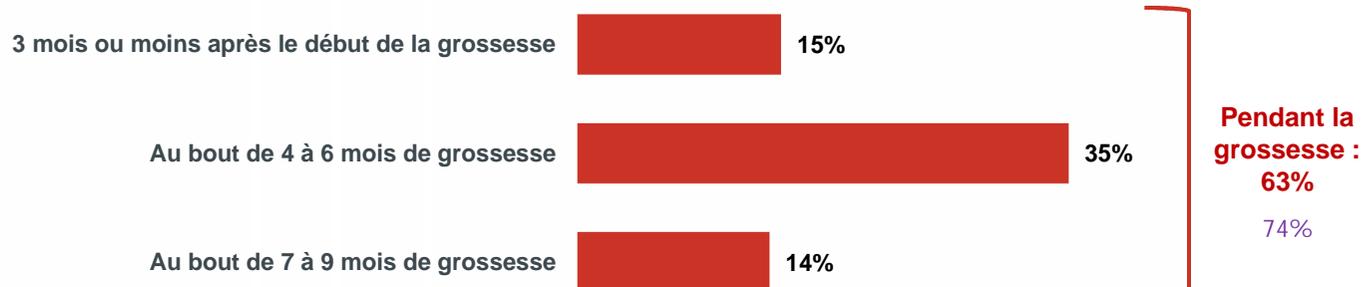
## Les démarches : moment où elles sont enclenchées

4 / 2

LA GARDE DE L'ENFANT  
CHEZ UNE ASSISTANTE  
MATERNELLE

« A quel moment avez-vous effectué des démarches pour trouver une assistante maternelle ? »

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle



**Moyenne = 12 jours  
avant la naissance**

2 mois avant  
la naissance

La faible précocité des démarches représente également un indicateur de faible tension sur les modes d'accueil.



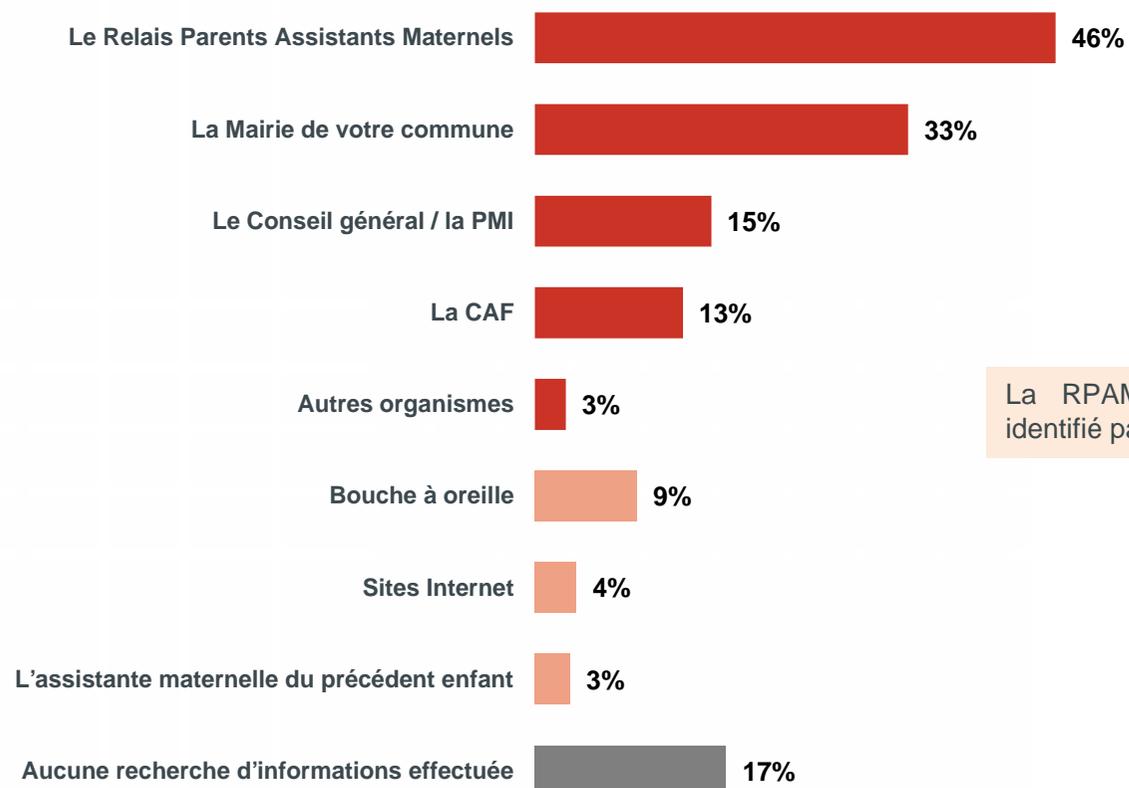
## Les démarches : structures ou organismes contactés (1)

4 / 3

LA GARDE DE L'ENFANT  
CHEZ UNE ASSISTANTE  
MATERNELLE

« Lorsque vous avez fait les démarches pour trouver une assistante maternelle, avez-vous recherché des informations auprès des structures ou organismes suivants ? » - Réponse OUI

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle



La RPAM est très bien identifié par les parents.



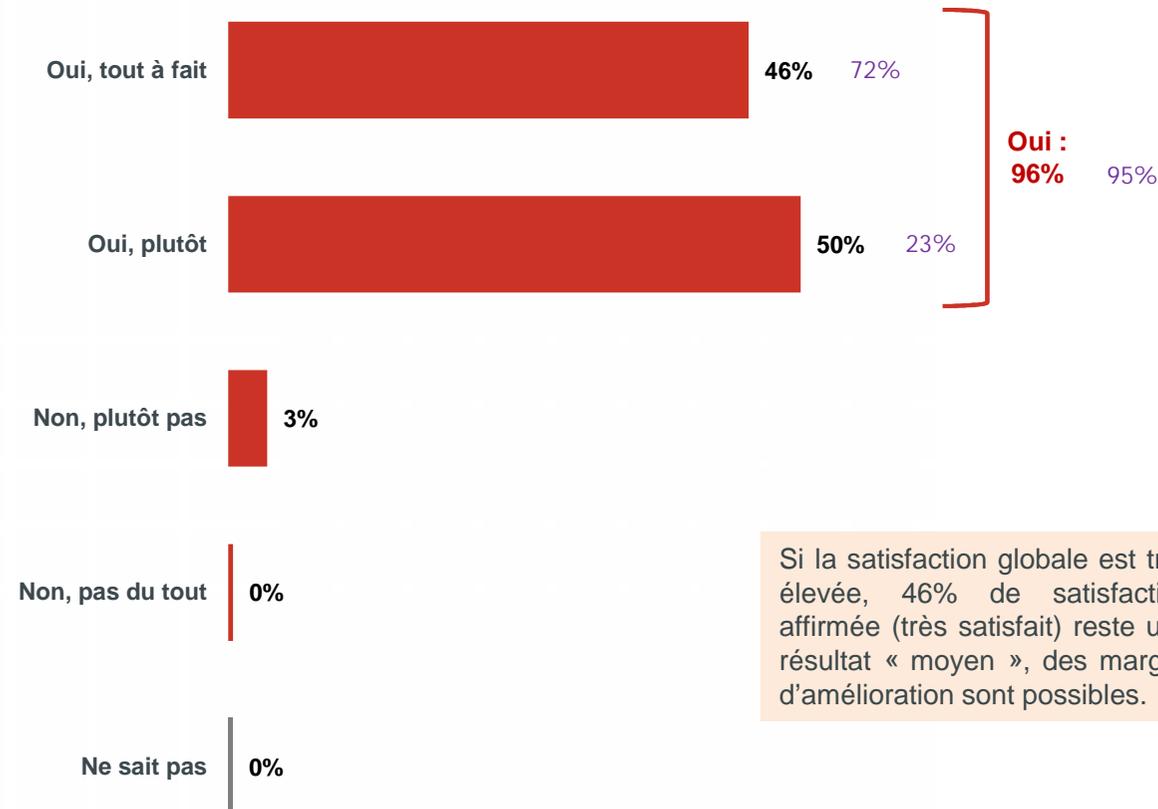
## Les démarches : structures ou organismes contactés (2)

4 / 3

LA GARDE DE L'ENFANT  
CHEZ UNE ASSISTANTE  
MATERNELLE

« D'une manière générale, êtes-vous satisfait de l'information délivrée ? »

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle  
et ayant engagé des démarches auprès des structures ou organismes cités





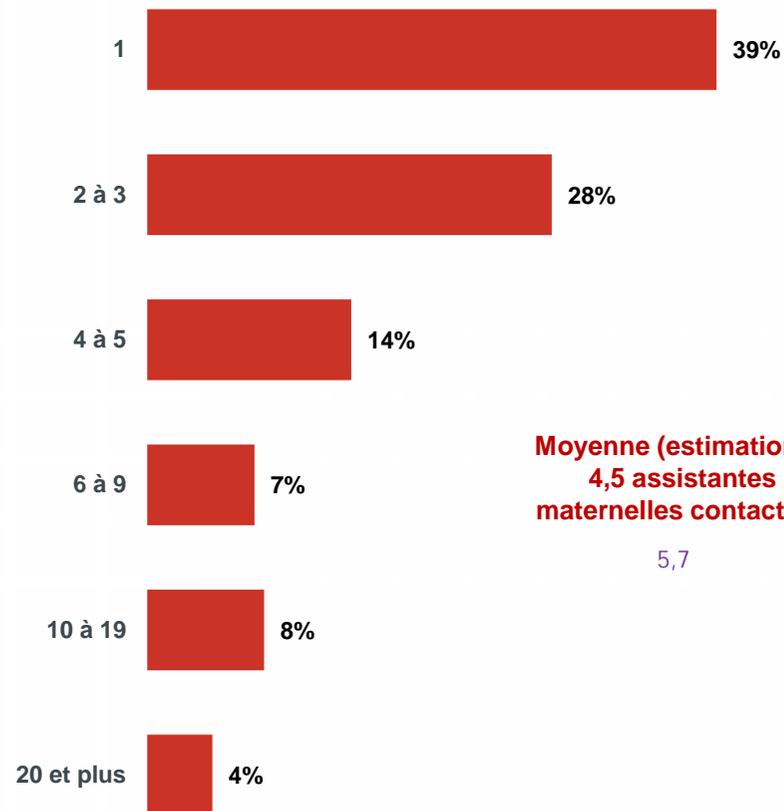
# Les démarches : assistantes maternelles rencontrées

4 / 4

LA GARDE DE L'ENFANT  
CHEZ UNE ASSISTANTE  
MATERNELLE

« Combien d'assistantes maternelles avez-vous contactées avant de choisir celle que vous avez actuellement ? »

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle



Moyenne (estimation) =  
4,5 assistantes  
maternelles contactées

5,7

Famille avec 1 enfant	5,3
Famille avec 2 enfants et plus	3,8

Taux de couverture communal  
des besoins

Modéré	3,8
Équilibré	3,7
Élevé	5,9



## Les démarches : difficultés rencontrées

4 / 5

LA GARDE DE L'ENFANT  
CHEZ UNE ASSISTANTE  
MATERNELLE

« Lors de la recherche d'une assistante maternelle, avez-vous été confronté aux difficultés suivantes... »

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle

	Oui, fréquemment	Oui, rarement	OUI	Non, jamais	Total
Les horaires que vous souhaitiez n'étaient pas acceptés par les assistantes maternelles	20%	6%	26%	74%	100%
Les assistantes maternelles ne vous satisfaisaient pas du point de vue professionnel, concernant par exemple la pédagogie, le rapport à l'enfant, les activités, l'éveil...	13%	24%	37%	63%	100%
Les logements des assistantes maternelles ne vous satisfaisaient pas, concernant par exemple la sécurité, l'hygiène, la taille, l'agencement...	9%	18%	27%	73%	100%
Il n'y avait pas d'assistantes maternelles disponible à proximité de votre domicile	8%	10%	18%	82%	100%
Les prix proposés par les assistantes maternelles étaient trop élevés	4%	15%	19%	81%	100%

→ S'il s'agit d'observations tendancielle au regard des effectifs, on observe que la question du coût apparaît moins prégnante sur Saint Briec. A contrario les difficultés concernant la dimension « professionnelle » des assistantes maternelles y sont davantage exprimées.

→ Des difficultés qui se concentrent principalement sur les aspects qualitatifs (horaires, professionnalisme, logements) que sur la dimension quantitative.



## Les démarches : autres difficultés rencontrées

4 / 5

LA GARDE DE L'ENFANT  
CHEZ UNE ASSISTANTE  
MATERNELLE

« Avez-vous été confronté à d'autres difficultés lors de la recherche d'une assistante maternelle ? »

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle

**Le refus des temps de  
garde « incomplets »**

Environ 3%

« J'ai eu des refus car **il fallait des contrats d'un minimum d'heure**. Et ce sont des assistantes qui refusaient les sorties ».

« Il n'y en a **pas beaucoup qui acceptent les petits contrats de 20 heures par semaine** ce n'est pas suffisant pour elles ».

« Le nombre de jours, **on demandait un 25/30 heures et ça ne convenait pas**. Elles ne travaillent pas le samedi ».

« On nous demandait parfois **un contrat plus conséquent** aux niveau des heures que ce qu'on proposait ».

« Le nombre d'heures pour le contrat **il y en a très peu qui acceptent en dessous d'un temps plein** ».

« L'acceptation d'une garde à temps partiel ».

« Elles ne prennent pas beaucoup d'enfants à mi-temps ».

**La difficulté à trouver une  
assistante maternelle sur les jours  
/ horaires atypiques et pour les  
planning « flexibles »**

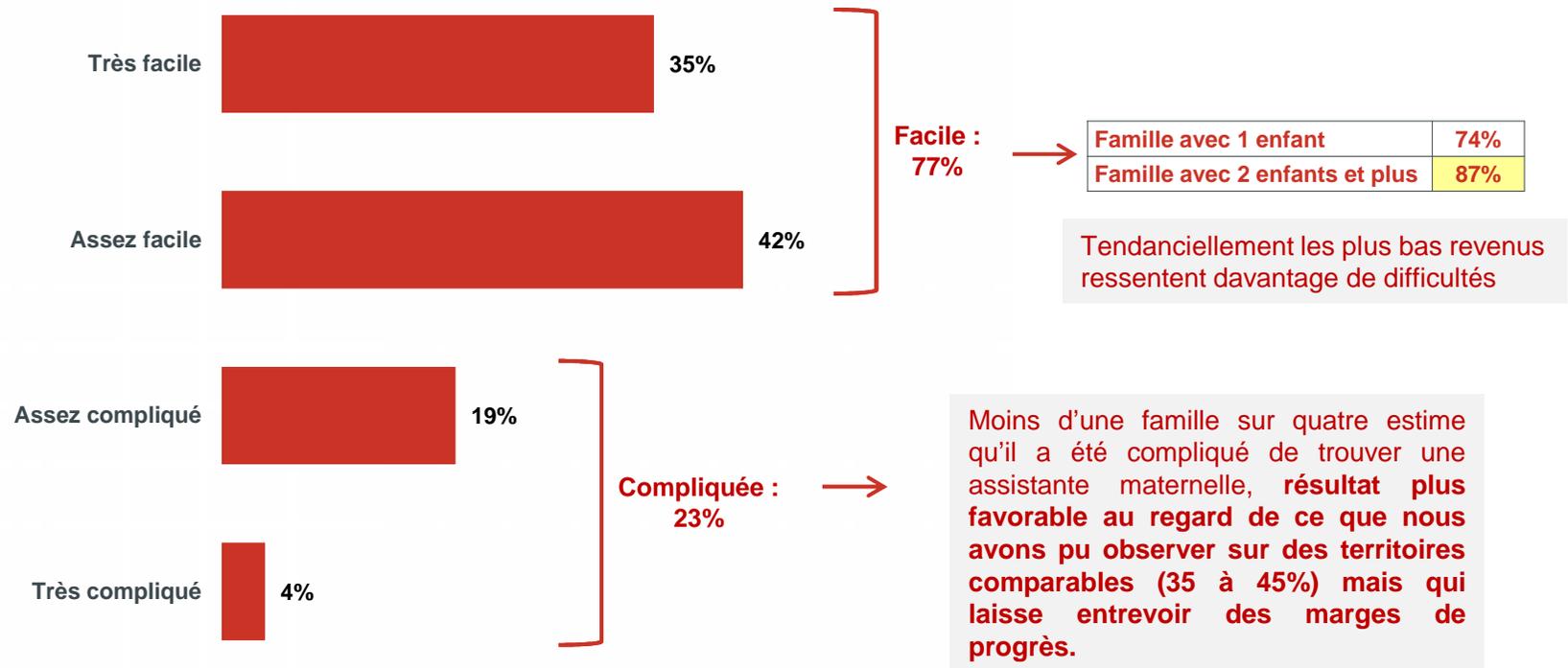
Environ 2%

« Le **samedi** le choix est faible car beaucoup d'assistantes maternelles ne travaillent pas ce jour là ».

« La difficulté du contrat et **l'adaptation avec un travail sans horaires fixes** ».

« *Finally, you estimate that finding a nanny has been something of...* »

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle





## Parents employeurs : difficultés rencontrées

4 / 7

LA GARDE DE L'ENFANT  
CHEZ UNE ASSISTANTE  
MATERNELLE

« Une fois trouvée votre assistante maternelle, avez-vous été confronté à des difficultés administratives... »

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle

Réponse **OUI**

Lors de la déclaration PAJE  
EMPLOI



Lors de la réalisation du  
contrat de travail



Lors de la déclaration CAF



Aucune des ces difficultés  
rencontrées



En tendance, plus les  
revenus sont élevés moins  
les difficultés sont ressenties



## Parents employeurs : les aides trouvées

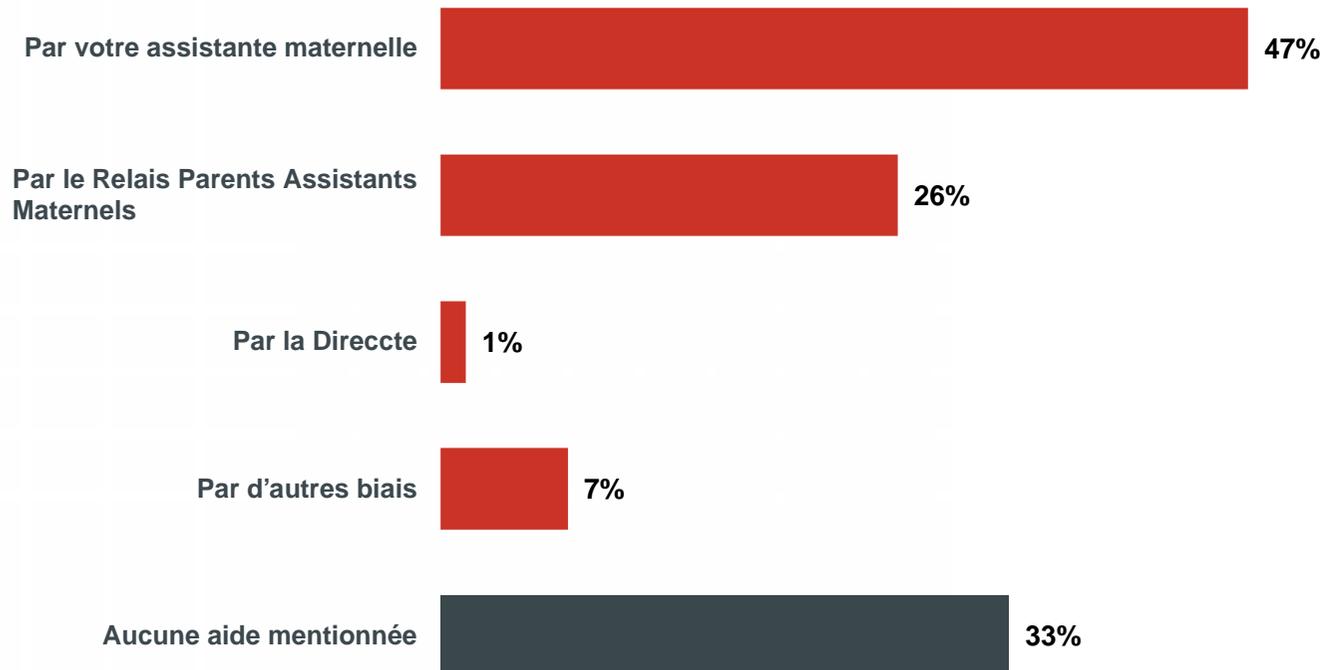
4 / 7

LA GARDE DE L'ENFANT  
CHEZ UNE ASSISTANTE  
MATERNELLE

« Avez-vous été aidé dans vos démarches administratives par... »

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle

Réponse **OUI**





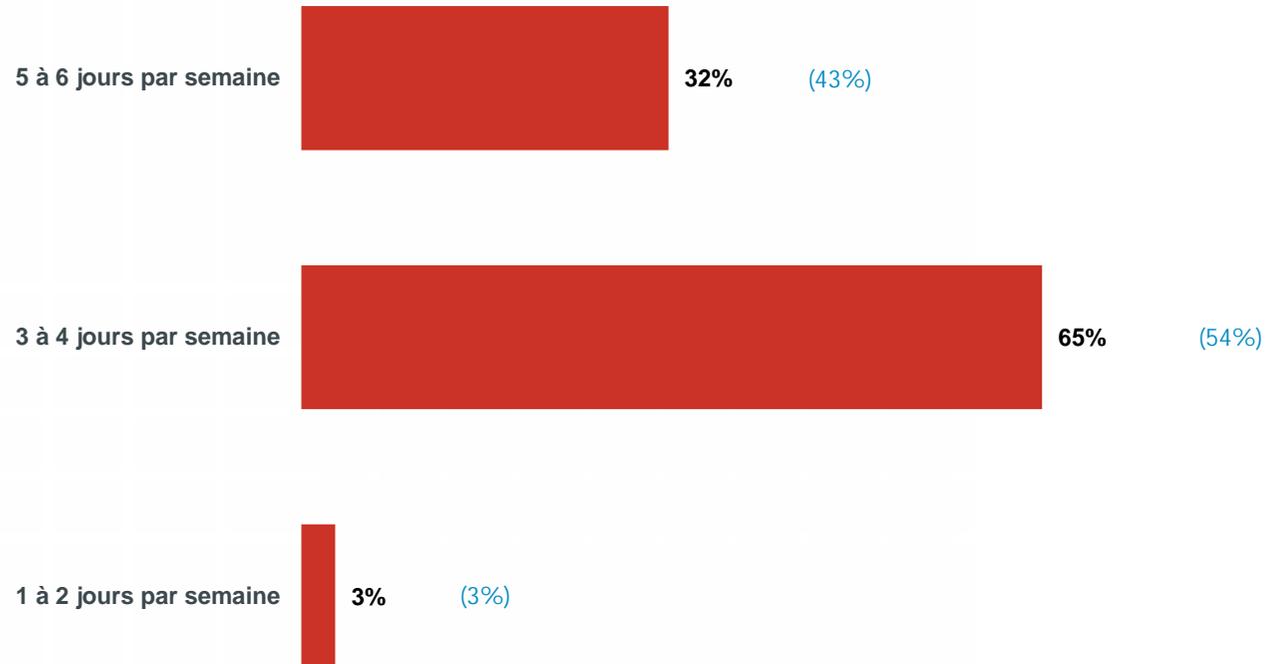
## Les modalités de recours : nombre de jours de garde

4 / 8

LA GARDE DE L'ENFANT  
CHEZ UNE ASSISTANTE  
MATERNELLE

« Aujourd'hui, vous confiez votre enfant à votre assistante maternelle... »

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle





# Les modalités de recours : heures de début / fin de garde

4 / 8

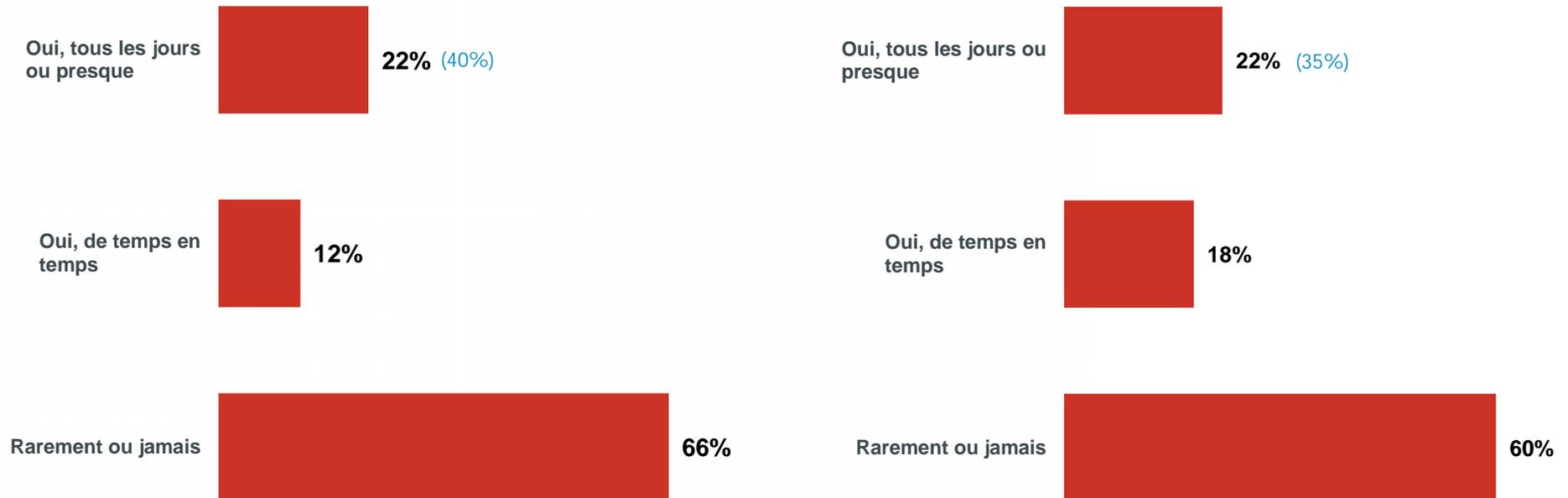
LA GARDE DE L'ENFANT  
CHEZ UNE ASSISTANTE  
MATERNELLE

« Aujourd'hui, vous confiez votre enfant à votre assistante maternelle... »

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle

Avant 8h

Après 18h



**Le recours à ces temps « atypiques » s'accroît à mesure que l'on s'éloigne de Saint Briec.**

31\_



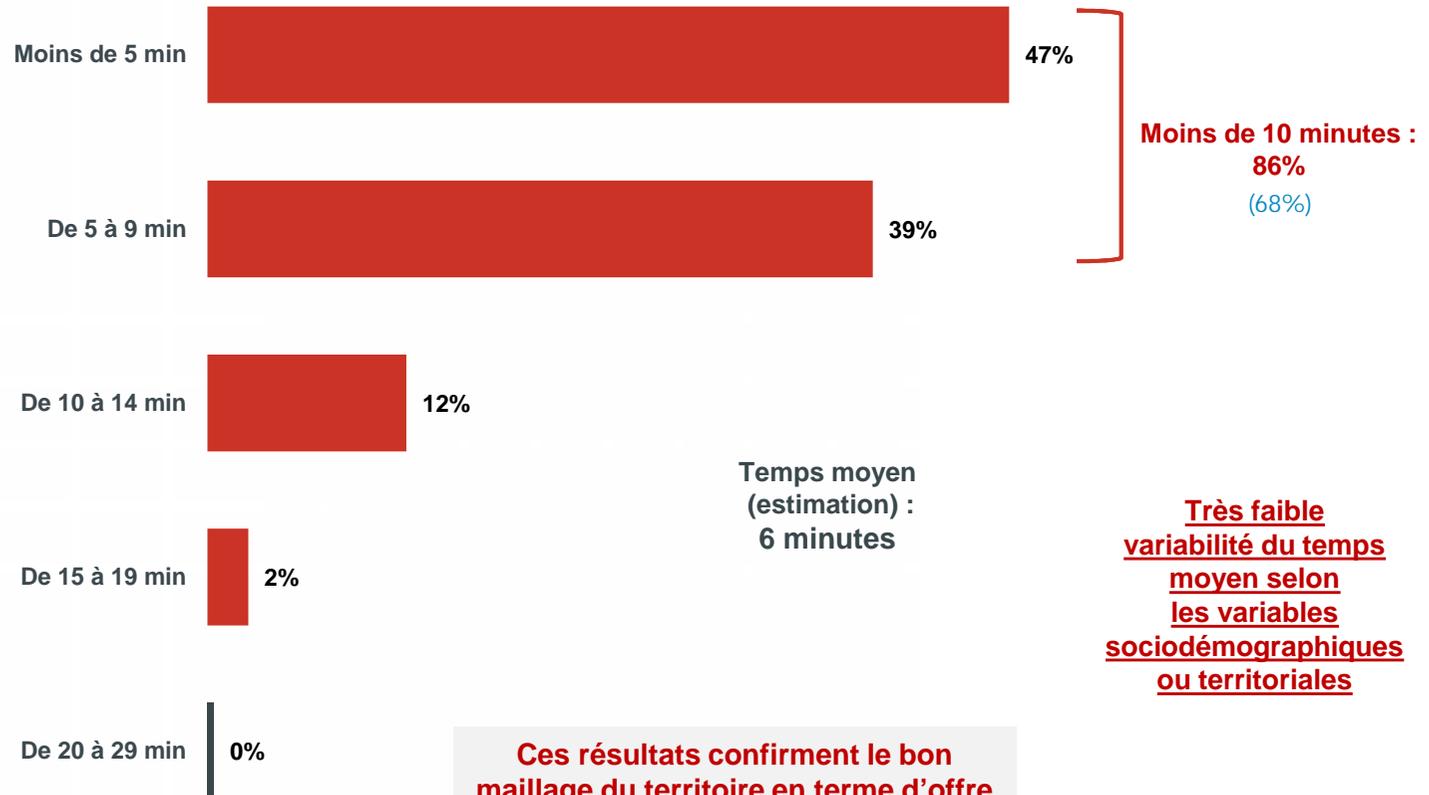
# Les modalités de recours : les déplacements

4 / 9

LA GARDE DE L'ENFANT  
CHEZ UNE ASSISTANTE  
MATERNELLE

« Aujourd'hui, pour amener votre enfant chez votre assistante maternelle, vous effectuez un trajet de... »

Base : Répondants faisant garder leur enfant par une assistante maternelle



**Ces résultats confirment le bon maillage du territoire en terme d'offre de garde individuelle**



## Partie 5

# La garde de l'enfant en crèche collective

---



## Type de crèche utilisé

5 / 1

LA GARDE DE L'ENFANT EN  
CRÈCHE COLLECTIVE

« *Pouvez-vous nous indiquer de quel type de crèche il s'agit ?* »

Base : Ensemble des répondants ayant recours à un mode d'accueil collectif

Une crèche municipale /  
intercommunale / associative



51%

Une crèche familiale



44%

Une crèche privée / une crèche  
d'entreprise



5%

La phase de diagnostic faisait apparaître que **43% des places proposées en accueil collectif l'étaient dans le cadre d'accueils familiaux.**



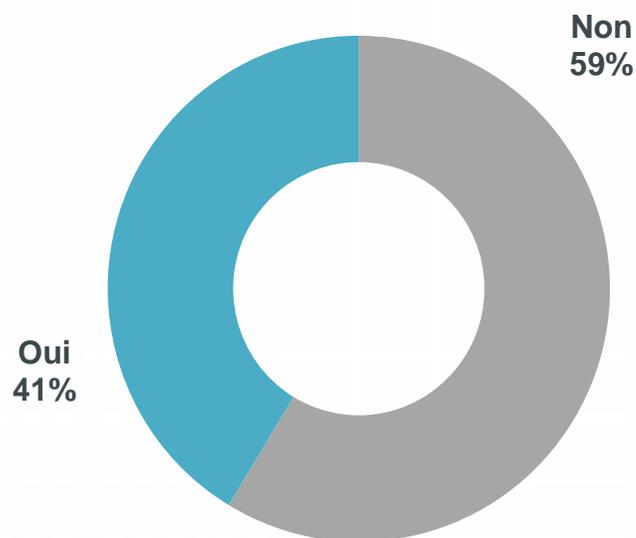
## Recours à une assistante maternelle (1)

5 / 2

LA GARDE DE L'ENFANT EN CRÈCHE COLLECTIVE

« Aviez-vous envisagé de recourir à une assistante maternelle agréée pour faire garder votre enfant ? »

Base : Ensemble des répondants ayant recours à un mode d'accueil collectif



### Focus publics vulnérables

L'assistante maternelle est beaucoup moins envisagée pour ces publics (attention effectif très faible, il s'agit ici d'une observation tendancielle).

« Pouvez-vous nous expliquer pour quelles raisons vous n'avez pas envisagé de recourir à une assistante maternelle agréée ? »

Base : Ensemble des répondants ayant recours au collectif

### → La préférence pour le collectif : socialisation / sécurité / confiance

« Je préfère la vie en collectivité pour l'éveil de l'enfant »

« Une seule personne pour plusieurs enfants ce n'est pas ma préférence »

« Je n'avais pas confiance je préférerais qu'elle soit avec d'autres enfants »

### → Les expériences passées

« J'ai eu une très mauvaise expérience avec mon premier enfant, le manque de confiance, le manque de professionnalisme, le manque de sérieux »

« Ça s'est mal passé avec la dernière assistante maternelle pour le 2<sup>ème</sup> enfant »

### → Les idées reçues

« On avait entendu des choses négatives sur les assistantes maternelles »

« Par rapport à ce que l'on entend sur les assistantes je n'avais pas confiance »

### → La fiabilité de l'accueil

« En cas d'arrêt maladie, il y a un relais que l'on a pas avec l'assistante maternelle »

### → La relation financière et administrative avec l'assistante maternelle

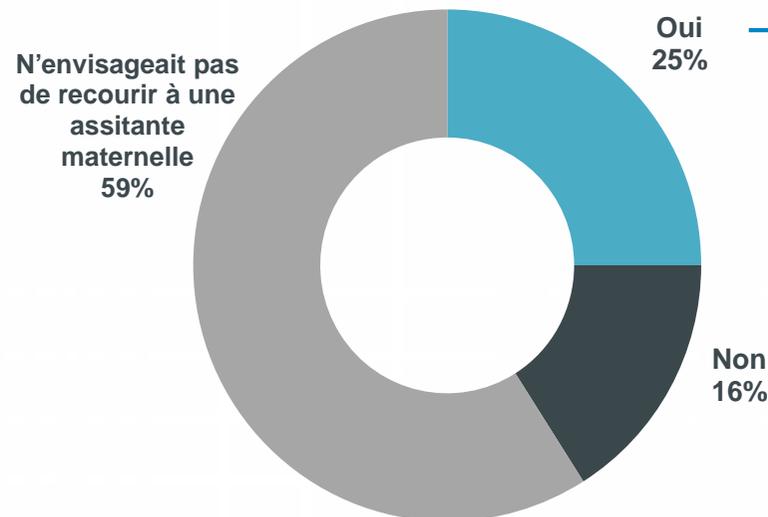
« C'est plus simple que l'assistante maternelle il n'y a pas de rapport avec l'argent »

« Je trouvais le concept plus intéressant et surtout ne pas avoir de lien financier avec une assistante maternelle »

### → Le coût de l'assistante maternelle

« Avez-vous engagé des démarches pour trouver une assistante maternelle pour votre enfant ? »

Base : Ensemble des répondants ayant recours à un mode d'accueil collectif



**25%** des familles ayant recours à un mode d'accueil collectif ont engagées des démarches pour trouver une assistante maternelle et **n'ont finalement pas opté pour ce mode de garde.**

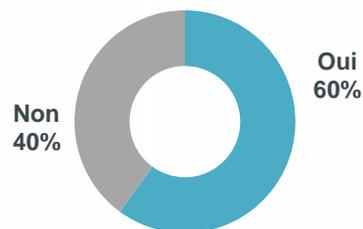
Les principales raisons évoquées sont les suivantes :

- Obtention d'une place en crèche
- Le coût de l'assistante maternelle
- La relation de confiance avec les assistantes maternelles rencontrées

« Au début on en a eu une et on a eu des problèmes avec elle, elle sentait l'alcool, l'enfant regardait la télé de trop près, elle donnait des gâteaux pas adaptés, l'enfant était mal nettoyé, mauvaise mentalité »

« J'ai eu recours à une assistante mat mais elle n'était pas sérieuse elle ne se levait pas le matin pour accueillir mon enfant ».

Base : Répondants confiant leur enfant à un mode d'accueil collectif et ayant envisagé de recourir à une assistante maternelle





# Les démarches : moment où elles sont enclenchées

5 / 3

LA GARDE DE L'ENFANT EN  
CRÈCHE COLLECTIVE

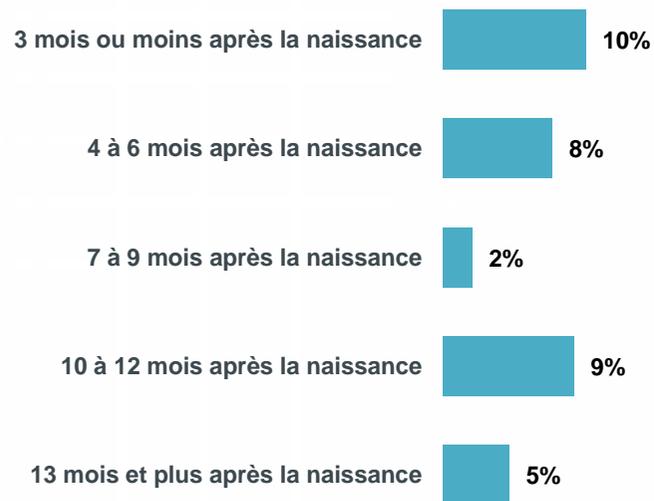
« A quel moment avez-vous effectué des démarches pour obtenir une place en crèche ? »

Base : Ensemble des répondants ayant recours à un mode d'accueil collectif



(Rappel résultats assistante maternelle)

Pendant la  
grossesse :  
65% (63%)  
(81%)



La faible précocité des démarches est un indicateur de la faible tension sur le territoire.

Moyenne = 12 jours (12 jours) avant la naissance

3 mois avant la naissance

Après la  
naissance :  
34% (37%)  
(19%)

### Focus publics vulnérables

Les démarches sont majoritairement enclenchées après la naissance (attention effectif très faible, il s'agit ici d'une observation tendancielle).

88\_



## Les démarches : structures ou organismes contactés

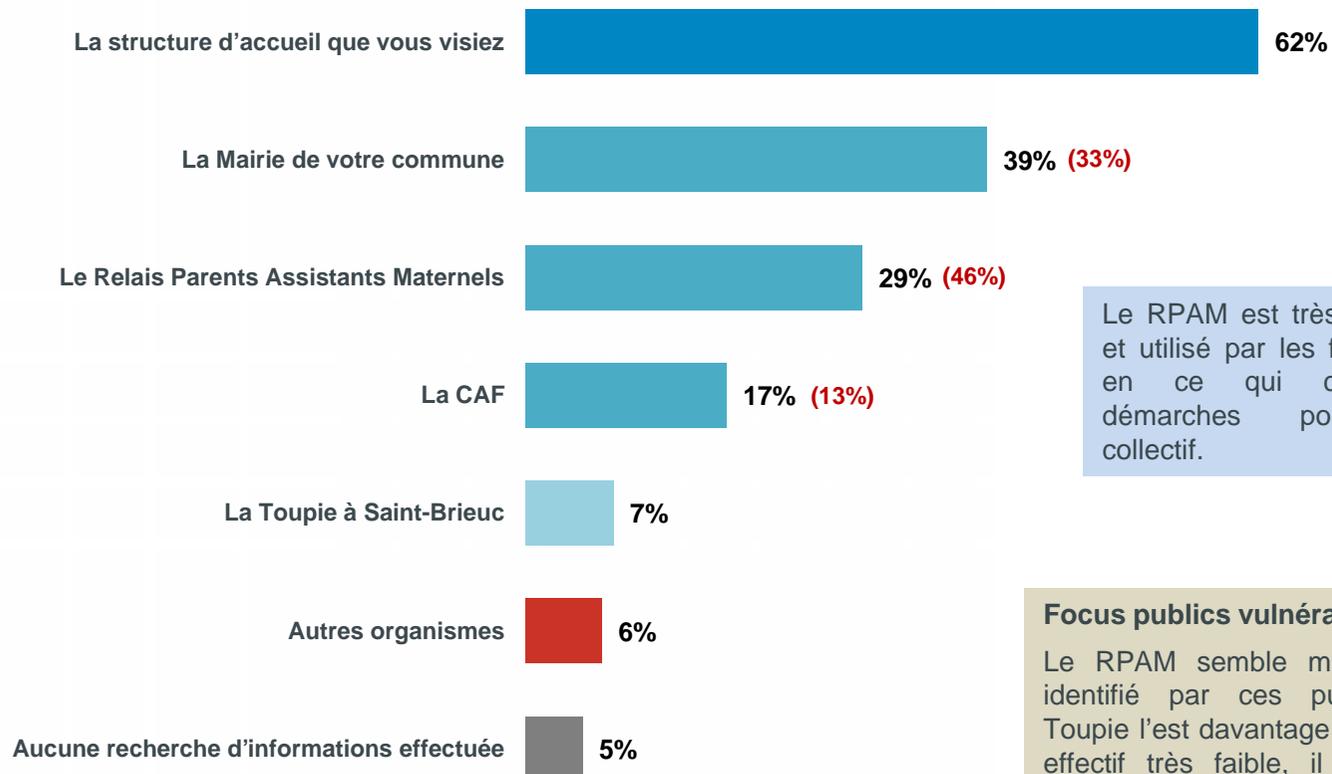
5 / 4

LA GARDE DE L'ENFANT EN  
CRÈCHE COLLECTIVE

« Lorsque vous avez fait les démarches pour obtenir une place en crèche, avez-vous recherché des informations auprès des structures ou organismes suivants ? »

Base : Ensemble des répondants ayant recours à un mode d'accueil collectif

(Rappel résultats assistante maternelle)



Le RPAM est très bien identifié et utilisé par les familles même en ce qui concerne les démarches pour l'accueil collectif.

### Focus publics vulnérables

Le RPAM semble moins bien identifié par ces publics, la Toupie l'est davantage (attention effectif très faible, il s'agit ici d'une observation tendancielle).



# Les démarches : satisfaction de l'information délivrée

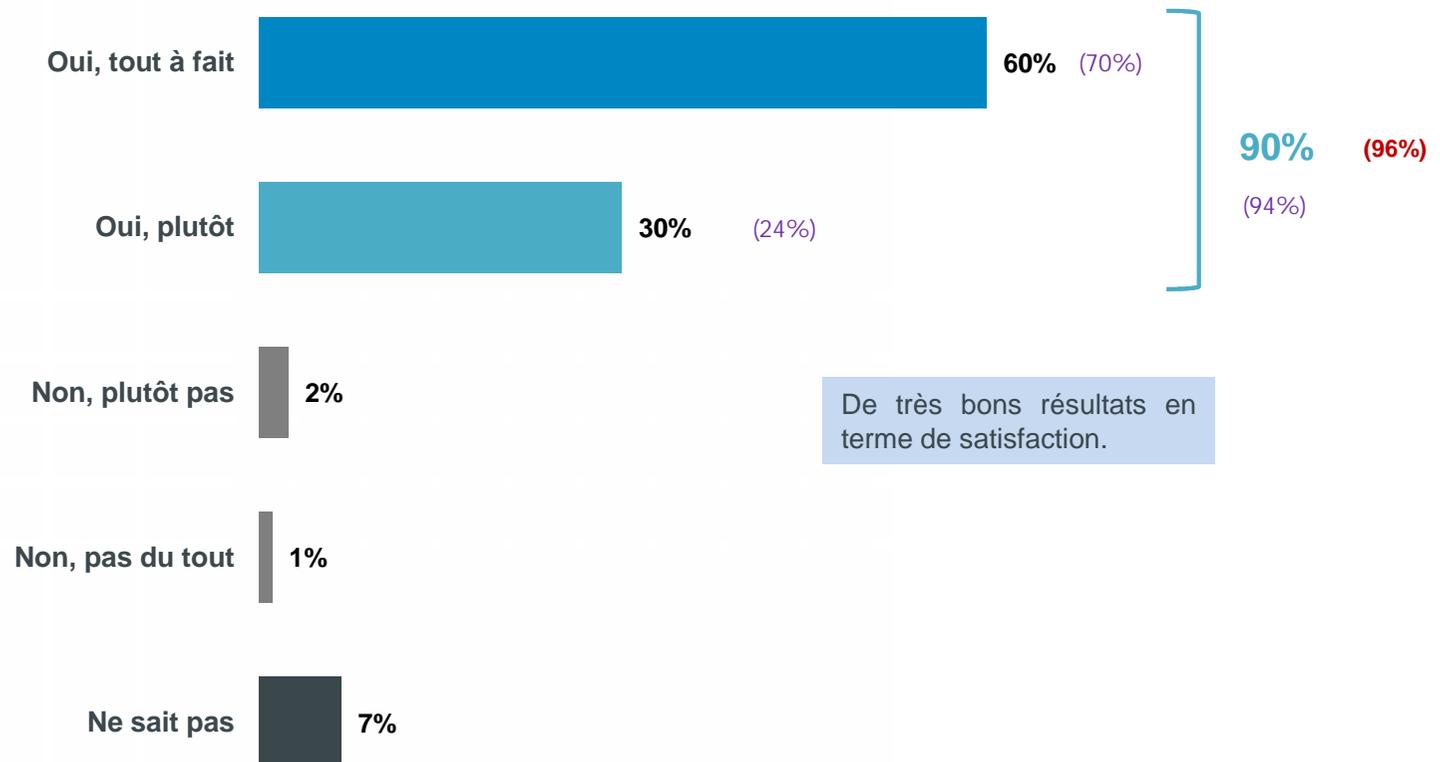
5 / 4

LA GARDE DE L'ENFANT EN  
CRÈCHE COLLECTIVE

« D'une manière générale, êtes-vous satisfait de l'information délivrée ? »

Base : Ensemble des répondants ayant recours à un mode d'accueil collectif

(Rappel résultats assistante maternelle)





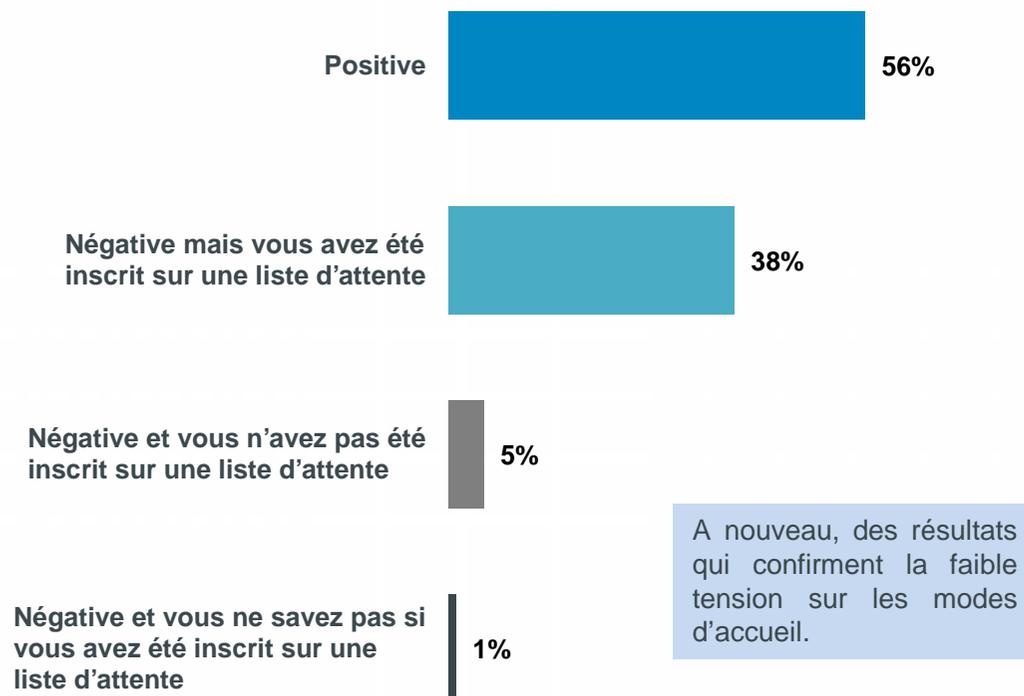
# Les démarches : délais d'obtention et liste d'attente

5 / 5

LA GARDE DE L'ENFANT EN  
CRÈCHE COLLECTIVE

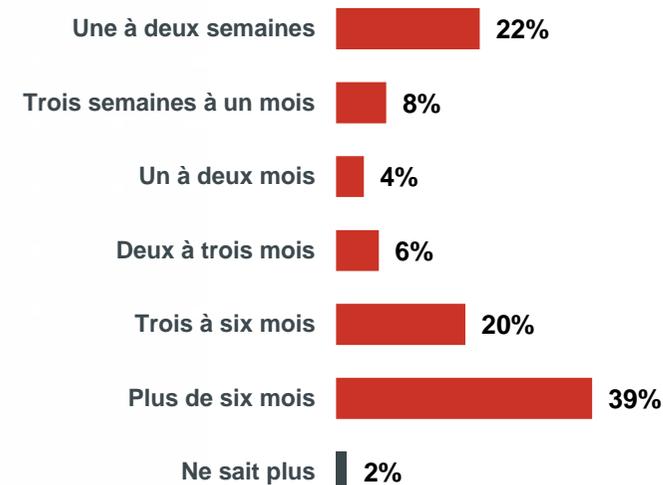
« Lorsque vous avez demandé une place en crèche, la première réponse que vous avez obtenue était ? »

Base : Ensemble des répondants ayant recours à un mode d'accueil collectif



« Combien de temps après votre demande avez-vous obtenu une réponse positive pour une place en crèche ? »

Base : Ensemble des répondants ayant recours à un mode d'accueil collectif



→ Le délai moyen pour l'obtention d'une place en crèche est de 4,2 mois



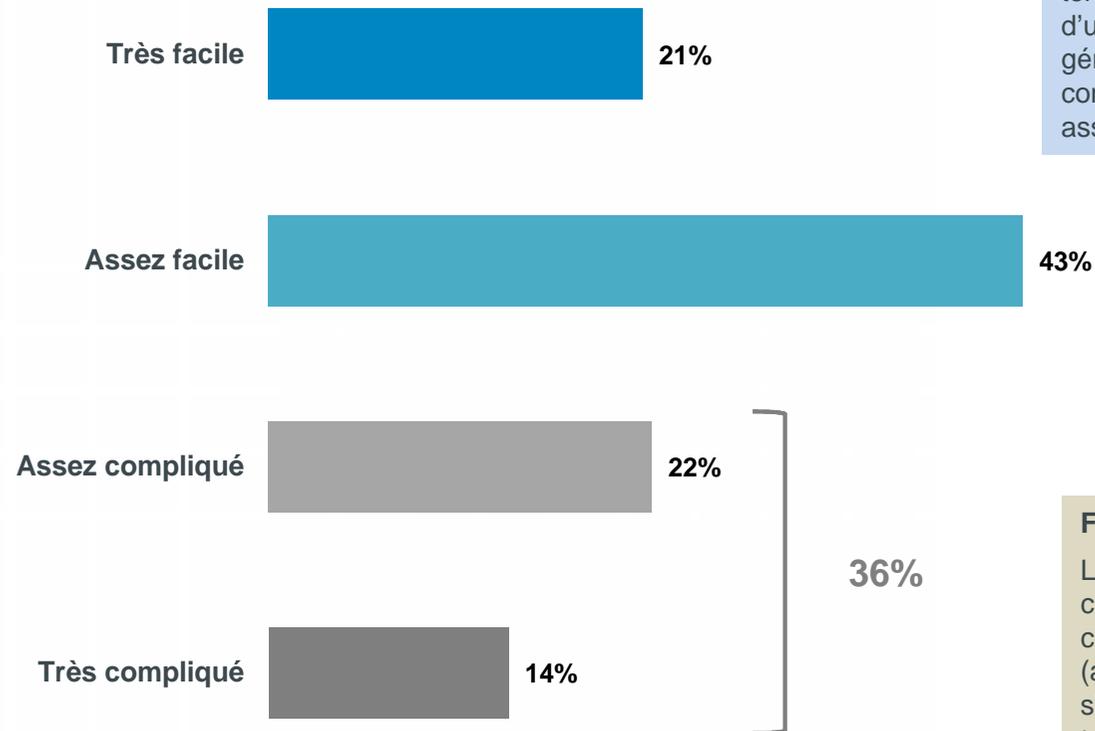
## L'obtention d'une place : perception

5 / 6

LA GARDE DE L'ENFANT EN  
CRÈCHE COLLECTIVE

« *Finalement, vous estimez qu'obtenir une place en crèche a été quelque chose de... »*

Base : Ensemble des répondants ayant recours à un mode d'accueil collectif



Malgré une situation peu tendue, la recherche d'une place en crèche généralement vécue comme une période assez anxiogène.

### Focus publics vulnérables

L'obtention d'une place en crèche n'apparaît pas plus compliquée pour ces publics. (attention effectif très faible, il s'agit ici d'une observation tendancielle).



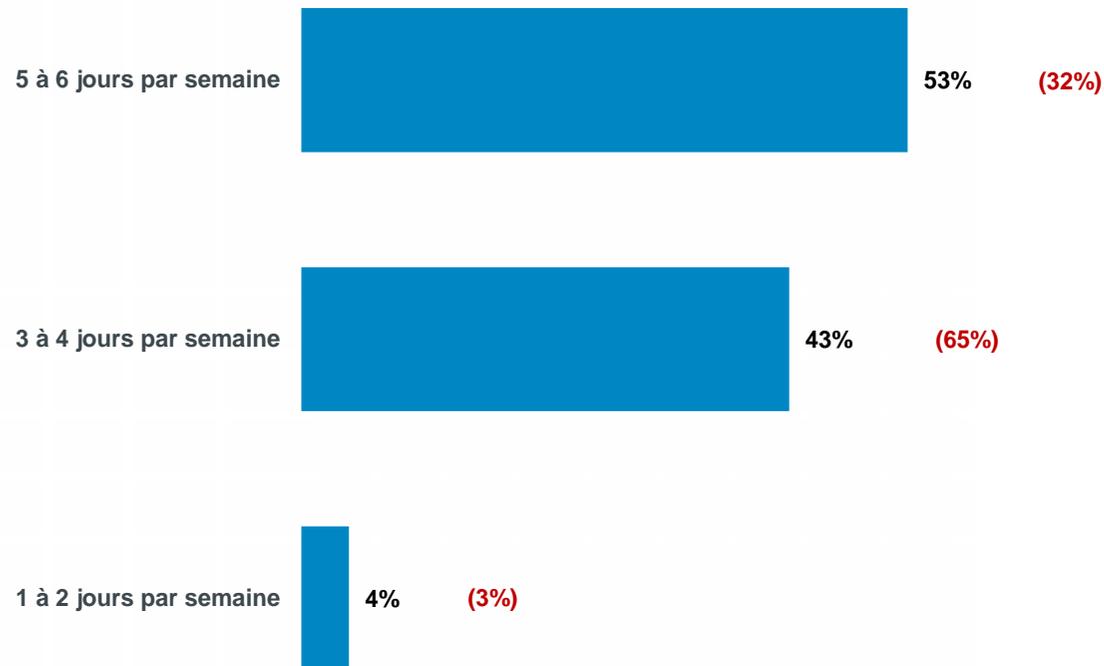
## Les modalités de recours : nombre de jours de garde

5 / 7

LA GARDE DE L'ENFANT EN  
CRÈCHE COLLECTIVE

« Aujourd'hui, vous confiez votre enfant à la crèche... »

Base : Ensemble des répondants ayant recours à un mode d'accueil collectif





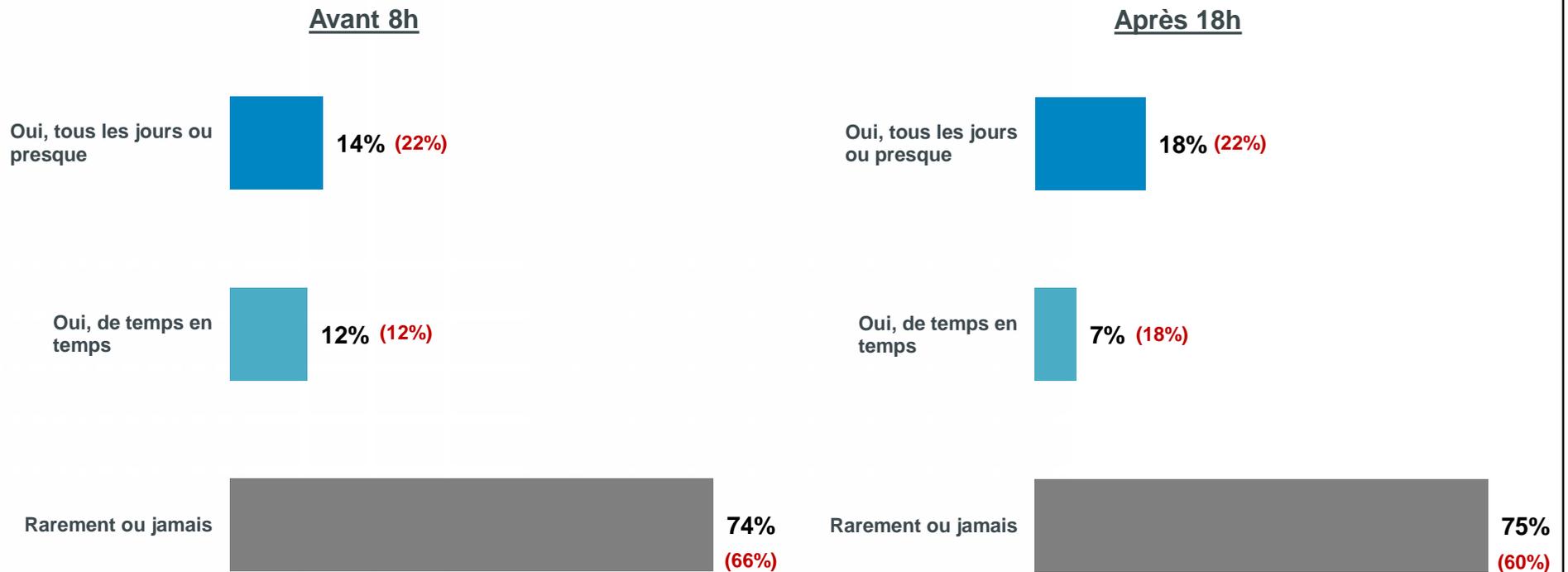
# Modalités d'usage : les horaires

5 / 7

LA GARDE DE L'ENFANT EN  
CRÈCHE COLLECTIVE

« Aujourd'hui, vous confiez votre enfant à la crèche... »

Base : Ensemble des répondants ayant recours à un mode d'accueil collectif





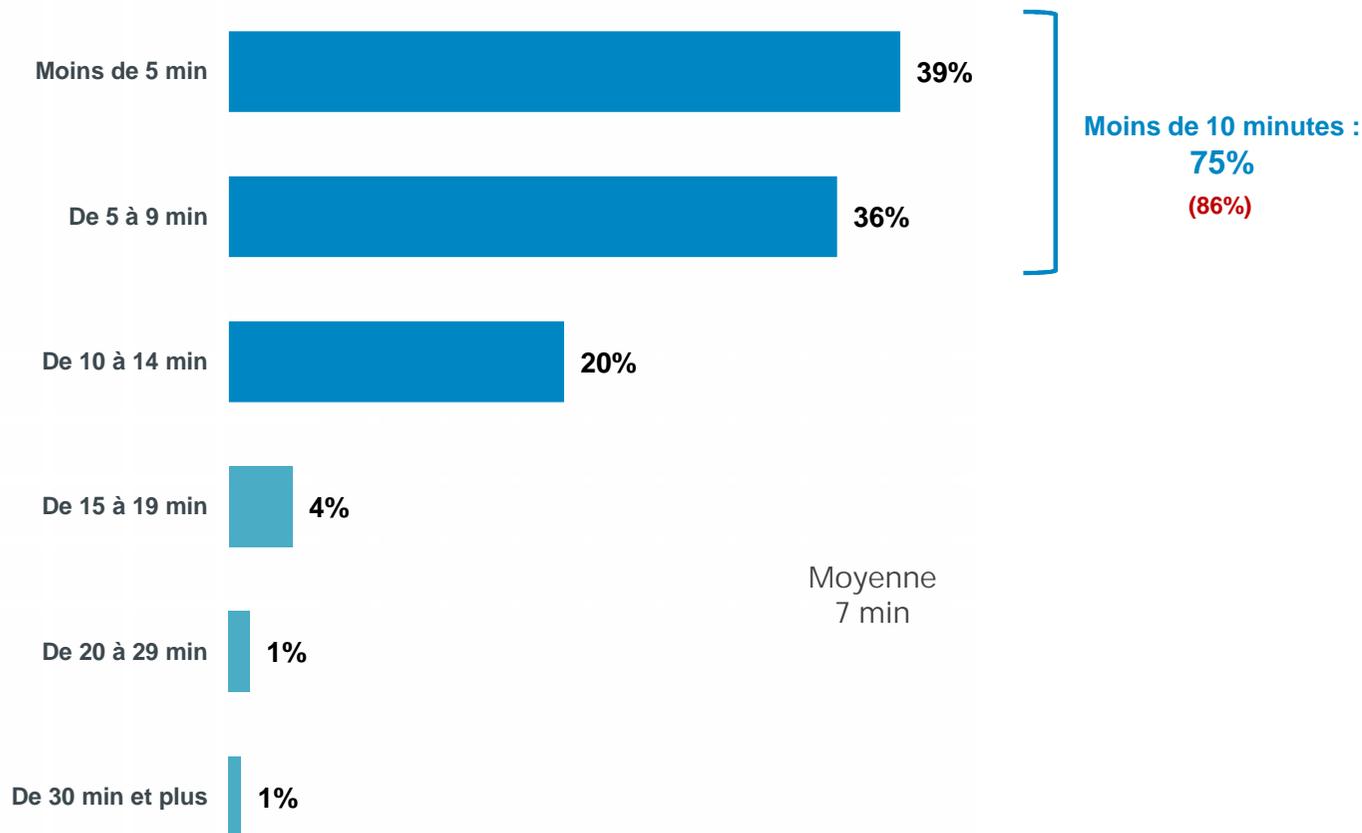
## Modalités d'usage : le temps de déplacement

5 / 8

LA GARDE DE L'ENFANT EN  
CRÈCHE COLLECTIVE

« Aujourd'hui, pour amener votre enfant à la crèche, vous effectuez un trajet de... »

Base : Ensemble des répondants ayant recours à un mode d'accueil collectif





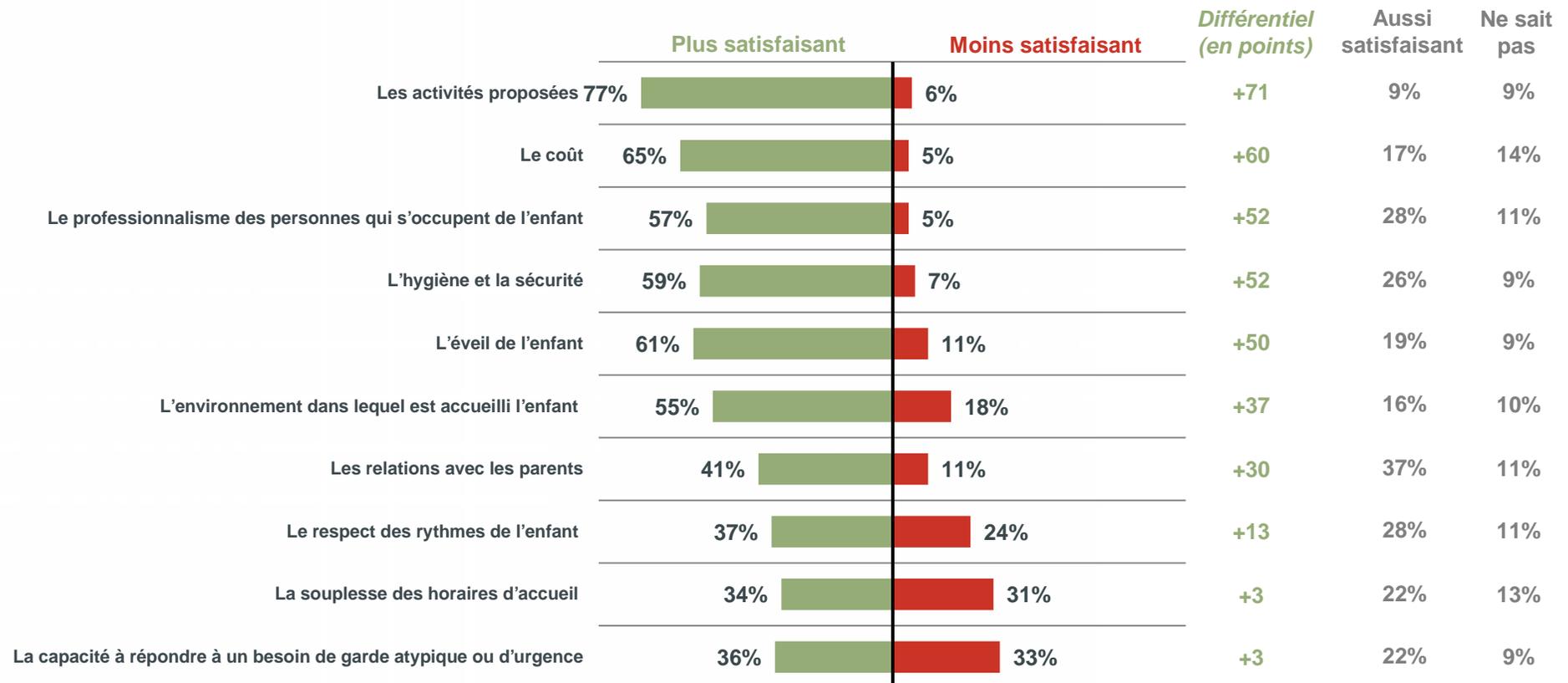
# Positionnement par rapport à l'assistante maternelle

5 / 9

LA GARDE DE L'ENFANT EN  
CRÈCHE COLLECTIVE

« Jugez-vous que l'accueil en crèche collective est plus satisfaisant, moins satisfaisant ou aussi satisfaisant que l'accueil chez une assistante maternelle sur les aspects suivants »

Base : Ensemble des répondants ayant recours à un mode d'accueil collectif





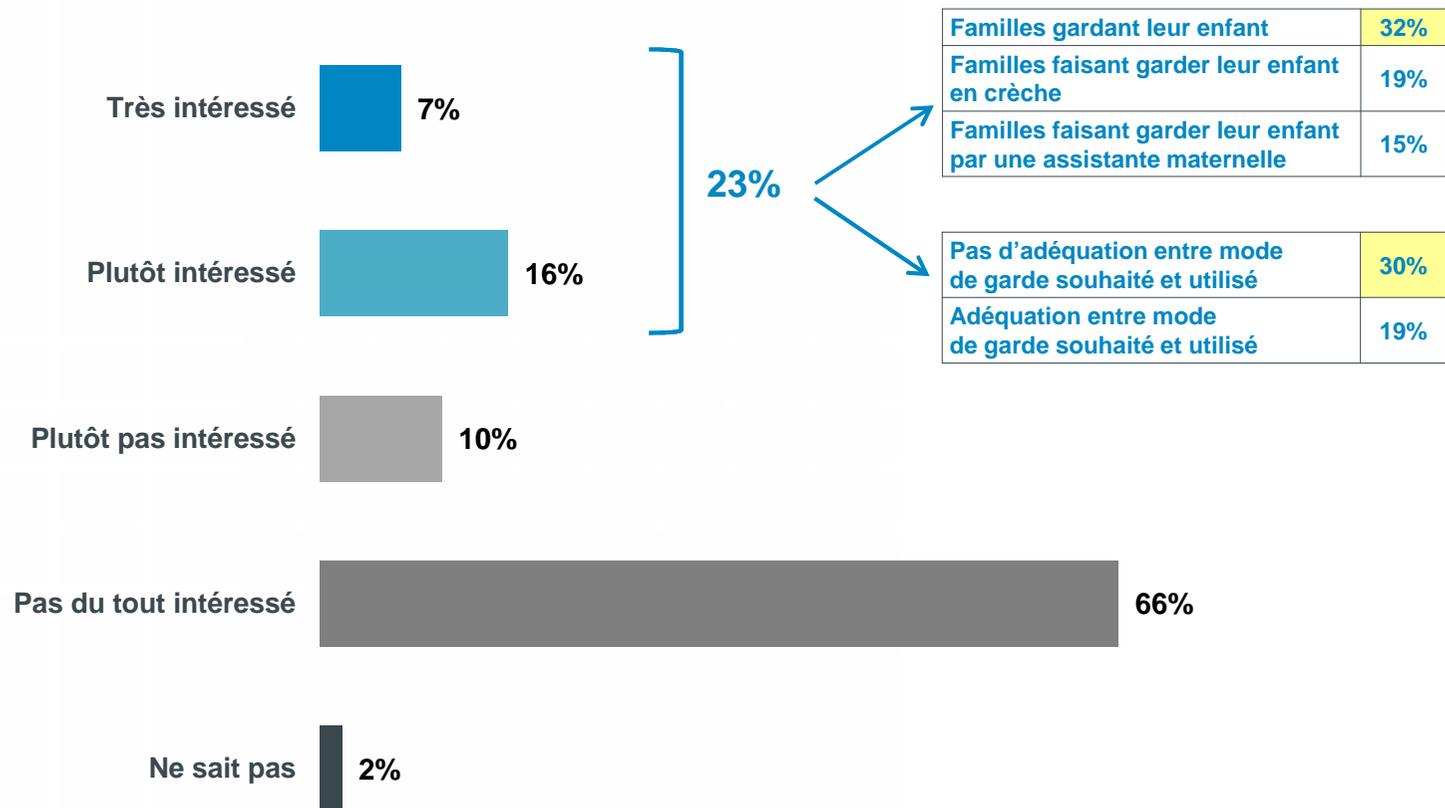
## Partie 6

# L'accueil collectif en dehors de la commune

---

« Aujourd'hui, si vous aviez la possibilité d'obtenir une place dans une crèche située en dehors de votre commune de résidence, seriez-vous... »

Base : Ensemble des répondants





## Partie 7

# La satisfaction vis-à-vis du mode de garde actuel

---



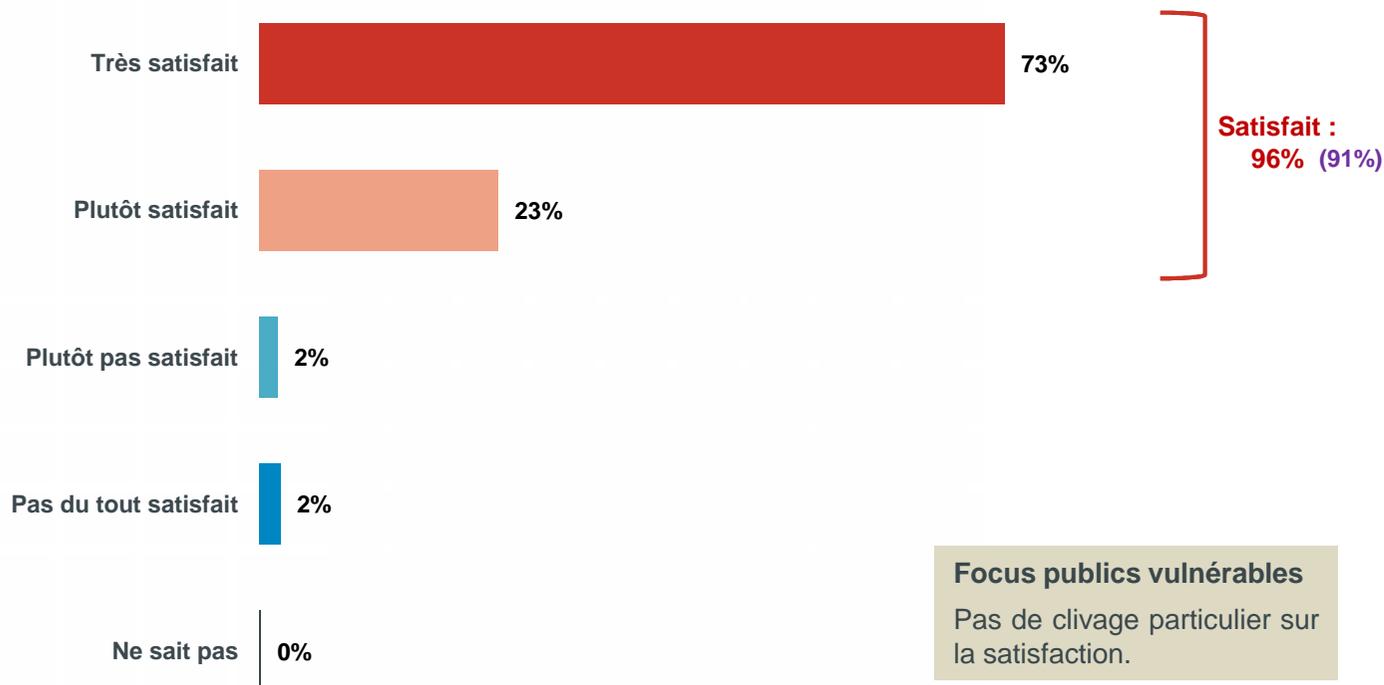
# Satisfaction générale (1)

7 / 1

LA SATISFACTION VIS-À-VIS DU MODE DE GARDE ACTUEL

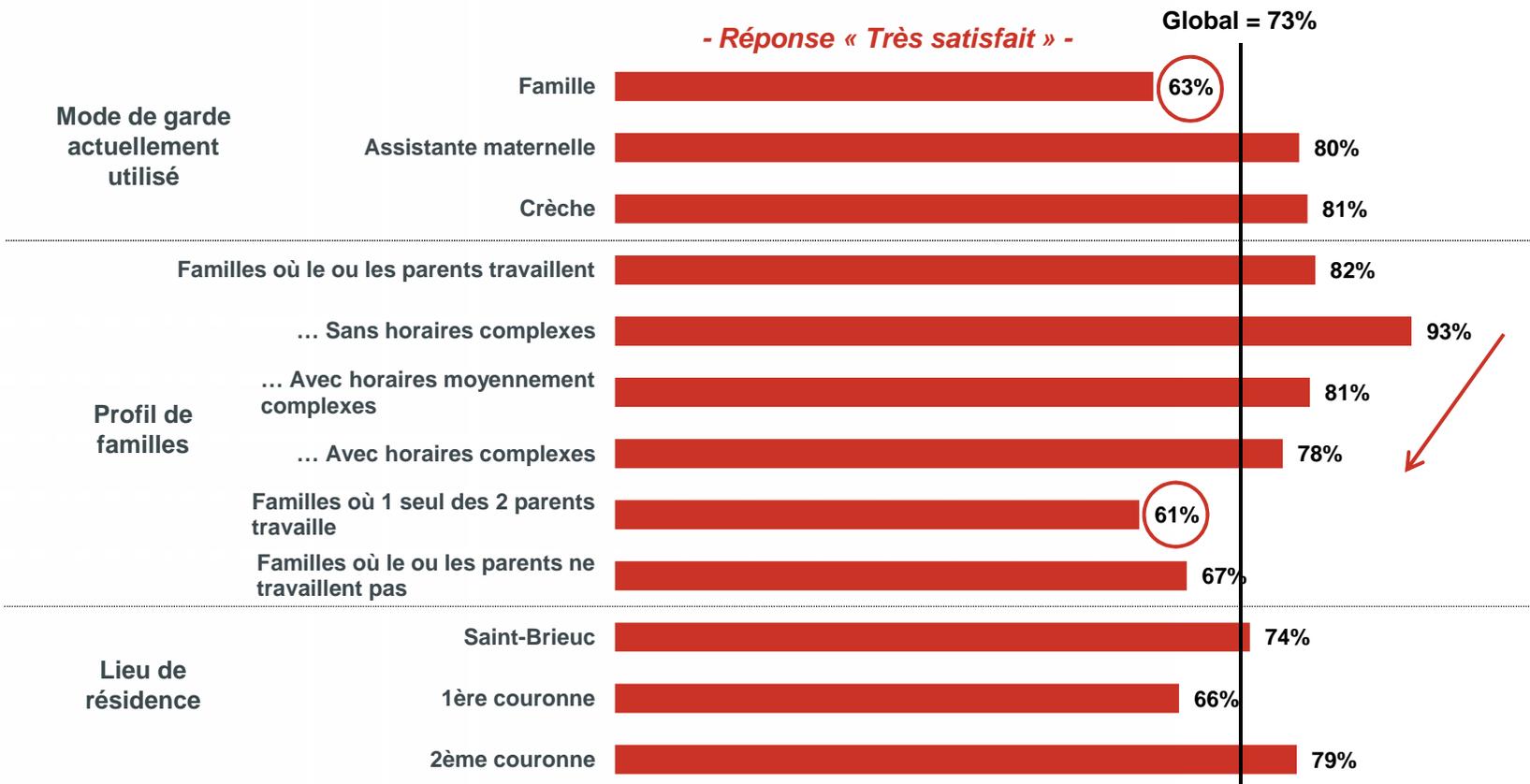
« Finalement, êtes-vous très, plutôt, plutôt pas ou pas du tout satisfait de la solution d'accueil que vous utilisez actuellement pour votre enfant ? »

Base : Ensemble des répondants



« Finalement, êtes-vous très, plutôt, plutôt pas ou pas du tout satisfait de la solution d'accueil que vous utilisez actuellement pour votre enfant ? »

Base : Ensemble des répondants





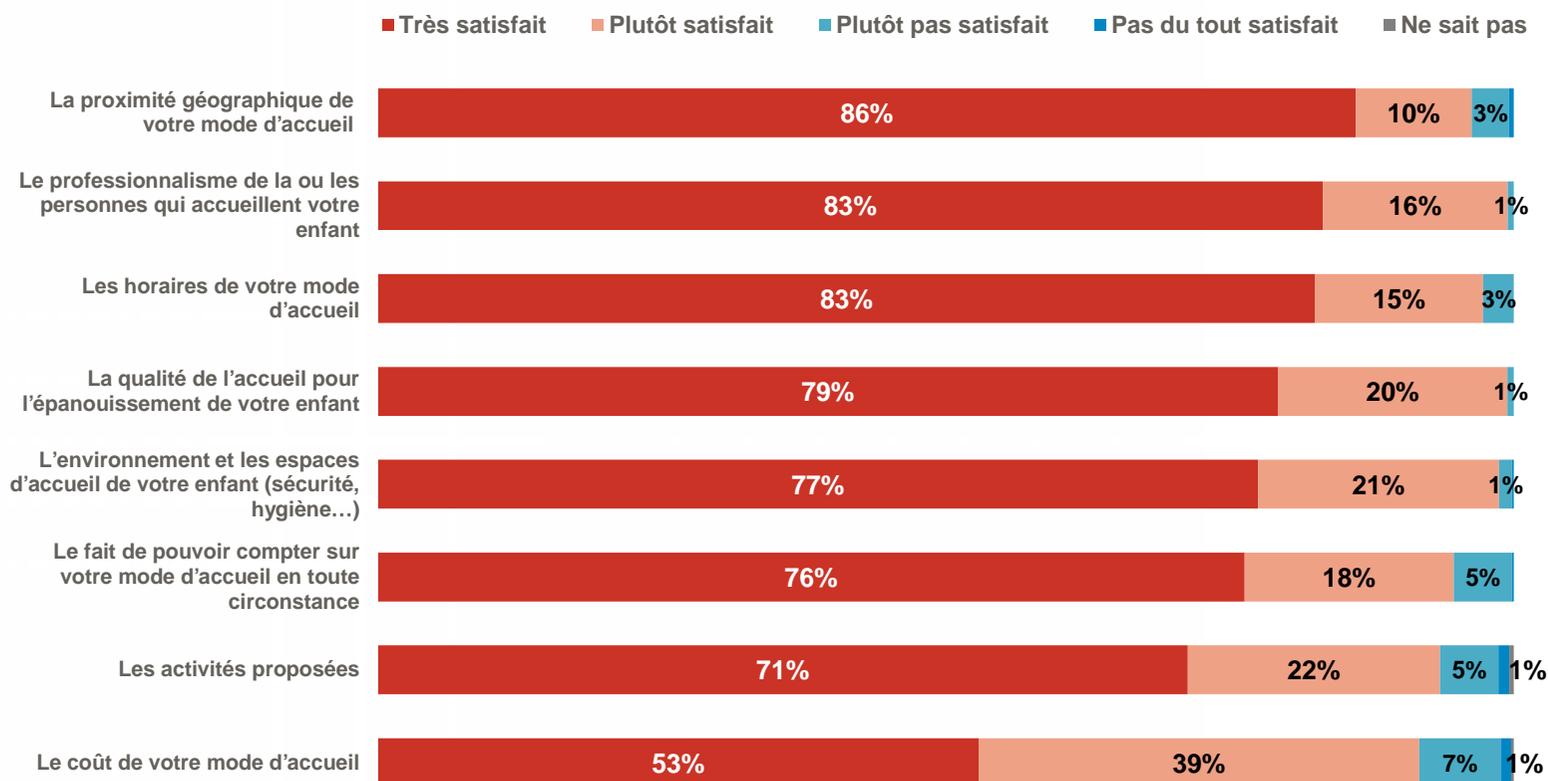
# Satisfaction par critères lors du recours à un mode de garde payant (1)

7 / 2

LA SATISFACTION VIS-À-VIS DU MODE DE GARDE ACTUEL

« Concernant le mode d'accueil que vous utilisez pour votre enfant, êtes-vous très, plutôt, plutôt pas, pas du tout satisfait sur les points suivants... »

Base : Répondants ayant recours à un mode de garde payant



## Focus publics vulnérables

Pas de clivage particulier sur ce point.



## Satisfaction par critères lors du recours à un mode de garde payant (2)

7 / 2

LA SATISFACTION VIS-À-VIS  
DU MODE DE GARDE ACTUEL

« Concernant le mode d'accueil que vous utilisez pour votre enfant, êtes-vous très, plutôt, plutôt pas, pas du tout satisfait sur les points suivants... »

Base : Répondants ayant recours à un mode de garde payant

### - Réponse « Très satisfait » -

	Garde de l'enfant par une assistante maternelle	Garde de l'enfant en crèche	Total
La proximité géographique de votre mode d'accueil	85%	87%	86%
Le professionnalisme de la ou les personnes qui accueillent votre enfant	83%	84%	83%
Les horaires de votre mode d'accueil	87%	73%	83%
La qualité de l'accueil pour l'épanouissement de votre enfant	78%	83%	79%
L'environnement et les espaces d'accueil de votre enfant (sécurité, hygiène...)	77%	79%	77%
Le fait de pouvoir compter sur votre mode d'accueil en toute circonstance	80%	69%	76%
Les activités proposées	68%	79%	71%
Le coût de votre mode d'accueil	51%	57%	53%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



## La satisfaction : autres points

7 / 3

LA SATISFACTION VIS-À-VIS  
DU MODE DE GARDE ACTUEL

« *Aujourd'hui, y-a-t-il d'autres points qui ne vous satisferaient pas et dont vous souhaiteriez nous faire part ?* »

Base : Répondants ayant recours à un mode de garde payant – Question ouverte

### **L'accompagnement dans la gestion administrative de l'assistante maternelle (environ 4%)**

« *Faire des réunions d'informations concernant les déclarations à l'Urssaf* »

« *Plus d'informations sur le contrat de travail et qu'on puisse rencontrer éventuellement une personne qui puisse nous expliquer cela* »

« *Au niveau de la mensualisation c'est compliqué le démarrage du contrat et le calcul du contrat selon les horaires c'est compliqué il n'y a pas assez d'aide* »

« *La rupture du contrat de travail avec une assistante mat est très compliquée avoir plus d'info et d'aide* »

### **Davantage de temps collectifs pour les assistantes maternelles (environ 1%)**

« *Plus de possibilités d'éveil musical et de temps d'accueil au relais d'assistantes maternelles* »

« *Il faudrait que les enfants fassent plus d'activités avec les enfants d'autres assistantes maternelles* »



## Partie 8

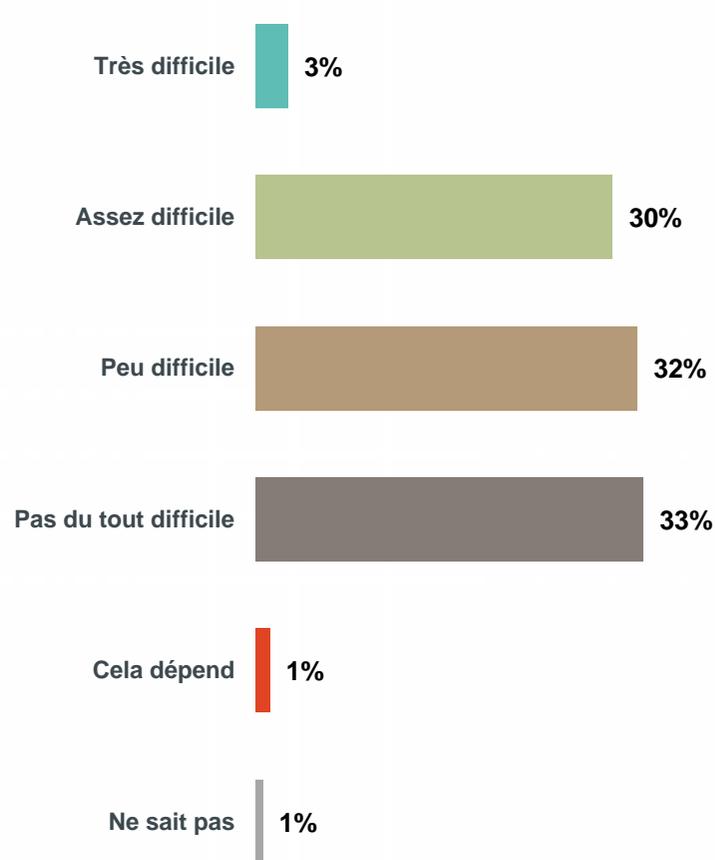
# Le soutien à la fonction parentale

---

# Le rôle de parents : difficultés d'exercice

« Avez-vous le sentiment qu'il est aujourd'hui très, assez, peu ou pas difficile d'exercer son rôle de parent ? »

Base : Ensemble des répondants

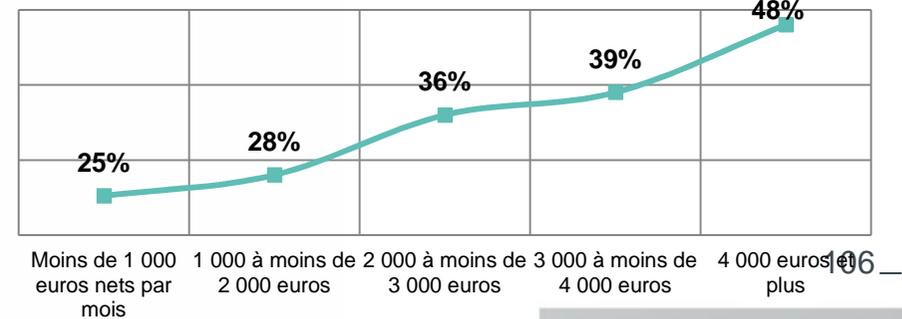


**33%\***  
Estiment qu'il est difficile d'exercer son rôle de parents

### Activité / situation matrimoniale

	Familles où le ou les parents travaillent	Familles où 1 seul des 2 parents travaille	Familles où le ou les parents ne travaillent pas
Très ou assez difficile	40%	26%	24%

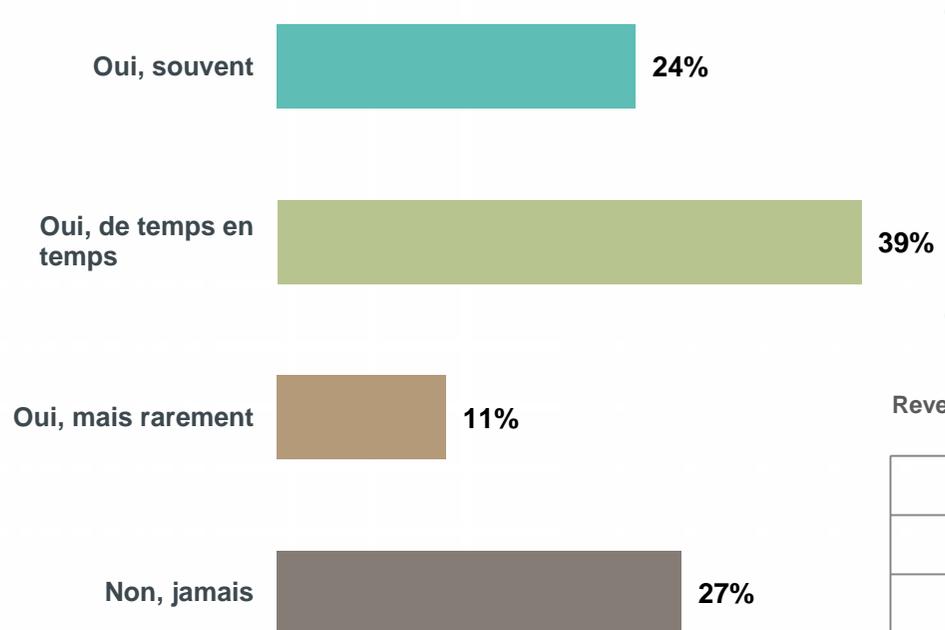
### Revenus



\*56% Enquête nationale tns sores 2011

« Vous arrivent-ils de rechercher des informations sur tout ce qui concerne l'éducation des enfants, les risques qu'ils peuvent rencontrer, la manière de les accompagner » ?

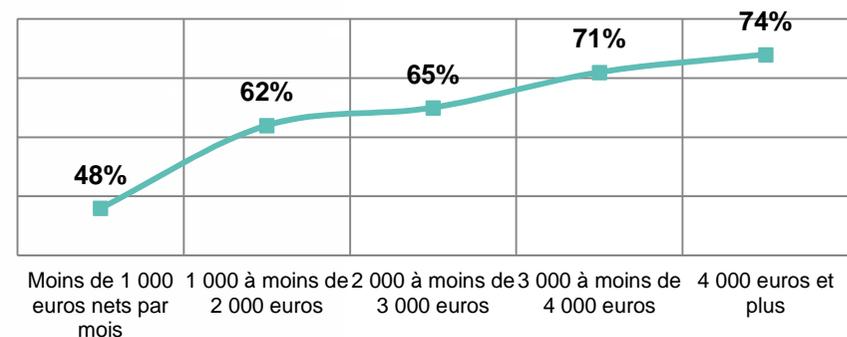
Base : ensemble des répondants



63%\*

Au regard des résultats observés sur d'autres territoires, la **propension des familles à s'informer apparaît relativement importante.**

Revenus



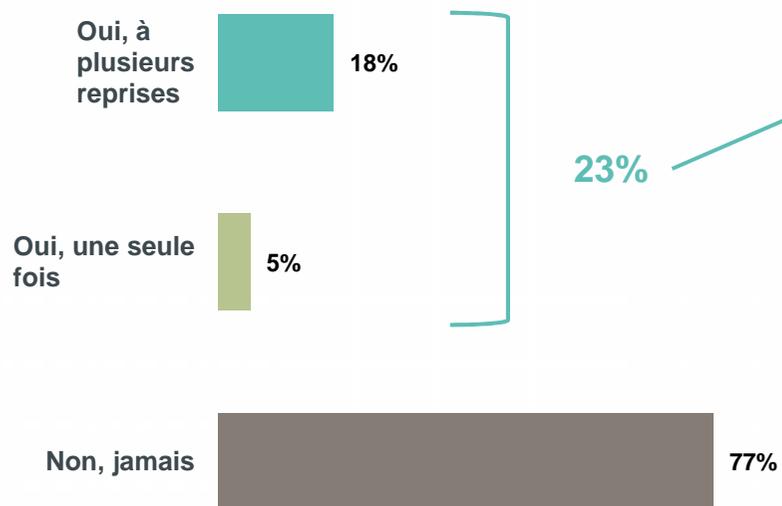
\*44% Enquête agglomération comparable 2014

### Focus publics vulnérables

Moins forte propension pour ces publics (50%).

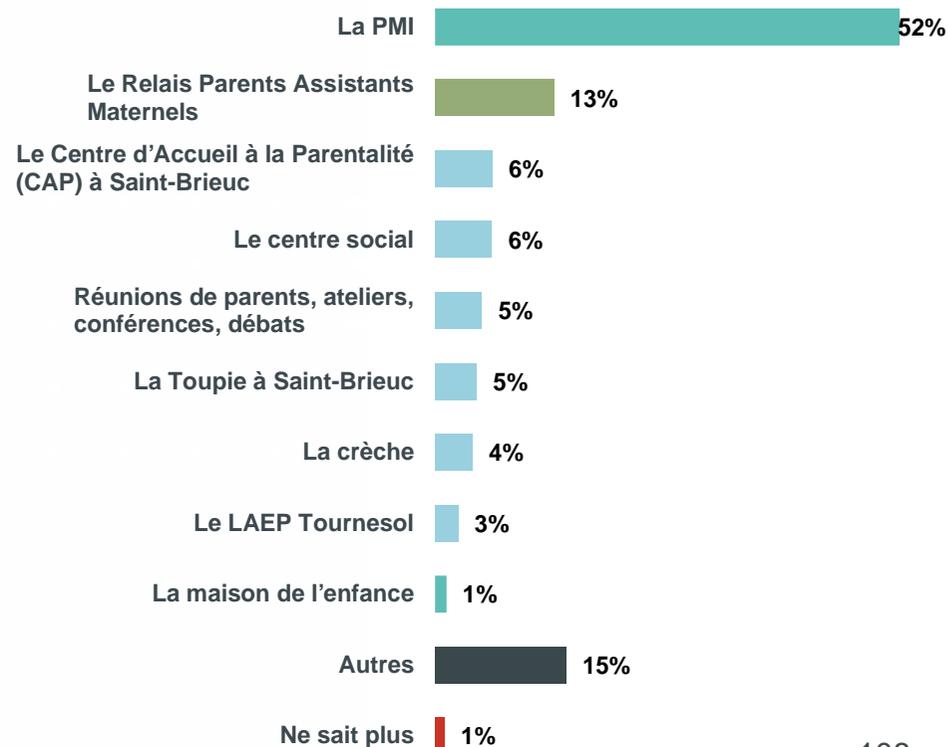
« Vous êtes-vous déjà rendu dans un lieu d'informations et de conseils aux parents... » ?

Base : ensemble des répondants



« Pouvez-vous me dire dans quels lieux vous êtes déjà rendus » ?

Base : répondants ayant déjà fréquenté un lieu



→ Le niveau de fréquentation des lieux augmente avec le nombre d'enfants au sein du foyer et le niveau de revenus.

→ En tendance les bénéficiaires RSA fréquentent moins ces lieux.

→ La complexité des horaires de travail semble représenter un frein à la fréquentation.

→ Les familles résidant en 2<sup>ème</sup> couronne fréquentent moins ces lieux (15% contre 26% en 1<sup>ère</sup> couronne)



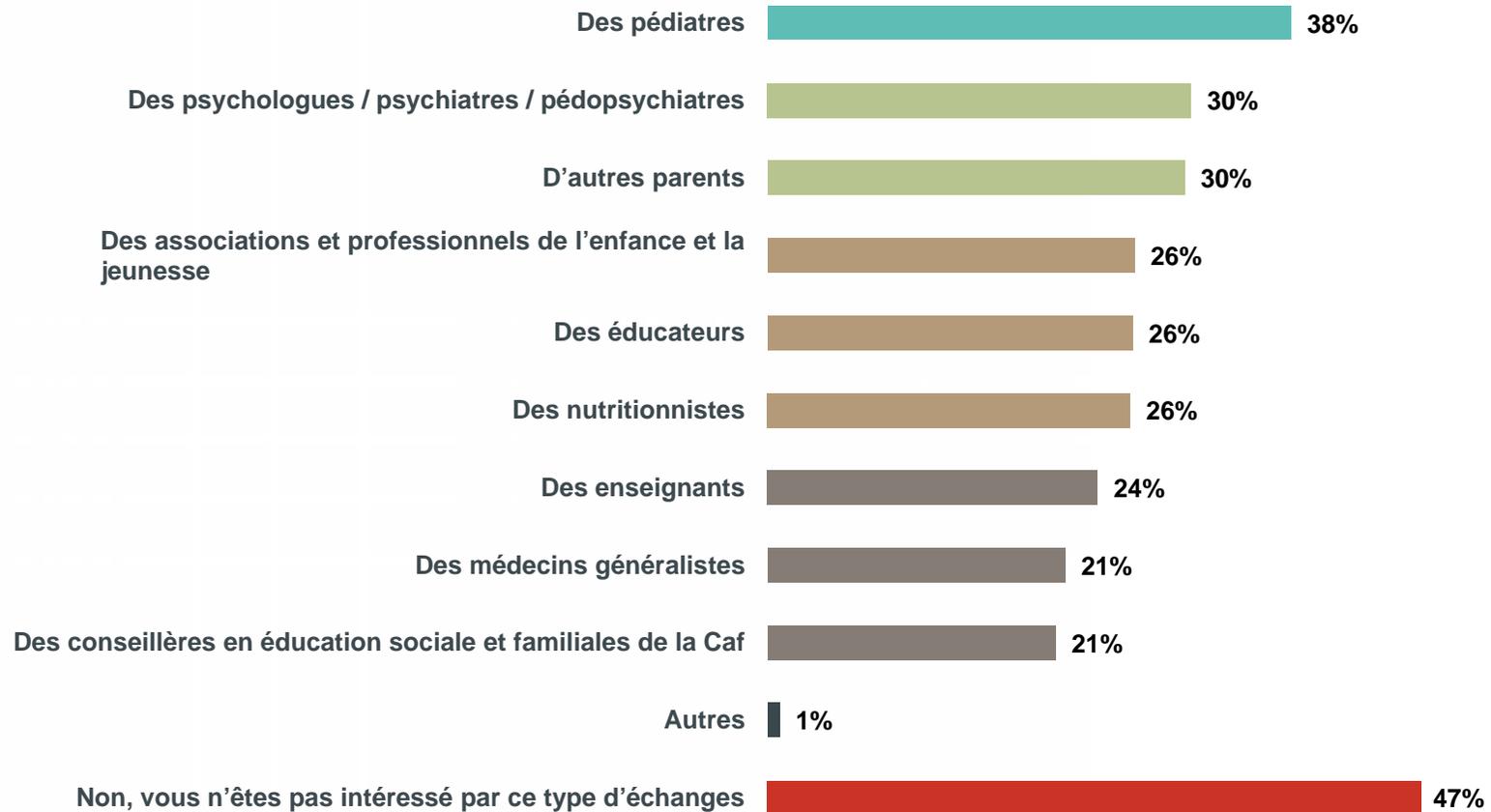
## Soutien à la fonction parentale : quelles attentes ?

8 / 4

LE RÔLE DE PARENTS  
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

« Est-ce que vous souhaiteriez pouvoir échanger sur la façon d'exercer le rôle de parents dans un cadre organisé avec.... » ?

Base : ensemble des répondants

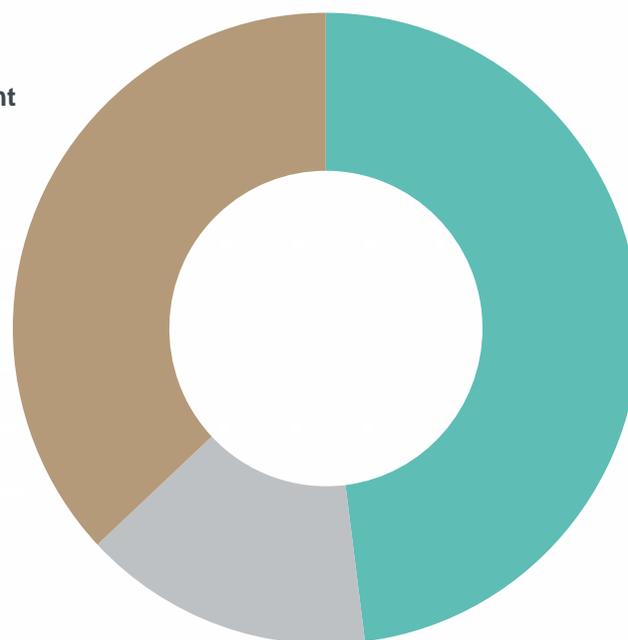


## Soutien à la fonction parentale : quelles attentes ?

« Avez-vous le sentiment que les pouvoirs publics font actuellement suffisamment ou pas suffisamment d'efforts pour aider les parents à faire face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer... » ?

Base : ensemble des répondants

Non, pas  
suffisamment  
d'efforts  
37%



Oui,  
suffisamment  
d'efforts  
48%

Ne sait pas  
15%

→ Plus d'une famille sur trois estime que les pouvoirs publics ne font pas suffisamment d'efforts pour aider les parents à faire face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

→ 30% des familles ont ce sentiment sur Saint Briec contre 42% des familles résidant en 2<sup>ème</sup> couronne.



Partie 9

# Profil de l'échantillon

---

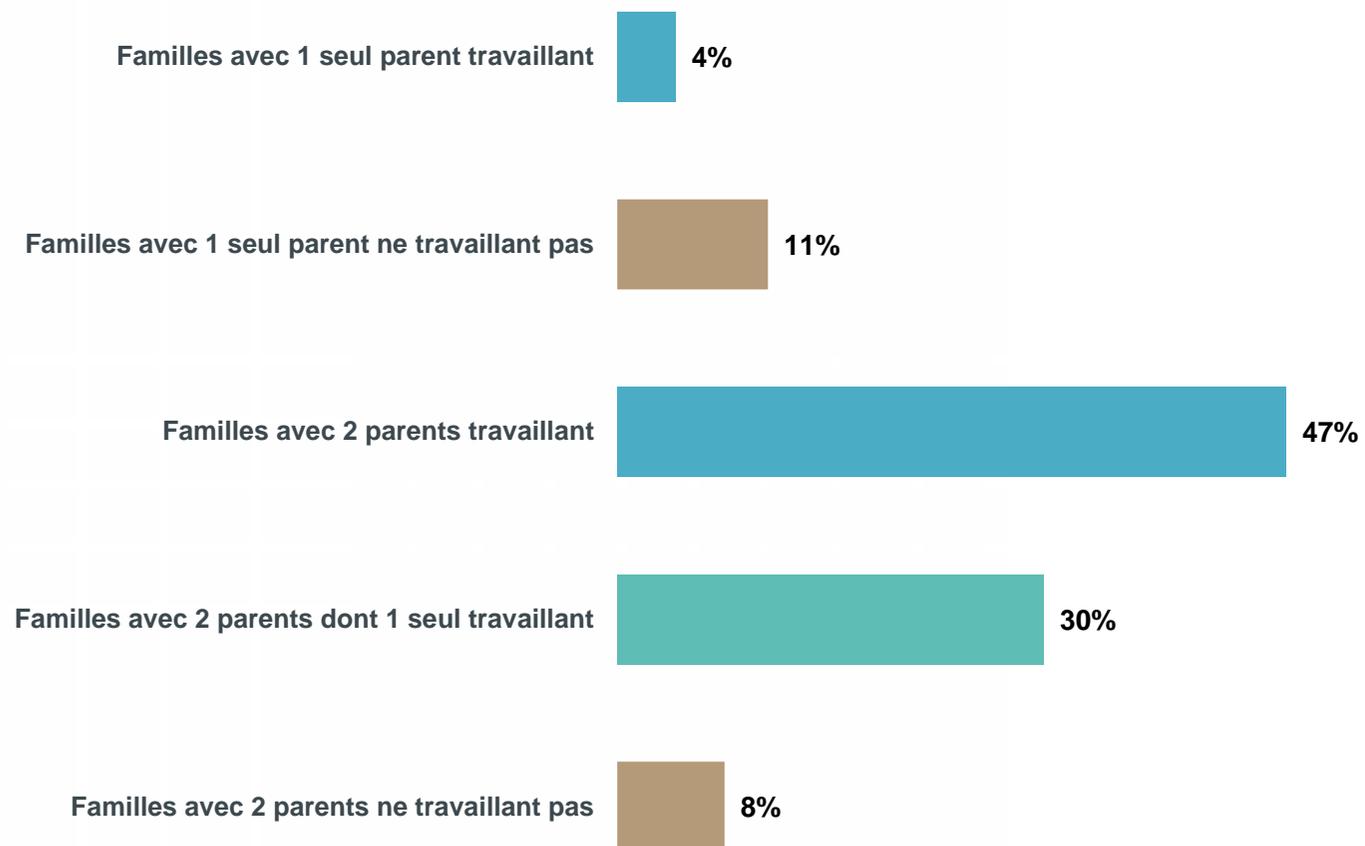


# Profil de l'échantillon

9 / 1

PROFIL DE  
L'ÉCHANTILLON

## Croisement activité et situation matrimoniale



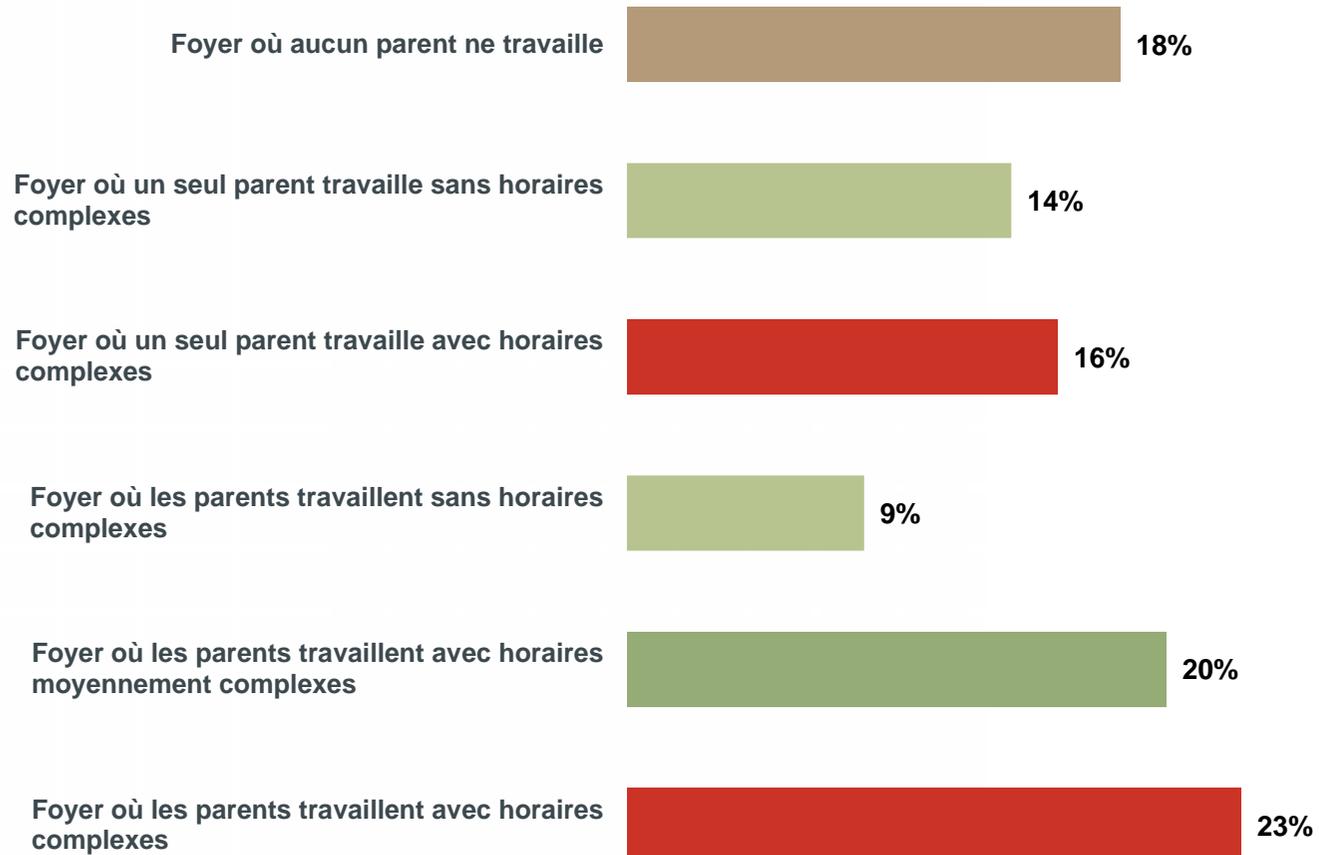


# Profil de l'échantillon (3)

9 / 2

PROFIL DE  
L'ÉCHANTILLON

## Horaires de travail



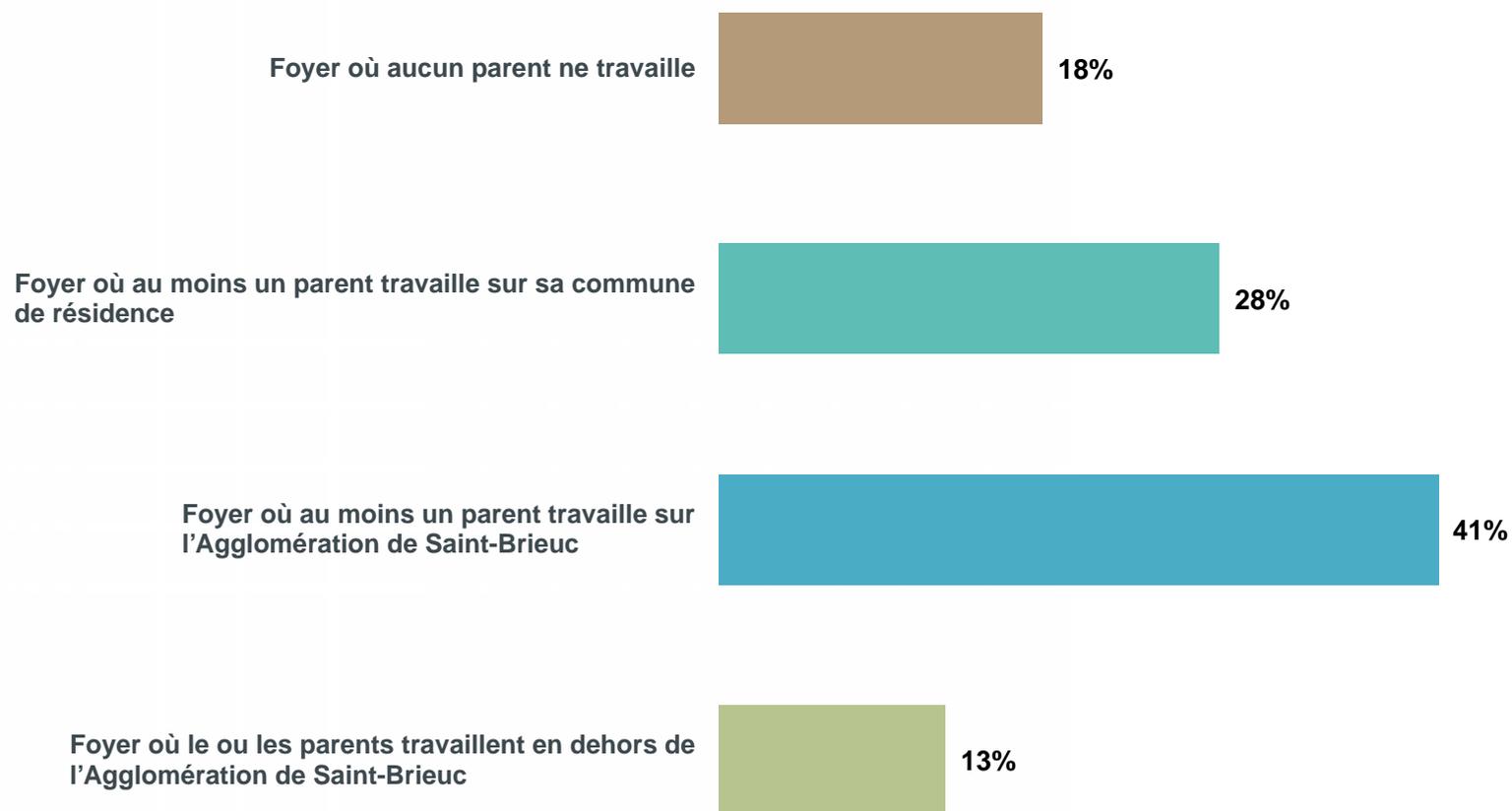


# Profil de l'échantillon (4)

9 / 3

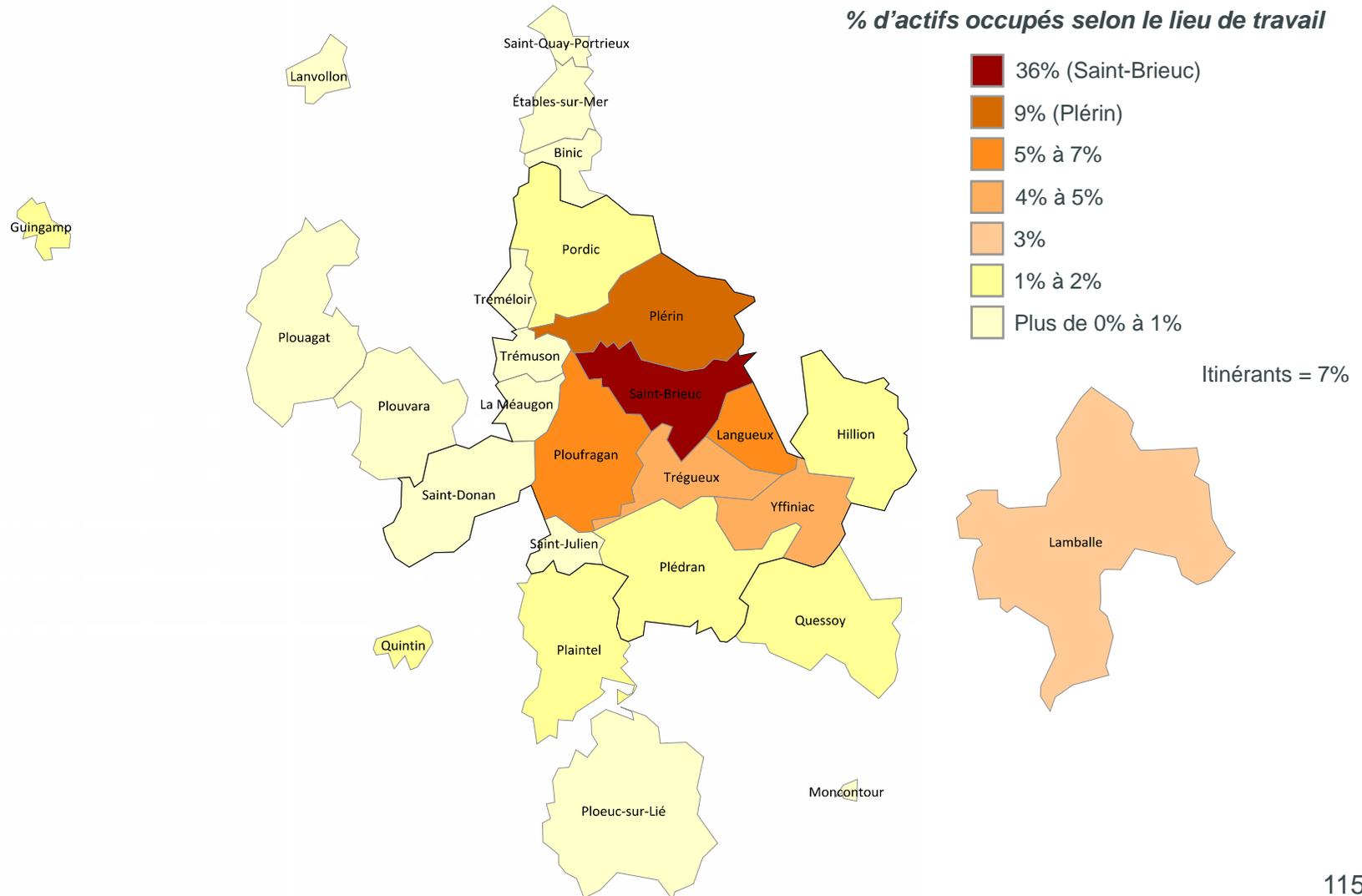
PROFIL DE  
L'ÉCHANTILLON

## Lieu de travail



# Lieu de travail des actifs occupés

**% d'actifs occupés selon le lieu de travail**



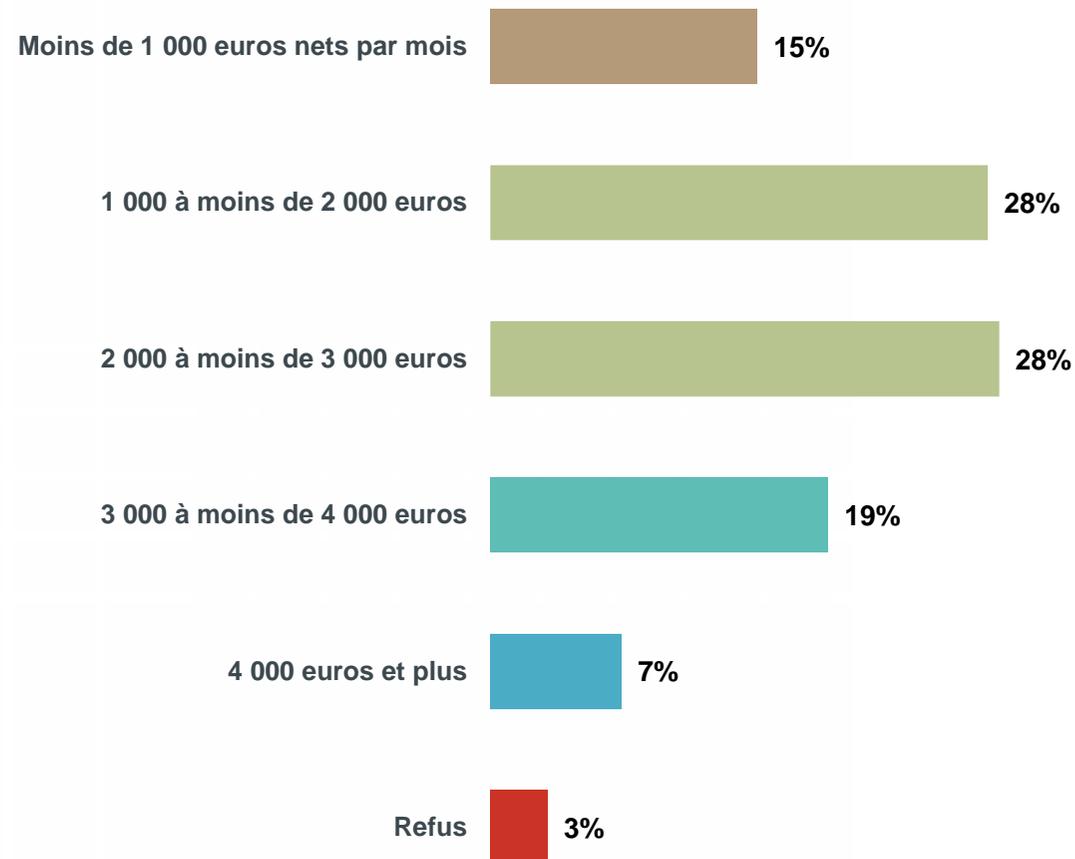


# Profil de l'échantillon (5)

9 / 5

PROFIL DE  
L'ÉCHANTILLON

## Revenus





Partie 10

L'enquête en  
synthèse...

---



## En synthèse :

### l'enquête

L'enquête auprès des familles montre que dans 46% des cas, les parents souhaitent s'occuper de leur enfant tandis que **30% souhaitent recourir à une assistante maternelle**. Cette proportion est plus conséquente au sein des familles avec un ou deux enfants et logiquement au sein des familles actives et de manière plus marquée au sein des familles avec des horaires de travail complexes. Cette proportion est également plus conséquente en 2<sup>ème</sup> couronne. Les besoins exprimés sont quasi exclusivement des besoins pour au moins 3 jours par semaine (94% des cas). Par ailleurs, le critère de choix qui prédomine (cité par plus de la moitié des familles) est **la relation de confiance entretenue avec la personne qui s'occupe de l'enfant**. Les critères de coûts et de proximité du domicile sont davantage cités par les publics vulnérables.

Aujourd'hui 40% des familles s'occupent de la garde de son enfant, **39% ont recours à une assistante maternelle** à son domicile et 17% confient leur enfant à une crèche.

Si l'on compare mode de garde souhaité et utilisé, les familles se répartissent dans des proportions assez similaires. Pour autant cela ne signifie pas qu'il y ait une parfaite adéquation entre ce que les familles voulaient et ce à quoi elles ont recours. Entre temps, des reports sur d'autres solutions ont été réalisés si bien qu'au **final 73% des familles utilisent le mode d'accueil qu'elles envisageaient initialement**. Résultat de 10 points inférieur à ce que l'on constate au niveau national sur le même type d'enquête. Pour les familles qui comptaient recourir à une assistante maternelle, le taux d'adéquation atteint 84% contre 72% au niveau national. Pour celles qui souhaitaient recourir à une crèche il est de 46%. En tout état de cause ces résultats démontrent d'une très faible tension sur les modes d'accueil.

Parmi les familles qui gardent leur enfant eux-mêmes ou le confie à un proche, seulement 15% déclarent que cette situation a eu pour impact une cessation d'activité du parent répondant ou du conjoint. Pour 40% d'entre elles, un congé parental a été pris. Parmi les familles qui gardent leur enfant eux-mêmes ou le confie à un proche 11% recourent à un mode d'accueil complémentaire payant et pour une très grande majorité d'entre elles un recours de 1 à 2 jours par semaine. Pour quasiment toutes celles qui n'ont pas recours à un mode d'accueil complémentaires il s'agit d'une absence de besoin exprimée et non d'un choix contraint par le manque d'offre (92%). Au global, **sur l'ensemble des familles 2% seulement gardent actuellement leur enfant alors qu'elle ne le souhaitaient pas initialement et déclarent avoir cessé pour ce faire leur activité**. Un résultat qui a tendance à confirmer l'absence de tension sur le territoire.



En synthèse :

l'enquête

**Parmi les familles qui confient leur enfant à une assistante maternelle, 26% ont fait une demande pour obtenir une place en crèche**, un résultat relativement élevé qui confirme la propension des familles à envisager cette solution. Pour 22% des ces familles, les familles ayant des faibles revenus sont prioritaires pour avoir une place en crèche, un résultat qui affirme la perception par les familles d'une politique « sociale » d'attribution des places.

Pour les familles recourant à une assistante maternelle, **les démarches s'enclenchent dans 63% des cas pendant la grossesse soit un peu au-delà des standards nationaux**. Ces démarches sont principalement orientées vers le RPAM (46%) et le mairie de la commune de résidence (33%), résultats qui démontrent d'un RPAM très bien identifié par les parents. D'une manière générale les familles se disent **quasiment toutes (à 96%) satisfaites de l'information délivrée**.

En moyenne **les familles contactent 4,5 assistantes maternelles** soit un peu moins qu'au niveau national. Dans 39% des cas une seule assistante maternelle a été contactée.

Lors de leurs démarches, **plus d'un tiers des familles dit avoir été confronté à des difficultés liées au professionnalisme des assistantes maternelles professionnel, concernant par exemple la pédagogie, le rapport à l'enfant, les activités, l'éveil**. 26% à des difficultés liées aux horaires et 27% à des difficultés liées aux logements des assistantes maternelles. Des résultats relativement élevés et des difficultés qui se concentrent principalement sur les aspects qualitatifs (horaires, professionnalisme, logements) et non sur la dimension quantitative (disponibilité de places). Le bilan des démarches montre que **près d'une famille sur quatre a jugé que trouver une assistante maternelle a été quelque chose de compliqué**.

Le recours à une assistante maternelle s'effectue majoritairement au moins 3 à 4 jours par semaine (65%), 22% des familles déclarent confier leur enfant avant 8h, 22% après 18h. Au regard des profils des familles en terme d'horaires de travail on peut penser que les assistantes maternelles ne sont pas en mesure de satisfaire pleinement ce type de demande. Le trajet pour amener l'enfant chez une assistante maternelle est dans 86% des cas **inférieurs à 10mn preuve d'un bon maillage territorial de l'offre d'accueil individuel**.

Une fois l'assistante maternelle trouvée, les familles sont 28% à déclarer avoir des difficultés administratives<sup>19</sup> concernant la déclaration PAJE EMPLOI, et 25% lors de la réalisation du contrat de travail.



## En synthèse :

### l'enquête

Parmi les familles qui ont recours à une crèche, 41% ont envisagé de recourir à une assistante maternelle agréée, et 25% ont engagé des démarches pour ce faire résultats qui confirment d'une certaine manière l'attachement des familles à la garde individuelle.

Pour les familles recourant à une crèche, **les démarches s'enclenchent dans 65% des cas pendant la grossesse soit un peu au-delà des standards nationaux**. Ce résultat démontre d'une faible tension sur les modes d'accueil collectif, les territoires en tension affichent généralement des démarches beaucoup plus précoces. En terme de bilan, les familles se déclarent presque toutes satisfaites de l'information qu'elles ont reçues (90%). 14% des familles déclarent confier leur enfant à la crèche avant 8h, 18% après 18h. Les horaires d'ouverture « extrêmes » des structures collectives sont finalement relativement peu mobilisées. Le trajet pour amener l'enfant à la crèche est dans 75% des cas **inférieurs à 10mn preuve là encore d'un bon maillage territorial de l'offre d'accueil collective**.

Alors que les structures collectives sont ouvertes dans la majorité des cas aux seuls enfants de la commune, **23% des familles se sont déclarées intéressées par la possibilité d'obtenir une place dans une crèche située en dehors de votre commune de résidence**. Ce résultat vient entériner la dimension « agglomération » des besoins d'accueil du jeune enfant et de l'importance des phénomènes de mobilité dans les souhaits de garde des familles.

En termes de satisfaction **quasiment toutes les familles (96%) se disent satisfaites de la solution d'accueil qu'elles utilisent actuellement dont 73% très satisfaite**. Ces niveaux de satisfaction dépassent légèrement ceux constatés au niveau national. La satisfaction est peu sensible au mode de garde actuellement utilisé. Par contre, elle s'abaisse sensiblement sur la 1<sup>ère</sup> couronne où la couverture des besoins est très importante. On observe également que la satisfaction décroît sensiblement en fonction des horaires de travail, les familles ayant des horaires complexes étant moins satisfaites (78% contre 93% sans horaires complexes). Lorsque l'on observe la satisfaction de manière plus précise on constate que les niveaux de satisfaction sont très élevés y compris concernant les horaires et la proximité géographique, preuve d'une offre dense et globalement satisfaisante.

En fonction des différents critères il apparait que **la satisfaction s'associe des scores très élevés, seuls les horaires d'accueil et, de façon plus marquée, le coût de l'accueil, figurent quelque peu en retrait.**



## Volet C

# Enjeux et préconisations

---



## Enjeux et préconisations

Considérant le contexte actuel associant un taux de couverture des besoins très largement positif et des projections démographiques plutôt stables sur la population des moins de 3 ans.

### 4 GRANDS ENJEUX SONT IDENTIFIÉS

- 1. Assurer l'équité territoriale d'accès aux modes d'accueil collectif**
- 2. Contribuer au développement qualitatif de l'offre d'accueil individuel**
- 3. Prendre en compte les besoins d'accueil en horaires atypiques et d'urgence au travers de modalités flexibles et adaptées**
- 4. Poursuivre et renforcer l'information, l'accompagnement et l'orientation des familles dans la recherche d'un mode d'accueil**



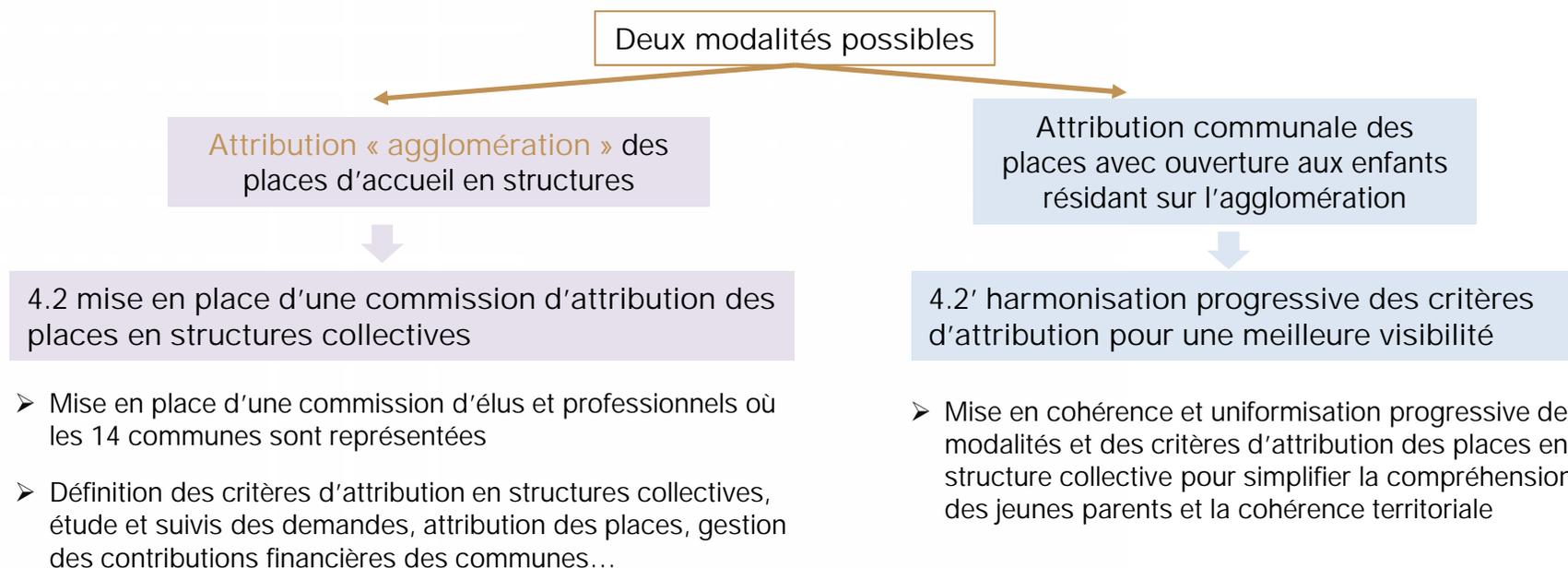
# Enjeux et préconisations

## 1 ASSURER L'ÉQUITÉ TERRITORIALE D'ACCÈS AUX MODES D'ACCUEIL COLLECTIF

### 4.1 Ouvrir les places en structures collectives aux résidents de l'agglomération

Si certaines structures ont mis en place une ouverture aux enfants ne résidant pas sur la commune, Au regard d'une part des mobilités professionnelles constatées sur le territoire et de la volonté des élus des communes de répondre de manière cohérente et efficace aux besoins des familles et d'autre part d'un principe d'équité d'accès aux services d'ouvrir les places aux enfants résidant sur l'agglomération. Il nous semble opportun d'envisager, au travers de nouvelles coopérations, des « mutualisations » ou « ouverture » de places d'accueil.

Si des créations de places peuvent être envisagées sur Plérin ou Trégueux par exemple, celles-ci doivent être ouvertes à tous notamment aux enfants résidant en 2<sup>ème</sup> couronne aujourd'hui dépourvue d'accueil collectif (hors Yffiniac).





# Enjeux et préconisations

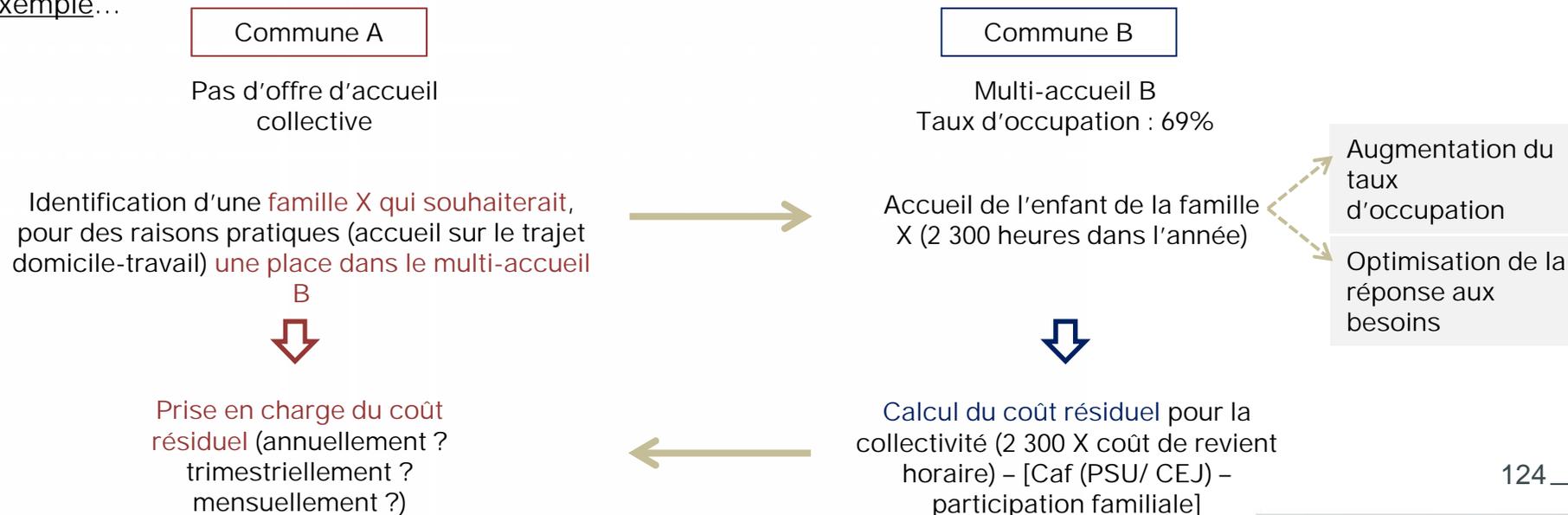
## 1' ASSURER L'ÉQUITÉ TERRITORIALE D'ACCÈS AUX MODES D'ACCUEIL COLLECTIF

### 4.3 Mise en place d'un système de partage des coûts par les communes

L'ouverture des places à tous les enfants résidant sur l'agglomération nécessitent la mise en place d'un système équitabile de partage des coûts entre communes.

Concrètement, il s'agirait pour une commune « d'acheter » du temps d'accueil qui pourrait être disponible dans une structure d'accueil gérée par une commune voisine pour répondre aux besoins de parents résidant sur son territoire. Les deux communes contractualisent alors pour qu'une prise en charge financière des coûts résiduels (après déduction CEJ et PSU) induits par cet accueil soit réalisée par la collectivité « demandeuse »

Exemple...





# Enjeux et préconisations

## 1' ASSURER L'ÉQUITÉ TERRITORIALE D'ACCÈS AUX MODES D'ACCUEIL COLLECTIF

### 4.4 Diversifier l'offre en soutenant la création de MAM

Dans l'objectif de diversifier l'offre d'accueil et de permettre un accès à une offre « collective » aux familles de la 2<sup>ème</sup> couronne, le soutien à la création de Mam peut être envisagée par les communes.

→ Les maisons d'assistantes maternelles peuvent être une alternative pertinente dans la mesure où elles répondent à une attente de socialisation des parents et constituent un « modèle alternatif d'accueil collectif », les communes peuvent alors inciter ce type d'initiative en proposant un local, en accompagnant les coûts d'investissement etc...

Les Mam ne sont pas pour autant sans poser un certain nombre de questionnements :

- Les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) ne sont pas considérées comme des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant).
- Une initiative sur laquelle la collectivité n'a pas la « main », elle doit émaner des assistantes maternelles et peut par la suite être soutenue
- Il ne s'agit pas d'une « création de places » sur le territoire mais de proposer un autre cadre d'exercice du métier d'assistante maternelle.
- La question du financement pose également question dans la mesure où les frais de fonctionnement génèrent des charges supplémentaires pour les assistantes maternelles.
- La question de la pérennité sociale du projet : que devient le service au départ de l'une des assistantes maternelles
- Les critères d'accès aux places (lieu de résidence, critères sociaux...) ne sont pas définis par la collectivité.
- Par ailleurs, il existe encore des interrogations notamment en cas de litige parents / assistante maternelle dans la mesure où il n'y a pas à proprement parlé de responsable de la structure et qu'il n'y a pas non plus obligation d'avoir du personnel diplômé d'Etat.



# Enjeux et préconisations

## 2

### CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT QUALITATIF DE L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

#### Renforcement et développement de nouvelles missions pour le RPAM

#### A. Assurer le renouvellement de la profession et accroître qualitativement l'offre d'accueil individuel

- Promotion du métier d'assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire (campagne d'information, réunion d'information, partenariat avec Pôle Emploi...)
- Soutien et accompagnement des assistantes maternelles dans leurs pratiques professionnelles (formation, partage d'expérience, mise en réseau) pour accroître la qualité d'accueil
- Sensibilisation des assistantes maternelles aux nouveaux besoins des parents (acceptation des horaires, durée et densité des contrats notamment des contrats courts...)
- Mutualiser les formations et les temps de rencontres entre assistantes maternelles à l'échelle du territoire de l'agglomération pour favoriser les échanges et l'interconnaissance entre professionnels
- De travailler avec les Assistantes Maternelles sur la mise en place de chartes professionnelles et d'engagement en matière de qualité d'accueil permettant d'améliorer la prise en charge des enfants, de revaloriser ce mode de garde et de lever les inquiétudes des familles quant aux conditions d'accueil de leurs enfants.

#### B. Répondre aux attentes des parents en termes « d'offre d'activités » proposée par les assistantes maternelles

- Repérer les besoins d'espaces jeux et de temps de rencontres exprimés par les parents et les assistantes maternelles sur le territoire
- Identifier et soutenir les projets de création d'espaces rencontres / espaces jeux
- Sensibiliser les assistantes maternelles à leur participation aux activités et espaces rencontres



## Enjeux et préconisations

### 3 PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS D'ACCUEIL EN HORAIRES ATYPIQUES ET D'URGENCE AU TRAVERS DE MODALITÉS FLEXIBLES ET ADAPTÉES

L'enquête laisse apparaître une demande de garde atypique mais également d'urgence. Ces situations peuvent être source de stress pour les parents et un frein à l'emploi notamment pour les familles les plus en difficultés (horaires variables, contrats courts, familles monoparentales...). L'enquête montre que 23% des familles travaillent avec des horaires complexes.

La mise en place de structure collective qui propose des horaires élargis (5h du matin jusqu'à 23h par exemple) pour répondre notamment aux spécificités du bassin d'emploi enregistre généralement une occupation assez faible sur les créneaux « extrêmes ». L'accueil élargi en structure collective ne correspond pas aux attentes/besoins des parents dans la mesure où il implique une rupture dans les rythmes de l'enfant (rupture de la nuit par exemple). Ce type de solution « collective » est souvent onéreuse pour la collectivité et peu adaptée aux attentes des parents.

#### 3.1 Mise en place d'une commission à l'échelle de l'agglomération pour réfléchir à la mise en place d'un dispositif alternatif de réponse aux besoins atypiques et d'urgence

- Mise en place d'une commission d'élus, partenaires et professionnels de la petite enfance représentant les 14 communes
- Identification des bonnes pratiques sur d'autres territoires
- Evaluation des coûts de mise en place du service
- Mobilisation des acteurs
- Définition des critères d'éligibilité
- Définition des modalités de communication, d'information et de diffusion du service



## Enjeux et préconisations

### 3' PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS D'ACCUEIL EN HORAIRES ATYPIQUES ET D'URGENCE AU TRAVERS DE MODALITÉS FLEXIBLES ET ADAPTÉES

LES SOLUTIONS ALTERNATIVES : QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

#### ❑ La garde à domicile gérée par une association tiers

Une association tiers propose aux parents, ayant des difficultés de garde d'enfant en lien avec leur activité professionnelle (reprise d'activité, horaires décalés, contrat intérimaire, démarrage d'une formation...), un mode de garde à domicile rapide et souple. Cette modalité permet de respecter les rythmes de l'enfant et d'apporter sérénité et souplesse aux parents. L'association gère le recrutement et la formation des personnels intervenants au domicile et la plate forme téléphonique. Une tarification identique à celle d'un accueil collectif.

→ Une réponse pertinente et adaptée mais un coût horaire élevé (environ 23€/heure) en raison des frais de structure, déplacements, formation... la nécessité d'une participation financière des communes et de la Caf.

#### ❑ Mobiliser un réseau d'assistantes maternelles ouvertes à de l'accueil en horaires atypiques et/ou d'urgence.

Le RPAM aux compétences élargis pourrait mobiliser et animer ce réseau. On peut également imaginer une petite incitation financière de la part des collectivités aux assistantes maternelles qui y adhèrent ?

→ Une réponse intéressante et moins onéreuse pour les collectivités. La question se pose de la légalité de l'incitation financière...

#### ❑ Mobiliser les entreprises du territoire

Et notamment celles dont l'activité oblige à des horaires atypiques à participer financièrement à la mise en place d'une structure dédiée. La question de l'identification de ces entreprises et de leur mobilisation pourrait également faire partie des missions du RPAM ». On peut imaginer sur ce point la création d'un « cercle d'entreprises mécènes » présentes sur le territoire et mobilisées sur plusieurs volets (art, culture, insertion...) et notamment sur la question de l'accueil d'urgence et atypique petite enfance.



# Enjeux et préconisations

## 4 POURSUIVRE ET RENFORCER L'INFORMATION, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ORIENTATION DES FAMILLES DANS LA RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL

### 4.1 Renforcement et développement de nouvelles missions pour le RPAM

#### A. L'évolution progressive du RPAM vers un rôle de « guichet unique » de la petite enfance

- Organiser la mutualisation et la centralisation des disponibilités et des listes d'attente de toutes les structures du territoire et des assistantes maternelles qui permettrait d'offrir une information précise et transversale aux familles.
- Simplifier les démarches de recherche pour les parents,
- Informer sur tous les modes d'accueil (MAM, garde à domicile, micro-crèche, dispositifs d'urgence...)
- Accompagner les parents dans leurs démarches d'inscription en multi-accueil.

#### B. Le développement d'une mission d'accompagnement des parents dans l'exercice de leur rôle d'employeur

- Organiser des réunions collectives d'informations à la gestion du rôle d'employeur

#### C. L'évolution progressive du RPAM vers une mission d'observatoire et de veille de la petite enfance

- Pilotage par le RPAM d'un système d'information transversale sur la petite enfance réunissant différents indicateurs pertinents et permettant un suivi de la situation du territoire
- Mise à disposition des informations aux professionnels de la petite enfance mais également au grand public

- Optimiser le niveau de service proposé aux familles – Identifier un seul point d'accès aux informations.
- Avoir une meilleure visibilité sur l'ensemble de l'offre d'accueil
- D'optimiser la complémentarité collectif / individuel
- De mieux absorber les fluctuations de la demande de prise en charge des enfants



# Enjeux et préconisations

## 4' POURSUIVRE ET RENFORCER L'INFORMATION, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ORIENTATION DES FAMILLES DANS LA RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL

### 4.2 Renforcement de la coopération entre communes

D. Engager une réflexion sur la définition des contours d'une politique petite enfance « d'agglomération » (réflexion engagée au sein du A14)

- Réflexion et définition des enjeux partagées
- Définition des objectifs, valeurs et visions de l'accueil de la petite enfance sur le territoire de l'agglomération (critères d'attribution, valeurs portées...)

E. Engager une réflexion sur la définition des axes d'information et de communication de la politique petite enfance de l'agglomération auprès de la population (réflexion engagée au sein du A14)

- Définition d'un plan d'information générale aux familles sur l'offre à disposition, les critères d'admission, les démarches, les numéros utiles...
- Communication sur les compétences des collectivités en matière petite enfance / enfance et sur les actions et initiatives engagées

- Clarifier et harmoniser les modalités d'accès aux places.
- Définir le contenu et les canaux d'information pertinents.
- Développer la visibilité de l'action de la collectivité sur le champ de la petite enfance.